



L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE - ARDENNE

COMITE NATIONAL D'EVALUATION
1989 - 1991

Monsieur François LUCHAIRE, président

Monsieur Gabriel RICHET, vice-président

Monsieur Jean YOCCOZ, vice-président

Moadame Denise ALBE-FESSARD

Monsieur Claude BLONDEL

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Jean BRUNET

Monsieur Raymond CASTAING

Monsieur Jean CERF

Monsieur Philippe CONTAMINE

Monsieur Georges DAVEZAC

Monsieur Roger ERRERA

Monsieur Jean FLAHAUT

Monsieur Bertrand SAINT-SERNIN

Madame Josiane SERRE

Monsieur Jean SIRINELLI

Monsieur Jean-Paul ZAHN

Consultants permanents

Monsieur Jean COGNE

Monsieur Benoît JEANNEAU

Monsieur Jean VINCENS

Conseiller du Président

Monsieur jean-Claude DISCHAMPS

Secrétaire général

Monsieur André STAROPOLI

Organisation de l'évaluation

Les membres du Comité responsables de l'évaluation de l'université de Reims Champagne-Ardenne sont Jean **Flahaut**, Bertrand **Saint-Sernin**, Jean-Paul **Zahn**.

Ont participé à l'évaluation en tant qu'experts :

Benoît **Jeanneau**, consultant du Comité
Pierre **Brunel**, professeur à l'université de Paris IV
Guy **Caire**, professeur à l'université de Paris X
Jean **Cerf**, membre du CNE
Claude **Cornebise**, professeur à l'université de Paris V
Pierre **Danchin**, professeur émérite à l'université de Nancy II
Patrice **Gelard**, professeur à l'université du Havre
André **Kaspi**, professeur à l'université de Paris I
Jean-François **Le Ny**, professeur à l'université de Paris XI
Claude **Martin**, professeur à l'université de Grenoble II
Marc **Michel**, professeur à l'université de Strasbourg II
Marcel **Miocque**, professeur à l'université de Paris XI
Annick **Pinet**, professeur à l'université de Lyon I
Bernard **Potier**, professeur à l'université de Paris IV
Michel **Schneider**, professeur à l'université de Nice
André **Staropoli**, secrétaire général du Comité
Jean-Maurice **Verdier**, professeur à l'université de Paris X
Jean-Marie **Vincens**, consultant du Comité

La coordination et le secrétariat de l'évaluation ont été assurés par :

Muriel **Chaumet**, secrétaire
Muriel **Duplan**, secrétaire
Guy **Cirier**, chargé de mission
Marie-Paule **Payre**, chargée de mission, coordinatrice de l'évaluation
André **Staropoli**, secrétaire général du Comité

Table des matières

PREMIERE PARTIE : VUE D'ENSEMBLE DE L'UNIVERSITE

Présentation de l'Université

I - Historique - structures - organisation	11
II - Surfaces, situation géographique et implantations	11
III - Les étudiants	13
IV - Les enseignants	16
V - Le personnel ATOS	19
VI - La recherche	21

Le gouvernement de l'Université

I - Priorités et développement	27
II - Gestion	32
III - L'action culturelle et sociale	37
IV - Les services communs	39
Le Service d'Information et d'Orientation (SIOU)	39
Le Service universitaire des étudiants étrangers (SUEE)	39
Le Service de documentation	40
La Bibliothèque de l'Université	41
Le Service des Sports (ISTAPS)	43
Le Service universitaire d'Education permanente Champagne-Ardenne (SUEPCA)	43
L'Institut universitaire du temps libre (IUTL)	46
Le Service culturel de l'université	47
L'Institut d'Aménagement du Territoire et de l'Equipement de l'Université de Reims (IATEUR)	48
Le Service d'Action Sociale de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (SASURCA)	48

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE SECTORIELLE

L'UFR des Lettres et Sciences humaines	55
1 - Le département de Lettres	57
2 - Les départements de Langues	65

3 - Les départements d'Histoire et de Géographie	74
4 - Le département de Psychologie	83
5 - Le département de Philosophie	88
6 - Le département de Musicologie	91
7 - Le Centre de Télé-enseignement universitaire	95
L'UFR de Droit et Science politique	101
L'UFR de Sciences économiques et de Gestion	115
Les UFR de Santé	131
1 - Médecine	132
2 - Pharmacie	145
3 - Odontologie	153
L'UFR des Sciences exactes et naturelles	165
Les IUT	
- IUT de Reims	175
- IUT de Troyes	181
L'IFTS de Charlevilles-Mézières	189
L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement	195
Conclusions et recommandations	201
Postface : Réponse du Président	209

Première partie

VUE D'ENSEMBLE DE L'UNIVERSITE

L'Université de Reims Champagne-Ardenne

Présentation de l'Université

I - Historique - structures - organisation

1 - Historique

L'histoire de l'université de Reims est très ancienne, puisqu'il existait à Reims, dès le Moyen-âge, une école cathédrale qui était l'une des plus importantes d'Europe. Grâce à l'intervention du Cardinal de Lorraine qui lui fit attribuer sa charte par la papauté, succéda, en 1548, une université qui fut supprimée par décret de la Convention en 1793.

Seule subsista une école de médecine, qui fut à l'origine de la faculté mixte de médecine et de pharmacie, officiellement créée en 1966. C'est à l'époque de la mise en place des universités, dites de la "couronne parisienne", que l'université de Reims allait renaître, dans les années 60. Ce fut tout d'abord l'ouverture d'une Ecole supérieure de sciences en 1956, érigée en faculté en 1962 ; puis un collège littéraire universitaire en 1964, placé sous la tutelle pédagogique de la faculté de lettres de Nancy, un collège juridique universitaire en 1966, dépendant de la faculté de droit de Lille. Enfin, fut ouvert, en 1966, le premier Institut universitaire de technologie à Reims.

La nouvelle université de Reims fut créée par arrêté ministériel du 27 mars 1969, en application de la loi du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.

Puis, conformément à la loi du 26 janvier 1984, l'université de Reims Champagne-Ardenne, créée par le décret n° 84.723 du 17 juillet 1984, constitue un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle a son siège à Reims .

2 - Structures

L'université comprend :

- 7 UFR : médecine, odontologie, pharmacie, sciences exactes et naturelles, lettres et sciences humaines, droit et science politique, sciences économiques et gestion ;
- 2 IUT : Reims et Troyes ;
- 1 institut interne créé par décret : l'Institut de formation technique supérieure (IFTS) de Charleville-Mézières ;
- 1 école d'ingénieurs : l'Ecole supérieure d'ingénieurs en emballage et conditionnement (ESIEC).

II - Surfaces, situation géographique et implantations

Les surfaces qu'occupe l'université se répartissent ainsi :

Enseignement	45 765 m ²
Recherche	15 794 m ²
Services techniques	6 001 m ²

BU	11 748 m2
Administration	6 915 m2
Total université	86 223 m2

A une distance de 140 kms de Paris, 198 kms de Lille, 285 kms de Dijon, 470 kms de Lyon, le ville de Reims est située dans la région Champagne-Ardenne qui comprend 1,3 millions d'habitants (recensement de 1982). L'Académie a son siège à Reims, tandis que le Conseil Régional est basé à Chalons-sur-Marne.

Fort d'une population d'environ 182 000 habitants, Reims est une ville jeune où environ 60 000 élèves et étudiants sont scolarisés. L'université accueille 17 000 étudiants.

L'implantation de l'université est caractérisée par une grande dispersion dans la ville.

A Reims même, trois campus principaux :

a) UFR de lettres et sciences humaines, UFR de droit et science politique, UFR de sciences économiques et de gestion,

b) UFR de médecine, UFR de pharmacie, UFR d'odontologie,

c) UFR de sciences exactes et naturelles, IUT ; l'ESIEC est installé sur le site Henri Farman

A Troyes :

un IUT et, à la rentrée 1990-91, des enseignements littéraires, dits "délocalisés", en anglais et histoire notamment, un DEUG AES et un DEUG droit.

A Charleville :

un institut universitaire de formation technique supérieure.

Enfin, les services centraux de l'université sont situés pour partie au centre ville (présidence, secrétariat général, gestion, personnel), pour partie sur le premier campus (agence comptable, scolarité, informatique de gestion), du moins jusqu'à une date récente.

Les services communs ont, pour leur part, des implantations diverses, certains comme le service des bibliothèques sur les trois campus et à Troyes, d'autres, comme le service d'information et d'orientation, sur deux d'entre eux et à Troyes, d'autres enfin en des emplacements très divers.

On peut noter aussi que les trois conseils statutaires de l'université : Conseil d'administration, Conseil scientifique et Conseil des études et de la vie universitaire, reflètent exactement cette situation puisque les représentants des enseignants et des étudiants y sont répartis en trois catégories, de poids à peu près égal et représentant à peu près correctement chacun des trois campus.

On a visiblement voulu, ce qui est très compréhensible, garantir la représentation de chaque composante, mais, ce faisant, on ne préparait guère le terrain à leur travail commun.

Enfin, les transports publics ne permettent pas aux étudiants (ni aux autres usagers) de déplacements aisés d'un campus à l'autre (alors que cela se révèle indispensable pour certains d'entre eux, par exemple les étudiants de psychologie ou de philosophie).

Pour remédier à cette dispersion, la direction de l'université a pris, il y a quelques temps, la décision d'assurer :

1°/ le regroupement des services centraux autour de la présidence, au centre ville, à la suite d'une opération immobilière actuellement en cours, grâce à l'appui de la ville, du département et de la région. La venue, auprès de la présidence, du service de scolarité, de l'agence comptable et du service d'informatique et de gestion, sera certainement bénéfique, mais ne fera sentir ses effets que dans plusieurs mois, après construction de l'immeuble prévu ;

2°/ l'implantation d'un système de télécommunications très performant mais coûteux, surtout s'il est utilisé sans discernement ou sans initiation technique suffisante. Il peut, semble-t-il, contribuer à résoudre certains des problèmes actuels, mais il paraît évident que son coût de fonctionnement est de nature à en limiter les bienfaits.

De toutes façons, ces mesures ne pourront contrebalancer totalement les effets de ce morcellement structurel, qui ne peut être actuellement modifié.

III - Les étudiants

1 - Structure des enseignements et orientations de l'université

L'université de Reims est une université pluridisciplinaire qui compte, en 1988, 17180 étudiants. Parmi ces étudiants, 2528 s'orientent vers les deux IUT de la région (Reims et Troyes) , les autres se dirigeant vers les enseignements universitaires longs.

On constate la répartition suivante par grand secteur disciplinaire :

	Reims	France
Santé	19%	15%
Sciences exactes	13%	19%
Lettres	28%	34%
Droit et Sciences économiques	24%	25%
IUT	15%	7%
Total	100%	100%

Par rapport à la répartition nationale, les secteurs des IUT et de la Santé de Reims sont bien représentés au détriment des Sciences exactes et des Lettres.

Ainsi se manifeste, à Reims, le souci de maintenir des filières à contenu professionnel avec, cependant, une dominante littéraire (52 % des étudiants sont en Lettres, Droit et Sciences économiques).

L'évolution des effectifs, depuis 1980, vient préciser les tendances de ces orientations.

2 - Evolution des effectifs

Tendances générales

Depuis 1980, les effectifs d'étudiants de Reims se sont accrus de plus de 40 % faisant basculer, en 1988, la prédominance scientifique initiale en prédominance littéraire. Durant la même période, les effectifs nationaux n'augmentaient que de 20%. On retrouve, à Reims, certaines tendances nationales :

- baisse des effectifs en Santé
- hausse modérée des IUT (+ 28% à Reims contre 25% en France)

et certaines tendances spécifiques dans deux secteurs.

Deux secteurs à très forte croissance

Le secteur des **Lettres et Sciences humaines** a connu une croissance qui semble avoir été mal maîtrisée : + 119% en 9 ans contre une augmentation nationale de + 23%. La part de ce secteur est ainsi passée de 19% à 28% des effectifs. En fait, le secteur recouvre une composante, l'UFR de Lettres et Sciences humaines (3534 étudiants), et le Centre de télé-enseignement (1413 étudiants) qu'il faudrait pouvoir mieux distinguer.

Le secteur des **Sciences exactes** s'est accru de 100% contre 24% en moyenne nationale, passant de 9% du total de l'université à 13%.

L'université de Reims met en place, à Troyes et à Charleville, des antennes universitaires qui se développent rapidement depuis quelques années

Mais il faut noter que ce sont surtout les 1er cycles qui ont bénéficié, en 9 ans, de cet afflux, puisqu'actuellement ils représentent :

- + 76% en Droit (moyenne nationale + 60%),
- + 69% en Sciences économiques (moyenne nationale + 47%),
- + 52% en Sciences (moyenne nationale + 47%).

La distorsion est particulièrement marquée en Lettres : + 83% (moyenne nationale + 55%) ; ce gonflement considérable est partiellement dû au fait que certaines formations très chargées en étudiants (Psychologie et Langues étrangères appliquées notamment) ne vont pas au-delà du 1er cycle à Reims.

Ainsi, la politique d'accueil des bacheliers n'a pas été suffisamment suivie d'une politique de diversification des filières.

La proportion des bacheliers titulaires du baccalauréat technique est très élevée dans certaines filières d'enseignement non sélectives, particulièrement chargées en étudiants du 1er cycle . Cela pose un sérieux problème, que les DEUG "renforcés" ou "rénovés" ne peuvent suffire à résoudre.

Il semblerait urgent que l'université, par exemple par une commission de son Conseil des études, se penche sur ce problème, en examine les effets, et propose une politique d'ensemble.

TABLEAU N° 1

Répartition des étudiants par composante
Entre 1980/1981 et 1988/1989

COMPOSANTES	80/ 81	81/ 82	82/ 83	83/ 84	84/ 85	85/ 86	86/ 87	87/ 88	88/ 89	% d'Aug 89/80
Droit et Sc. politiques	2628	2523	2364	2464	2516	2696	2828	2832	3029	15%
Sc. économiques.	725	822	863	1090	1110	1028	1037	1021	1069	47%
Lettres et Sc. humaines	2326	2414	2702	2873	3016	3527	4360	4531	4948	113%
Sc. exact.et natur.	1153	1237	1390	1545	1600	1846	2035	2044	2310	100%
Médecine	2088	2011	2069	2221	2077	1949	1921	1917	1961	-6%
Pharmacie	1000	1051	1011	980	985	949	916	886	858	-14%
Odontologie	499	471	470	432	456	434	416	399	436	-13%
IUT de Reims	1154	1203	1131	1172	1171	1225	1336	1432	1492	29%
IUT de Troyes	815	837	872	866	916	912	902	993	1036	27%
SUFI + ISTAPS		429	471	364	393	358	76	31	41	NS*
Total	12388	12998	13343	14007	14240	14924	15827	16086	17180	39%

*non significatif

3 - Les premières inscriptions en DEUG selon l'origine du baccalauréat

La proportion de bacheliers du technique, parmi les premières inscriptions en DEUG, révèle les problèmes de recrutement que rencontre l'université de Reims.

Certaines filières présentent des proportions particulièrement élevées en baccalauréat technique (BAC Tn). On relève en particulier :

- Psychologie 36% de BAC Tn
- Géographie 26% de BAC Tn
- Droit 29% de BAC Tn
- Sciences économiques 23% de BAC Tn

Si l'on s'intéresse maintenant aux étudiants qui ont accès à l'enseignement universitaire sans avoir le baccalauréat de l'enseignement général, la proportion globale atteint parfois des valeurs inquiétantes :

- Psychologie (UFR) 39% de BAC Tn + examens spéciaux
- Psychologie (CTU) 38% de BAC Tn + examens spéciaux
- Droit 40% de BAC Tn + examens spéciaux
- Sciences économiques 33% de BAC Tn + examens spéciaux

Pour l'université, il s'agit de prendre les mesures nécessaires afin d'offrir des chances raisonnables de réussite à des étudiants qui n'ont pas reçu une formation aussi complète que ceux qui viennent de l'enseignement secondaire général.

Pour le rectorat, le problème de la répartition des bacheliers du technique dans l'enseignement supérieur se pose globalement, en liaison avec une politique concertée d'accueil dans les IUT, les STS et certaines filières de l'université.

A Reims, ces deux questions ne semblent pas avoir encore été étudiées de façon approfondie.

4 - La CSP d'origine des étudiants

A Reims, les étudiants issus de catégories sociales plutôt défavorisées sont proportionnellement plus nombreux à entrer à l'université que dans le reste de la France. Il faut rapprocher de ce constat la forte proportion d'étudiants salariés (près du tiers), pour se demander si les étudiants rémois ne rencontrent pas des difficultés matérielles susceptibles d'handicaper leur réussite.

5 - La réussite aux examens (année 1987)

La réussite aux DEUG de Droit et Lettres est nettement plus faible que la moyenne nationale. Toutefois, en ce qui concerne les Lettres, les résultats médiocres du CTU viennent perturber ceux de l'UFR de Lettres. Pour les autres cycles, la réussite à Reims se rapproche des données nationales.

IV - Les enseignants

L'université de Reims employait 787 enseignants en 88-89, dont 222 enseignants-chercheurs de rang A, 455 de rang B ou C et 110 autres enseignants (détachés du second degré, lecteurs ou allocataires).

1 - Répartition des enseignants-chercheurs par composante

La répartition par composante montre une situation assez équilibrée, sauf peut-être en Sciences économiques où les effectifs sont faibles.

TABLEAU N° 2

Répartition des enseignants par grade et par composante

COMPOSANTES	RANG A	RANG B	TOTAL (A+B)	Autres	Total	Postes vacants
Droit et Sc.politiques	13	30	43	6	49	7
Sc. économiques	4	18	22	4	26	4
Lettres et Sc.humaines	32	66	98	14	112	0
Sc. Exact.et naturelles	52	112	164	7	171	2
Médecine	66	75	141		141	0
Pharmacie	21	26	47		47	1
Odontologie	11	29	40		40	0
IUT de Reims	14	69	83	48	131	7
IUT de Troyes	9	30	39	31	70	2
TOTAL	222	455	677	110	787	23

Sur 54 emplois vacants en 1989, 31 sont occupés par des enseignants associés ou par des ATER. On note le nombre important de postes vacants non occupés en Droit et Science politique.

2 - Evolution des effectifs d'enseignants par composante : grave dégradation en Lettres et en Sciences exactes.

Cette évolution, comparée avec celle des étudiants sur une même période, montre d'abord un écart global important (+ 14 % d'enseignants contre + 39% d'étudiants). Elle induit ensuite de fortes disparités entre composantes.

TABLEAU N° 3

Evolution du nombre des enseignants

	Enseignants			1980/89 Augment. enseig. %	1980/89 Augment. étudiants %
	1980/81	1983/84	1988/89		
Droit et Sc.éco.	53	61	75	42%	22%
Lettres et Sc.hum.	100	102	112	12%	113%
Sc.exact. et natur.	159	162	171	8%	100%
Médecine	131	135	141	8%	-6%
Pharmacie	44	47	47	7%	-14%
Odontologie	30	36	40	33%	-13%
IUT de Reims	117	119	131	12%	29%
IUT de Troyes	55	62	70	27%	27%
Services centraux	4	6		NS	
TOTAL	693	730	787	14%	39%

3 - Répartition par grade

a) Proportion des effectifs de rang A par rapport au total des effectifs d'enseignants-chercheurs en 1989/90 : cet élément donne une indication sur la capacité de promouvoir des recherches dans un secteur disciplinaire.

Par rapport à la moyenne nationale, la proportion d'enseignants de rang A est très favorable à Reims , sauf dans le secteur du Droit et des Sciences économiques , où 1 enseignant sur 4 est de rang A à Reims contre 1 sur 3 en moyenne en France.

b) Le pourcentage d'enseignants du secondaire ou autres, par rapport à l'ensemble des enseignants, est voisin de la moyenne nationale.

4 - Résidence administrative des enseignants

L'attraction exercée par la région parisienne sur les enseignants de Reims peut être appréhendée par le lieu de résidence administrative. Pour l'ensemble de l'université, 71% des enseignants résident à Reims, 21% en région parisienne et 8 % dans d'autres régions, mais cette répartition est très variable d'une UFR à l'autre : en Médecine, en Pharmacie et en IUT les enseignants résident sur place. En Sciences exactes, la proportion d'enseignants résidant à Reims reste élevée (79%) ; même constat en Odontologie avec 61% de résidents rémois. Mais en Sciences économiques, en Lettres et surtout en Droit, les proportions chutent respectivement à 54%, 45% et 37%. La forte et récente augmentation des recrutements en Droit et en Sciences économiques explique une implantation encore un peu fragile à Reims et reflète une forte rotation des effectifs .

5 - Encadrement des étudiants par les enseignants à la rentrée de 1988/89

Répartition par grands secteurs disciplinaires

Calculé sur la base du nombre d'étudiants par enseignant, l'encadrement de tous les secteurs disciplinaires de Reims est défavorable par rapport à la moyenne nationale, sauf en Santé et en Droit.

En Sciences exactes, une part importante de l'écart à la moyenne (15 étudiants par enseignant à Reims contre 13) s'explique probablement par l'importance des enseignements du 1er cycle, qui n'offrent pas la même diversité d'options que ceux des autres cycles.

Dans le cas des Lettres, la présence des étudiants au centre de télé-enseignement, dont l'encadrement est assuré essentiellement à l'aide d'heures complémentaires, vient perturber la comparaison (45 étudiants à Reims contre 36 en moyenne).

La forte croissance des effectifs d'étudiants risque de détériorer la situation de ces disciplines.

TABLEAU N° 4

Encadrement par composante

COMPOSANTES	étudiants inscrits 1988	postes d'enseignants 1988			étudiants par enseignant	heures complé- mentaires
		Ensemble Cher- cheurs	Autres	Total		
Droit et Sc.pol.	3029	43	6	49	62	4149
Sc. éco.	1069	22	4	26	41	4271
Lettres et Sc. hum.	4948	98	14	112	44	12706
Sc.exact. et natur.	2310	164	7	171	14	6435
Médecine	1961	141		141	14	560
Pharmacie	858	47		47	18	2874
Odontologie	436	40		40	11	
IUT de Reims	1492	83	48	131	11	
IUT de Troyes	1036	39	31	70	15	
SUFI+ISTAPS	41					10
Total	17180	677	110	787	22	31005

Heures complémentaires

Une partie de la charge horaire de l'enseignement est assurée par des heures complémentaires pour compenser les disparités d'encadrement. La dotation prévue au budget de Reims s'élève à environ 31000 heures complémentaires en 1989. En Lettres et en Sciences exactes, le nombre important d'heures complémentaires confirme les observations déjà faites à propos de la situation de ces composantes.

La proportion de la charge horaire assurée par le personnel statutaire mesure les difficultés d'encadrement que rencontre l'université.

Dans le rapport de 1988 de la Commission des finances, Reims arrive en 47^{ème} position sur 72 universités avec un écart défavorable de - 7,8% entre le potentiel réel et le potentiel théorique calculé, prévu par les normes Garaces.

V - Personnels ATOS**1 - Effectifs**

L'université dispose actuellement de 541 ATOS. De plus, 41 personnes sont rémunérées sur le budget de l'établissement. Il existe un fort déficit dans certaines disciplines. Les postes ATOS ont été touchés par des suppressions, dans le passé, et souffrent toujours des lenteurs de la procédure dite d'arbitrage ministériel.

Ces postes sont de natures très diverses et les statistiques globales sont très difficiles à interpréter. On peut néanmoins remarquer que leur nombre total n'a pas augmenté pendant la période considérée, bien au contraire. Là encore, du fait du manque de créations, la situation antérieure a tendu à se perpétuer, alors que la nécessité d'une politique universitaire d'ensemble exigerait que la présidence dispose de moyens de l'impulser. Une réflexion générale sur l'encadrement administratif de toute l'université paraît donc une urgente priorité.

Pour la même raison que pour les enseignants, ce personnel est caractérisé par un **vieillessement** très marqué, du fait surtout de l'absence de tout recrutement pendant plusieurs années. Les tableaux des départs prévisibles pour les prochaines années sont de ce point de vue fort inquiétants, car **ces départs seront massifs et concentrés sur quelques années** de la décennie qui commence.

A la faveur des départs, il sera sans doute possible de mettre en oeuvre les modifications ou restructurations nécessaires à l'amélioration du bon fonctionnement de l'institution.

2 - Politique des emplois

La situation est donc globalement déficitaire. L'accroissement prévu des effectifs d'étudiants, les délocalisations, l'apport de surfaces nouvelles et la mise en oeuvre de nouveaux diplômés vont en outre nécessiter des moyens supplémentaires. L'université envisage en effet :

- de se doter des outils d'analyse et de gestion des emplois nécessaires, en vue de pouvoir mieux appréhender quantitativement et qualitativement la situation des emplois et des personnels et leur répartition dans les services ;

- de mettre en oeuvre une procédure négociée d'utilisation plus rationnelle des moyens matériels (chaufferie) et humains (personnels féminins par exemple) ;

- d'établir, en harmonie avec l'administration centrale, un plan de titularisation des personnels dits "hors statuts" ;

- d'obtenir les compensations en équivalent-emploi des différentes décharges syndicales accordées aux personnels de l'université.

3 - Politique de formation

La modernisation de la gestion des personnels permettra également de mieux déterminer les besoins en formation exprimés tant par l'établissement que par les individus.

La formation continue relève notamment d'un service commun de l'université, le SASURCA. La formation professionnelle - plus spécifique - est gérée directement par l'administration. Les besoins les plus évidents concernent, comme dans tous les établissements, l'informatique, les langues vivantes, l'hygiène et la sécurité (pour les techniciens et enseignants exposés) et, plus généralement, la préparation aux concours.

Un plan de formation - continue et professionnelle - prenant en compte les besoins exprimés par chacun, mais aussi les nécessités de l'évolution des services, sera élaboré en concertation notamment avec les représentants des personnels.

L'objectif de l'établissement pour la durée du plan est que chaque personne en poste à l'université - enseignant ou ATOS - puisse suivre au moins un stage de formation.

VI - La recherche

A l'exception d'un petit nombre de laboratoires qui développent une recherche de haute qualité, l'ensemble de l'université présente une production scientifique relativement faible. Ceci résulte d'un double handicap : d'une part la relative jeunesse de l'université, d'autre part la proximité et le poids des universités parisiennes.

Sa jeunesse a privé l'université de Reims de la possibilité de bénéficier des investissements importants qui ont accompagné la période 1950-1970, et donc de la création en nombre suffisant de groupes de recherche convenablement équipés.

La proximité parisienne intervient principalement à deux niveaux. Au niveau de l'enseignement, en gênant la création de structures de formation avancée, et en particulier des DEA, car de telles structures existent abondamment en région parisienne et les responsables des administrations centrales ont hésité à en créer de nouvelles à si peu de distance. Au niveau des laboratoires de recherche, en limitant leur reconnaissance par les grands organismes de recherche ; or il apparaît nettement que plusieurs groupes de recherche rémois ont un poids scientifique indiscutable et mériteraient d'être officiellement soutenus.

DEA

Les Diplômes d'Etudes Approfondies sont les viviers formateurs de chercheurs et d'enseignants. Les habilitations accordées jusqu'ici sont très peu nombreuses, et la création de nouveaux DEA est une importante demande de l'ensemble des UFR. Il en existe **sept** à Reims : **deux** en UFR de Lettres et Sciences humaines, **deux** en UFR de Droit et Science politique, **un** en UFR de Sciences économiques et de Gestion (créé en 1989), **un** en UFR de Médecine et **un** comportant deux options dont l'une est confiée à l'URA de l'UFR des Sciences exactes et naturelles et l'autre à l'URA de l'UFR de Pharmacie. Un total de **soixante-et-onze** étudiants y étaient inscrits en 1988-1989 : **vingt et un** en Lettres et Sciences humaines, **vingt-cinq** en Droit et Sciences économiques, **quinze** en Sciences, **sept** en Médecine et **trois** en Pharmacie. Les étudiants étrangers y figurent au nombre de **vingt-cinq**, soit 38 % des inscrits, ce qui montre la réputation de l'université de Reims Champagne-Ardenne hors de nos frontières.

Il n'empêche que le nombre très insuffisant de DEA provoque d'une part la fuite d'étudiants motivés pour la recherche vers d'autres universités et d'autre part la sclérose de beaucoup de laboratoires de recherche.

Thèses

Les thèses, qui constituent la suite logique de l'enseignement de DEA, illustrent également le développement modéré de la recherche rémoise. Au cours des cinq dernières années 1985-1988, le nombre des thèses soutenues a été de :

- en doctorat d'Etat (ancien régime) : **vingt-sept** en Sciences, **dix** en Pharmacie, **six** en Lettres et Sciences humaines, **six** en Droit et Science politique, **trois** en Sciences économiques, cinq en Médecine.

- en doctorat de 3e cycle et doctorat 1985 : **vingt- quatre** en Sciences, **dix-huit** en Pharmacie, **dix-sept** en Lettres et Sciences humaines, **quatre** en Droit et Science politique, **cinq** en Sciences économiques, **cinq** en Odontologie.

Finalement , les structures de recherche sont les suivantes.

Laboratoires

a - Les équipes soutenues par les grands organismes de recherche (B1) sont au nombre de **quatre**, ce qui est très insuffisant. Ce sont :

- une équipe INSERM , reposant sur des équipes de l'UFR des Sciences et de l'UFR de Médecine , et installée récemment dans des locaux neufs construits par la région,

- trois laboratoires associés au CNRS, répartis dans les trois UFR des Sciences, de Médecine et de Pharmacie.

Ces quatre formations ont une activité importante et constituent les pôles principaux de la recherche rémoise.

b - Les équipes recommandées par le Ministère de l'Education Nationale (B1*) ont un avenir moins certain, bien que plusieurs d'entre elles aient une grande activité et jouissent d'une excellente réputation nationale et internationale. Certaines de ces équipes avaient, d'ailleurs, obtenu cette recommandation comme substitut à l'association aux grands organismes de recherche, qui leur avait été refusée souvent en raison de la politique restrictive citée plus haut. Ces équipes devront maintenant trouver leur avenir dans les formations doctorales - mais alors, elles devraient pouvoir s'appuyer sur des DEA qui restent à créer !

Les équipes recommandées sont au nombre de **vingt-deux**, certaines ne disposant d'ailleurs de ce soutien que pour deux ans. Elles se répartissent comme suit parmi les UFR : 5 en médecine, 2 en pharmacie, 7 en Sciences, 5 en Lettres et Sciences humaines, **trois** en Droit et Sciences économiques. Elles représentent 54% du potentiel de recherche de l'université. Toutefois, leur activité est assez inégale et des restructurations paraissent nécessaires .

c - Il existe une douzaine d'équipes bénéficiant des programmes privilégiés de l'université (C), dont la reconnaissance est essentiellement locale, où la recherche est souvent de bonne qualité, mais qui, pour des raisons de taille, de préoccupations plus régionales que nationales, ou parfois de manque d'ambition des responsables, s'imposent peu hors de la région. Parmi ces équipes se trouvent également des laboratoires en restructuration, dont les responsables tentent de réunir, autour de thèmes privilégiés, des chercheurs jusqu'alors isolés ou aux préoccupations divergentes ; c'est en particulier le cas du "Centre de Recherche d'Odontologie".

Financement

Les crédits de recherche sont analysés dans l'ensemble du budget de l'Université. En 1988, une somme totale de 12 510 KF lui a été consacrée, sur laquelle 7 280 KF provenaient de la subvention de l'Etat, 3 500 KF des organismes de recherche et seulement 1 750 KF de contrats. Ces contrats, qui constituaient en 1986 18,60% du budget de recherche, n'en représentent plus que 14% en 1988.

Trois remarques sont à faire :

- la région Champagne-Ardenne a fortement accru son soutien à l'université au cours des dernières années. Elle a permis l'implantation de l'unité INSERM citée précédemment. Elle a financé certains équipements de laboratoire. Elle a attribué des allocations de recherche à de jeunes étudiants en cours de thèse. De plus, le département de la Marne propose un financement substantiel pour l'installation de l'Institut des Sciences du Vivant près de Reims ;

- la plupart des laboratoires de recherche, mais surtout les "formations privilégiées" C, sont obligés de faire appel à des crédits extérieurs, provenant de la région ou d'entreprises privées. Malgré les aspects extrêmement positifs de ce soutien, qui permet à des laboratoires de vivre, il faut veiller à ce qu'il n'entraîne pas une position de dépendance vis à vis d'entreprises privées ;

- la répartition des crédits de recherche officiels au sein de l'université s'est effectuée principalement jusqu'ici de façon peu différenciée à l'intérieur de très larges axes privilégiés, définis par le Conseil scientifique. Il semble que cette situation soit en cours de réforme, car elle revient à effectuer un saupoudrage peu stimulateur.

L'université est consciente de l'importance des enjeux liés à la recherche. Elle a entrepris, en 1987, de définir les axes à privilégier dans le cadre du plan quadriennal 1988-1992. La liste est la suivante :

- Interface physique-biologie
- Chimie
- Biologie
- Spectrométrie moléculaire et atmosphérique
- Agro-alimentaire et conditionnement
- Surfaces et matériaux
- Productique
- Lettres et Sciences humaines
- Droit et Sciences économiques
- Odontologie
- Analyse mathématique.

Certains de ces axes correspondent effectivement à des groupes de laboratoires où la recherche, d'excellent niveau, est conduite de façon active, ou bien à des orientations en plein développement et dignes d'être soutenues au maximum des possibilités (ex. : agro-alimentaire et conditionnement). Mais on peut se poser la question de l'intérêt d'axes aussi mal définis et aussi larges que "Chimie" ou "Biologie" ou "Lettres et Sciences humaines", ou "Droit et Sciences économiques" ou encore "Odontologie". On peut craindre que ceci ne conduise à une parcellisation des crédits entre de multiples petites équipes aux préoccupations divergentes et aux possibilités inégales.

Cependant, il est apparu récemment (juin 1990), qu'après réorganisation du Conseil Scientifique, une prise de conscience très nette a conduit à une évolution qui paraît devoir être encouragée.

Les idées retenues peuvent être résumées comme suit :

- maintenir les équipements lourds et mi-lourds indispensables aux filières reconnues sur le plan national ;
- développer les services communs utiles à la recherche ;

- installer et équiper de nouveaux locaux permettant de décongestionner les équipes existantes et d'implanter de nouvelles équipes ;

- favoriser l'émergence de nouvelles équipes par l'attribution d'allocations de recherche fléchées ;

- rassembler des équipes autour de projets porteurs, et contribuer à la constitution de nouveaux DEA ;

- mieux faire connaître l'activité des chercheurs de l'université, ce qui facilitera l'accès aux soutiens de la région et des grands organismes.

On ne peut que souscrire à ces orientations.

L'Université de Reims Champagne-Ardenne

Le gouvernement de l'Université

Le chapitre sur le gouvernement de l'université de Reims s'articule autour de 4 thèmes principaux : les priorités et le développement de l'université ; les problèmes liés à la gestion ; l'action culturelle sociale ; très importante à l'université de Reims, elle fait l'objet d'un développement particulier ; les services communs.

I - Priorités et développement

1 - Généralités

L'histoire de l'université de Reims, comme sa géographie, sont de nature à lui créer de sérieux problèmes : l'université a été construite par étapes successives, par fondation de Collèges, puis de Facultés, sous la tutelle initiale d'universités différentes. Elle n'est devenue université que peu d'années avant la loi d'Orientation de 1968, par simple fédération de facultés existantes, et sans que cela implique (car telle était la situation antérieure à 1968) de politique ou même d'organisation communes. Sous le nouveau régime, né de la loi de 1968, il était naturel que la même situation tende à se prolonger, d'autant plus que les implantations universitaires dispersées ne développaient que fort peu de liens de voisinage. Géographiquement éclatée, l'université de Reims n'avait donc aucune tendance naturelle à percevoir l'importance de la structure universitaire, ressentie par beaucoup comme une simple superstructure de peu d'utilité, voire même, aux yeux de certains, inutile.

Or la conjoncture, pour de multiples et impérieuses raisons, oblige à réformer ces tendances. Si l'université de Reims doit survivre au niveau auquel elle prétend, elle doit en effet se présenter comme porteuse d'un *projet commun* tant en face de ses utilisateurs actuels que des autorités locales, régionales, nationales et européennes. Car elle doit affronter des échéances redoutables : celle de la régionalisation qui va tendre à se développer; celle, vis-à-vis du Ministère de l'Education Nationale, de la contractualisation de ses relations nationales; celle enfin, à très brève échéance, de la mise en place d'une Europe où les échanges se libéreront de manière très significative.

Pour toutes ces raisons, la Présidence de l'université est consciente de la nécessité d'une politique commune de l'établissement. Il n'est pas évident que cette nécessité soit aussi nettement perçue par la direction des facultés ni encore moins en leur sein.

2 - Un plan de développement de l'université

Le Conseil d'Administration de l'université a adopté en mars 1990 un projet de développement qui devrait, pour les 4 ans à venir, s'articuler autour de 4 axes :

- la formation des maîtres ;
- les filières professionnelles ;
- le renforcement du 3e cycle (en liaison avec la recherche) ;
- la formation continue.

La formation des maîtres (voir paragraphe suivant).

Les filières professionnelles

L'université souhaite que s'ouvrent à l'IUT de Reims deux nouveaux départements, l'un en "Logistique et transports", l'autre en "Techniques de commercialisation".

Le Conseil d'Administration a émis un avis favorable sur le principe de la création d'un "Institut régional de formation des ingénieurs des techniques Champagne-Ardenne" qui, associant l'université et le CNAM, aurait mission de former des ingénieurs dans quatre domaines : productique et métallurgie ; bâtiment-travaux publics ; techniques des textiles et de la confection ; génie électrique.

Le renforcement du 3e cycle (en liaison avec la recherche)

C'est le défi majeur des prochaines années pour l'université, qui devra développer l'activité de recherche en association avec les grands organismes de la recherche, avec l'industrie et la région, tout en confortant dans le même temps ses formations doctorales.

La formation continue

Un plan de développement préparé par le directeur du Service universitaire d'éducation permanente Champagne-Ardenne (SUEPCA) est en cours d'élaboration.

3 - La formation des maîtres et l'IUFM

En 1989-90, lorsque les experts ont pris contact avec l'université de Reims, l'IUFM avait un caractère expérimental.

Les préoccupations qui s'exprimaient alors étaient les suivantes :

- comment l'université, jusqu'alors responsable en tant qu'institution de la formation des futurs professeurs certifiés et agrégés, exercerait-elle, dans ce cadre nouveau, ses responsabilités traditionnelles ?

- comment les étudiants admis en IUFM concilieraient-ils leur scolarité dans l'IUFM avec la préparation d'une maîtrise ?

- comment assurerait-on aux étudiants la possibilité de préparer, outre le CAPES, l'agrégation ?

L'évolution future des besoins

Compte tenu des besoins considérables en enseignants du 1er et du 2e degré d'ici l'an 2000, et parce que la région Champagne-Ardenne a jusqu'à présent été déficitaire, surtout pour les disciplines reconnues comme prioritaires (mathématiques, physique, anglais, lettres modernes, histoire), l'université de Reims estime qu'il lui incombe, en tout premier lieu, de former davantage de maîtres et de les former mieux. L'ambition est donc à la fois quantitative et qualitative. Dans cette voie, l'université sera liée par convention avec l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

Pour situer les perspectives de développement de cet institut, il faut rappeler l'évolution des besoins en enseignants de la région et dresser un bilan des efforts de l'université pour la formation des maîtres.

La formation des maîtres à l'université

Jusqu'à présent l'organisation de ces formation est la suivante :

- le service universitaire de formation des instituteurs (SUFI) au concours de recrutement des élèves-instituteurs.
- l'IREM (Institut de recherche de l'enseignement des mathématiques) organise des stages de formation continue en mathématiques et lance des actions de recherche sur l'enseignement des mathématiques en Champagne-Ardenne.
- Enfin, dans les différents départements des UFR de lettres et de sciences, des préparations aux concours du CAPES et de l'agrégation sont entreprises avec des succès honorables comme on peut le constater sur les tableaux suivants :

AGREGATIONS DE SCIENCES

(Externe)

	1988		1989		1990	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Mathématiques	38	7	26	5	26	5
Sciences Physiques	12	4	8	6	16	4
Sciences Naturelles					4	0
Economie et Gestion			24	0	14	3

AGREGATIONS DE LETTRES

(Externe)

	1988		1989		1990	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Allemand	4	0	1	0	4	2
Anglais	10	2	17	3	5	3
Espagnol	3	0	1	0	0	0
Géographie	2	0			1	0
Histoire	7	2	11	3	12	2
Lettres Classiques	2	0	3	0	5	0
Lettres Modernes	6	1	7	0	11	2
Philosophie	0	0	0	0	2	0

CAPES DE SCIENCES

(Externe)

	1988		1989		1990	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Sciences Physiques	23	10	30	14	38	19
Physique Appliquée	3	2	5	2	6	3
Mathématiques	12	12	24	19	33	12
Sciences Naturelles	10	2	10	1	12	12
Sciences Eco et Sociale			25	0	7	0

CAPES DE LETTRES
(Externe)

	1988		1989		1990	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Allemand	11	2	12	0	12	0
Anglais	26	11	35	14	39	16
Espagnol	7	0	10	2	3	1
Géographie	29	15	57	21	55	20
Histoire						
Lettres Classiques	3	1	7	6	5	0
Lettres Modernes	21	3	36	6	31	13
Philosophie			1	0	5	1

CAPET

	1988		1989		1990	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Génie Electrique	5	2	9	5	9	5

La création de l'IUFM et quelques remarques

Le décret du 3 octobre 1990 a porté création d'un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) dans l'académie de Reims.

Cet institut aura son siège à Reims et sera rattaché à l'université de Reims. Son conseil d'administration devra comprendre huit représentants de l'université parmi les trente-six membres prévus réglementairement.

Au cours de l'évaluation, l'installation de l'IUFM à titre expérimental à Reims a attiré les remarques suivantes de la part de l'UFR de lettres :

Tous les départements à l'exception de celui de musicologie sont intéressés par la mise en place de l'IUFM. Des contacts à divers niveaux ont eu lieu ; des réunions se tiennent régulièrement afin d'établir la convention qui liera l'université et l'IUFM et des enseignants de l'UFR seront membres des instances du nouvel institut. Les questions soulevées et non encore résolues sont nombreuses qui suscitent chez les enseignants de l'UFR vigilance et parfois inquiétude.

Conclusions et recommandations

Il conviendra

-que la mise en place de l'IUFM permette la formation des enseignants du premier et second degré en utilisant toute l'expérience acquise par l'université de Reims dans ce domaine;

-que les étudiants scolarisés au sein de l'IUFM puissent préparer, s'il le souhaitent, une maîtrise et présenter l'agrégation, comme c'était le cas dans le système antérieur des IPES.

4 - Le projet d'Institut des Sciences et Techniques du Vivant (ISTV)

Cet Institut regrouperait plusieurs Ecoles ou Instituts nationaux : Institut national agronomique Paris-Grignon, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy, Ecole nationale supérieure d'horticulture et Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts. Sa localisation est en cours de discussion : Paris ou province ?

Un projet a été mis en avant par le département de la Marne (le président du Conseil régional en est l'initiateur) ; il semble soutenu par l'unanimité des structures départementales et universitaires.

L'Institut serait localisé à Gueux, à 5-6 kilomètres de Reims sur la route de Soissons.

Ses atouts :

- le soutien financier considérable du département et de la région : un milliard de francs pourraient être apportés en investissement ;
- l'unanimité de l'accueil local et régional ;
- la vocation agro-alimentaire du département.

Ses faiblesses :

- la distance de Paris ;
- l'insuffisance de la recherche locale dans le domaine considéré ;
- l'absence de structures d'enseignements correspondants.

Si l'installation de cet Institut ne peut se faire sur le plateau de Saclay, le choix de Reims pourrait être envisagé sérieusement parmi toutes les propositions régionales. Mais il est évident que la création d'un tel Institut, à Reims, conduirait à reconsidérer toute la politique de recherche de l'université.

5 - L'université dans sa région

L'université a su nouer avec les collectivités territoriales des relations étroites. Seule université dans sa région, elle est plus particulièrement amenée à se préoccuper d'un développement harmonieux et équilibré, au plan économique et social comme au plan universitaire.

C'est ainsi qu'en coopération avec la ville de Charleville, le département des Ardennes et la Région, l'université a pris en charge depuis mars 1986 l'Institut de formation technique supérieure (l'IFTS). Celui-ci devrait contribuer de façon précieuse au redressement du potentiel industriel - qui a subi une grave crise, touchant en particulier l'industrie des métaux. Des échanges sont d'ores et déjà envisagés avec l'université de Namur et l'Institut technique de Charleroi, et une synergie va s'établir avec le CRITT (Centre de recherche industrielle et de transfert technologique) dont les bâtiments jouxtent la nouvelle installation de l'Institut.

L'apport des collectivités territoriales - en liaison avec le FEDER (Fonds européen de développement des économies régionales) qui a contribué pour 15 MF -s'est élevé à 35 MF en investissements (par tiers pour la région, le département et la ville). L'Etat a financé une partie de l'équipement et le fonctionnement.

Le contrat de plan Etat-région a reconnu dans le principe l'intérêt de développer d'autres formations d'enseignement supérieur à Charleville. D'ores et déjà, les enseignements post-baccalauréat regroupent à Charleville un millier d'étudiants, les deux tiers dans des formations de techniciens supérieurs. L'IFTS, quant à lui, reçoit 40% d'étudiants qui ne sont pas originaires du département.

Il est important que ces efforts soient poursuivis de façon cohérente, et que l'université parvienne à concilier les éventuelles contradictions qui peuvent se faire jour en son sein sur les implantations, en particulier de premiers cycles universitaires scientifiques.

6 - L'ouverture européenne

L'université est déjà engagée dans plusieurs actions de relations internationales, notamment avec les pays européens. Dans ce cadre, 15 accords correspondent à une politique volontaire de coopération :

- les projets ERASMUS recouvrent 7 actions en 1989/90 qui seront portées à 11 en 1990/91 ;

- les projets COMETT sont en examen à Bruxelles et correspondent à la rubrique "Association Université/Entreprises pour la formation" ; ils sont soutenus par la Région.

L'université a le souci de développer les actions en cours et de faciliter la circulation des personnes et des idées. Elle étudie les possibilités d'améliorer l'accueil d'étudiants étrangers, en collaboration avec la ville et le CROUS ; dans le même esprit, elle souhaite favoriser l'apprentissage des langues. Il serait souhaitable que l'université dispose de moyens d'hébergement destinés aux collègues étrangers invités dans le cadre des échanges scientifiques.

II - Gestion

1 - Les principales difficultés

L'isolement institutionnel du Président

L'isolement de fait (géographique mais aussi institutionnel) du président paraît l'une des caractéristiques de la situation actuelle, à laquelle il semblerait urgent d'apporter remède. Peut-être les deux suggestions ci-dessous pourraient-elles contribuer à résoudre ce problème :

- les statuts de l'université (article 20) prévoyaient l'élection, par l'assemblée constituée par les trois conseils, et sur la proposition du président, de trois *assesseurs*. Ne serait-il pas possible de tirer parti de cette disposition statutaire pour donner au président l'occasion de constituer auprès de lui une *équipe* de son choix ? L'élection en 1990 de nouveaux conseils devrait permettre la mise en oeuvre rapide d'une telle suggestion.

Les vice-présidents, élus eux aussi par les conseils, mais sans proposition du président, constituent aussi une aide potentielle, qui semble devoir être particulièrement efficace après les récentes élections; mais quels que soient la bonne volonté, l'esprit d'équipe et le dévouement effectif des actuels titulaires de ces fonctions, il n'est pas sûr que cette situation se retrouve fréquemment et les vice-présidents, compte tenu des modalités de leur élection, ne forment pas nécessairement une équipe soudée, dont l'existence paraîtrait absolument nécessaire au gouvernement de l'université.

- d'autre part, dans une université constituée pour l'essentiel d'anciennes facultés devenues UFR, la relation entre la présidence (et ses services) et celles-ci paraît être le noeud principal où se situent les problèmes de la gestion et du gouvernement de l'établissement : a-t-on songé à mettre en place, en fait, une structure, qui pourrait être informelle, de dialogue et de liaison qui pourrait prendre la forme d'une *conférence des directeurs d'UFR* se réunissant fréquemment ? Grâce à celle-ci, le président serait sans doute mieux en mesure de s'informer régulièrement des problèmes des composantes, de leur faire part de ses vues et des informations qu'il recueille et, surtout, de coordonner leur action.

On a l'impression très nette que la gestion actuelle tend simplement encore à maintenir à chacune des composantes la disposition du montant de moyens de toutes natures auxquels elle est habituée. En effet, les composantes ne semblent guère disposées à considérer comme nécessaire une restructuration impliquant éventuellement un redéploiement de moyens.

L'exemple de la recherche

Cela est particulièrement perceptible au niveau des moyens de la recherche qui restent répartis sans réelle évaluation des points forts ou faibles de ladite recherche et au simple prorata du nombre des chercheurs (ou réputés tels) impliqués. Ceci interdit, bien évidemment, toute définition d'un projet fondé sur des axes prioritaires, clairement définis après débat et mûre réflexion. La nature même des instances chargées de discuter ces graves problèmes rend très difficiles de tels débats : la législation et les statuts ont en effet (fort naturellement) tendu à répartir les sièges dans les diverses instances (université ou UFR) en équilibrant les diverses composantes (UFR ou départements) les unes par rapport aux autres.

On voit mal comment des conseils scientifiques constitués sur de telles bases, et qui, de plus, comportent un nombre trop grand de membres pour que la réflexion y puisse être fructueuse, pourraient définir une politique établissant des choix, des priorités, des projets volontaristes de développement. *Peut-être la création de commissions de travail légères en nombre de membres permettrait-elle, au conseil scientifique de l'université au moins, de travailler de manière plus efficace.* La nouvelle équipe, mise en place à la suite des élections récentes, paraît avoir perçu l'urgence de ce problème et s'efforce d'y faire face.

Le problème de l'évaluation de la recherche est d'une redoutable difficulté, surtout s'agissant de domaines extrêmement divers et dont la nature, les besoins et les contraintes ne sont guère connus qu'à l'intérieur de chacune des composantes ou même, parfois, de certains éléments de celles-ci. Il n'apparaît pas que le conseil scientifique se soit préoccupé jusqu'ici - hors de toute considération budgétaire immédiate - de l'information de ses membres sur la nature des recherches conduites dans les divers secteurs. Une information systématique, au moins au niveau des membres du conseil scientifique de l'université, serait pourtant un préalable nécessaire à tout essai d'évaluation. Elle pourrait prendre la forme de présentation au conseil, par les intéressés, de la nature, des problèmes, du déroulement et des résultats de leur recherche. Cette activité d'information devrait être un des objectifs essentiels et permanents du conseil scientifique.

Dans la plupart des secteurs d'activité de l'université, on trouve des problèmes analogues, nés d'une insuffisante perception de l'urgence et de la nécessité de la conduite

d'une politique commune : cela paraît particulièrement vrai de *l'encadrement administratif des services centraux*.

On pourrait, en considérant l'équipement informatique de l'université, constater l'effet d'un manque analogue d'organisation commune: il n'est, en effet, pas souhaitable que les composantes s'équipent individuellement, sans tenir compte de leur environnement universitaire et de la compatibilité ou de la complémentarité de leurs équipements propres avec ceux des autres UFR ou services. C'est pourtant ce qui se passe jusqu'ici, les UFR et services s'étant équipés chacun, sans considération suffisante de la nature du parc informatique de l'université.

Le problème de l'agence comptable

L'informatisation de la gestion financière et comptable a été entreprise dans le cadre des nouvelles dispositions budgétaires (changement de la nomenclature comptable, élaboration d'un budget par fonction) au moyen du logiciel national GFC (gestion financière et comptable), et conduite par étapes. Ainsi, l'application "dépenses" a commencé en janvier 1986 ; elle a été suivie un an après par l'application "recettes - comptabilité générale" et enfin, en janvier 1988, par l'utilisation du logiciel national pour les opérations de paiement des traitements et indemnités imputés sur le budget de l'université.

Des difficultés sérieuses ont accompagné la mise en oeuvre de l'application "dépenses" et perturbé les opérations de mandatement au début de l'exercice 1986.

Dans ces conditions, l'agent comptable a été enclin à affirmer ses prérogatives pour ne pas subir des actes de gestion mal accomplis, ou susceptibles d'alourdir inutilement les charges de l'agence comptable. Cette attitude jugée peu conciliante et souvent dérangeante a engendré quelques conflits au cours du processus d'informatisation et altéré les rapports de l'agent comptable avec certains services de gestion, notamment les services centraux.

Le conflit possède au moins le mérite d'attirer l'attention sur un problème structurel sérieux. Il ne s'agit pas en effet uniquement d'un problème personnel. Mais la situation ambiguë, dans la réglementation présente où se trouve l'agent comptable, dépendant à la fois de deux autorités (présidence de l'université et comptabilité publique) l'amène à souhaiter contrôler aussi bien la gestion de l'université que la comptabilité de ses finances. Non moins logiquement, la direction de l'université (Président et Secrétaire Général) désire exercer son autorité sur la gestion comme sur la trésorerie de l'université. Dans la situation d'alors, peu satisfaisante qui a duré jusqu'en février 1990 et qui devrait donc être réformée (mais ceci est un problème national), il paraîtrait indispensable que le Président précise nettement au futur agent comptable la nature et les limites de ses fonctions, en lui rappelant en particulier que le nécessaire contrôle ne saurait aboutir au ralentissement, voire à la paralysie, des services, et surtout que la gestion et l'engagement des dépenses relèvent de sa seule autorité, et qu'en outre il a besoin de connaître en permanence l'état de la trésorerie de l'établissement qu'il dirige.

Un autre élément du conflit a résulté de l'éloignement géographique : l'agent comptable et les services de gestion étaient distants de plus de 3 kms. Actuellement, un simple couloir les sépare et avec la nomination d'un nouvel agent comptable, en février 1990, les problèmes antérieurs ont totalement disparu.

Ces réflexions et suggestions ne doivent pas faire oublier que le contact avec le personnel de l'université de Reims y montre à l'évidence la présence d'un remarquable capital d'intelligence, de compétence et de dévouement, en particulier parmi ses responsables actuels. Les bonnes volontés et le travail acharné des responsables ne peuvent cependant résoudre les nombreux et difficiles problèmes de leur Université, sans une plus forte

implication de l'ensemble des personnels et notamment des dirigeants des UFR et de leurs départements.

2 - La préparation budgétaire

La subvention de fonctionnement (dite pédagogique) est répartie sur la base du nombre des étudiants par "cycle", défini en accord avec le Ministère de l'Education nationale, après que les services de chaque UFR ont vérifié leurs effectifs dans les différentes filières. Le Conseil d'Administration se prononce sur les répartitions des grandes masses budgétaires (les différents chapitres du budget). Ces sommes sont attribuées à chaque UFR pour constituer en partie leur budget destiné à l'enseignement.

En ce qui concerne les droits universitaires (montant en 1989 : 450 Francs), le minimum imposé pour les bibliothèques universitaires (72 Francs) leur est attribué ; 140 Francs sont destinés à l'UFR et 238 Francs aux services centraux (qui en consacrent une partie aux dépenses centralisées d'infrastructure).

La part d'heures complémentaires, gérée de manière centralisée, est toutefois répartie par UFR selon les besoins exprimés (le budget étant établi en fonction de l'historique des dépenses).

Sur la subvention de fonctionnement, un pourcentage (3%) est prélevé pour le fonctionnement du service général.

Les dépenses d'infrastructure relèvent, depuis 1981, d'une gestion centralisée en ce qui concerne les dépenses dites "obligatoires", à savoir : chauffage - eau - gaz - électricité - nettoyage (par des sociétés extérieures). L'université ne dispose pas de service technique, alors que plusieurs types de fluides sont utilisés (chauffage urbain - charbon - fuel lourd) et que les campus sont en périphérie de la ville.

Une répartition est toutefois établie par site géographique en fonction du nombre de m² bâtis, mais surtout du coût constaté lors de l'année précédente, en tenant compte de certains paramètres (nombre de jours de chauffage - prix du fluide ... - etc.) La subvention du Ministère par m² est considérée comme insuffisante et le complément nécessaire pour la couverture de ces dépenses est comblé par les ressources propres (voir tableau ci-après). Il est fait appel à des sociétés "prestataires de service", en ce qui concerne le nettoyage des locaux pour les UFR insuffisamment pourvues en personnels ATOS. Sont concernées par ces prestataires de service 4 composantes :

- UFR médecine + section BU médecine ;
- UFR pharmacie ;
- UFR odontologie.

Les crédits d'équipement, appelés plus couramment "renouvellement de matériel", sont attribués en fonction d'un pourcentage calculé par rapport à la subvention pédagogique attribuée à chaque UFR. Ces crédits sont également gérés de façon centralisée. Afin d'obtenir de meilleurs prix, l'université de Reims adhère depuis deux ans au groupement d'achat du CHR de Reims

Des prélèvements sur contrats de recherche sont effectués selon la règle suivante :

- 8% sur crédits de fonctionnement (hors TVA)
- 4% sur crédits d'équipement (hors TVA)
- 5% sur tout contrat d'un montant inférieur ou égal à 50 000 KF TTC

Ces prélèvements sont pratiqués sur tous les contrats à l'exception de ceux émanant du Ministère de l'Éducation nationale, du Ministère de la Recherche et de la Technologie et de la région.

Il est à noter que l'ensemble des contrats de recherche est centralisé sous une composante spécifique (904).

COÛT DE L'INFRASTRUCTURE AU M2 - sur 4 ans-

	COÛT (par m2 bâtis) ⁽¹⁾			
	Année 1985	Année 1986	Année 1987	Année 1988
Bâtiment (1)	13,96	9,17	9,07	10,84
Gardiennage (2)	0,97	0,74	0,86	0,91
Fluide hors chauffage (3)	39,14	28,91	29,35	32,17
Chauffage (4)	28,64	52,50	40,10	32,63
Nettoyage (5)	-	-	-	-
Voiries réseaux (6) renouvellement central téléphonique	20,15	-	-	-
Autres infrastructures (7) entretien chaufferie	3,67	-	3,44	4,32
Total infrastructure	118,63	100,59	92,99	92,17
Fonctionnement courant (2 + 3 + 4 + 5)	80,83	91,42	80,46	76,99

Depuis trois ans, l'université utilise le système GFC. Une répartition par fonctions peut être établie. Elle révèle le poids croissant de la fonction "enseignement" tant initial que continu, la relative stabilité des dépenses d'infrastructure et d'administration et le moindre accroissement des activités de recherche, notamment sur contrats. La recherche financée par les organismes a connu, elle, une nette augmentation.

DEPENSES REPARTITION PAR FONCTION GFC

	Année 1986	Année 1987	Année 1988
Administration et gestion	12 002 289	13 781 665	13 709 687
Enseignement initial	21 433 457	29 119 849	27 022 271
Enseignement continu	6 897 554	8 894 298	8 439 087
Infrastructure immobilière	9 114 513	9 854 138	8 335 140
Recherche sur contrats	1 530 819	1 750 622	1 965 673
Recherche - subvention Etat	5 553 830	7 281 746	7 385 458
Recherche - autres organismes	1 162 569	3 479 413	2 883 875
Activités diverses	650 547	1 588 945	936 918
TOTAL	58 376 579	75 750 678	70 678 109

⁽¹⁾ Le nombre de m2 est de 88 007.
Le nombre de m2 non bâtis est de 550 691

III - L'action culturelle et sociale

1 - Le Service d'Action Sociale de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (SASURCA)

C'est un service commun d'action sociale de l'université qui sera présenté dans le chapitre des services communs.

2 - La vie sur le campus et le rôle du Centre régional des oeuvres universitaires

Au 1er janvier 1989, 23 658 étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Reims, dont 18 839 à Reims et 2 395 à Troyes (16 331 étudiants à l'université de Reims Champagne-Ardenne).

Le CROUS avait reçu environ 4 000 demandes de logements à la rentrée universitaire. Pour répondre à ces besoins, 5 formules de logements ont été proposées :

- chambres en résidences universitaires : 1630
- chambres meublées HLM (1 ou 2 lits) : 1037
- studios et appartements HLM meublés : 200 + 135
- chambres chez les particuliers en ville : 419
- chambres dans des foyers agréés : 467

soit environ 4000 places.

Jusqu'à présent, la majorité des demandes de logements concernait les résidences universitaires, mais, à partir de la prochaine rentrée, tous les logements HLM seront conventionnés et l'APL sera versée aux étudiants. Cet avantage risque d'entraîner une mutation des demandes en résidences vers ce type de logement puisque le prix d'une chambre individuelle sera ramené approximativement au tarif d'une chambre en résidence.

Il semble que dans les années à venir la croissance du parc mis à la disposition des étudiants doive être modeste sur le plan quantitatif, mais ambitieuse sur le plan qualitatif. L'augmentation prévisible du nombre d'étudiants tant à Reims qu'à Troyes pourrait être absorbée en mettant en oeuvre des structures souples permettant de faire fluctuer le parc au gré de la demande des usagers, en fonction des disponibilités du marché et du stock d'appartements HLM libérés.

3 - Restauration universitaire

Ce secteur a été profondément rénové depuis 1983, notamment le sous-secteur restauration directement géré par le CROUS.

La restauration universitaire dans l'Académie se caractérise actuellement par :

- un équilibre entre restauration traditionnelle et restauration diversifiée (55% et 45%) ;

- un éclatement des lieux et une diversification des aménagements et des prestations ;

- une fréquentation intense le midi, en particulier d'octobre à février, les mardis, mercredis et jeudis. Cependant, le nombre de jours de présence d'une majorité des étudiants se révèle très faible sur une année calendaire : une centaine de jours seulement - ce qui pose de redoutables problèmes de gestion ;

- un équilibre budgétaire précaire, le rapport qualité/prix restant cependant acceptable ;

- une fréquentation des deux secteurs de restauration (traditionnelle et diversifiée) à caractère essentiellement social.

L'aide de l'Etat se situe à hauteur de 45%, la contribution des usagers à hauteur de 55%. Le maintien de la contribution de l'Etat demeure, pour des raisons sociales, indispensable. Par ailleurs, il serait paradoxal, la restauration universitaire évoluant vers une restauration collective de type "entreprise" (restauration de midi), que la subvention ne soit attribuée que sur critères sociaux. En revanche, la participation des étudiants devrait être plus élevée pour répondre à une demande générale de qualité.

4 - Action sociale et action culturelle en faveur des étudiants

Action culturelle

L'université estime nécessaire de porter ses efforts, au-delà de la seule transmission du savoir, dans le cadre d'une dynamique politique partenariale. Cette volonté s'inscrit en effet dans un cadre conventionnel, défini par :

- une convention-cadre Université - Ministère de la Culture ;
- la contractualisation Université - Ministère de l'éducation nationale ;
- le contrat Etat - ville de Reims.

Une convention quadriennale devrait être adoptée, prévoyant une évaluation à l'issue de la deuxième année. Un double effort devrait être fait :

Dans le domaine des enseignements

- à moyen terme, en recherchant un rapprochement et un apport réciproque avec les établissements d'enseignement supérieur artistique dont la région est riche.

- à court terme, en proposant dans chaque cursus de formation l'éveil ou l'entretien d'une curiosité, par exemple par le biais des enseignements optionnels.

Dans le domaine des pratiques sociales et culturelles de la population universitaire

- en créant une cellule d'action culturelle, animée sur un mode professionnel, à l'interface entre le CROUS et l'université, entre la population universitaire et "la ville", qui se verrait confier les missions d'animation globale.

- la bibliothèque de l'université poursuivra, en concertation avec les partenaires locaux, sa politique d'animation culturelle (expositions, lectures publiques, salons).

5 - Le Service culturel de l'université (voir chapitre services communs)

IV - Les services communs

1 - Le Service d'Information et d'Orientation (SIOU)

Il paraît d'une importance particulière dans une université où le poids des premiers cycles demeure excessif, du fait qu'une trop forte proportion des étudiants, ou bien stagnent devant les examens, ou bien arrêtent leurs études après le DEUG.

Conformément à ses missions, le SIOU porte son action :

- sur l'information des futurs bacheliers dans les lycées, en direction des informateurs institutionnels dans les forums et les salons,

- en direction des étudiants : nouveaux inscrits et étudiants (aide à l'orientation et à la réorientation,

- dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Ce service est à la fois bien organisé et efficace, malgré un encadrement administratif trop faible. Il a pris récemment (1989) une initiative qui devrait être encouragée et développée: celle d'étudier le devenir d'une catégorie des étudiants (ceux qui ont obtenu le DEUG en 1987). L'étude a fait l'objet d'une publication d'un grand intérêt qui pourrait devenir le point de départ d'une **observation systématique du devenir des étudiants**. Une telle observation ne devrait pas se borner à l'examen de certaines catégories d'étudiants (les diplômés aux divers niveaux par exemple) mais porter, si possible, son attention en priorité sur toutes les catégories les plus mal connues et qui posent le plus de problèmes non résolus (par exemple, tous les *Inscrits en 1ère Année* de DEUG, dont il serait essentiel de savoir ce qu'ils deviennent, alors que nous ne connaissons habituellement que leur nombre global, ainsi que celui de ceux - une minorité - qui réussissent à l'examen et -sans doute - demeurent ensuite dans le système).

Il serait donc très souhaitable que le SIOU puisse prendre la charge d'un *Observatoire Permanent du devenir des étudiants*, instrument qui manque cruellement aux universités françaises. Pour cela il conviendrait que l'on puisse étoffer ce service et lui apporter les collaborations nécessaires. Une telle initiative devrait, à brève échéance, se montrer très payante pour l'université .

2 - Le Service Universitaire des Etudiants Etrangers (SUEE)

Il comporte deux activités principales : il assure l'inscription et l'accueil des étudiants étrangers; il fournit un enseignement de français aux étrangers. Cet enseignement existe en diverses formes : cours intensifs de langue avant la rentrée universitaire pour les étudiants arrivant à Reims, cours organisés pendant l'année. Ces derniers cours fonctionnent en deux semestres et proposent, outre une initiation à la langue assurée à deux

niveaux, la préparation des trois degrés de diplômes universitaires de Français langue étrangère, organisés de façon analogue dans la plupart des universités : le Certificat pratique d'études françaises, le Diplôme d'études françaises et le Diplôme supérieur d'études françaises. Le SUEE de Reims a participé, assez récemment, à une concertation entre centres du même genre pour assurer une harmonisation des enseignements et de leurs niveaux entre les divers organismes. A la différence d'un assez grand nombre d'entre eux, son organisation ne repose pas sur une Association Loi 1901, mais a la forme d'un service commun de l'université.

L'une des faiblesses du système est que l'université n'est pas en mesure de fournir au SUEE les enseignants nécessaires (sous forme de postes d'enseignants ou de parties de services d'enseignement). Seul le directeur fait partie du personnel de l'université (ce fut pendant de nombreuses années un maître de conférences d'anglais, c'est depuis peu un professeur certifié affecté au service), et son activité relève plus d'une certaine forme de bénévolat que d'un service statutaire bien défini. Il paraît certain que ce service a trop longtemps reposé sur l'enthousiasme et le dévouement d'individus isolés. L'enseignement est assuré à peu près intégralement par un nombre considérable de vacataires d'origines diverses, avec les difficultés d'organisation que cela implique; cela a pour autre conséquence des frais de scolarité plus élevés que dans la plupart des centres analogues (de l'ordre de 3500 F pour une inscription semestrielle).

Il est intéressant de constater que les cours pour étrangers attirent chaque année un nombre considérable d'étudiants sud-coréens et japonais, grâce à des relations régulières avec ces deux pays. La manière dont le suivi des étudiants (dans les détails pratiques de leur vie, ou dans leur initiation culturelle) est assuré par le personnel du service doit être pour beaucoup dans cette fidélité. L'organisation, plusieurs fois chaque semestre, d'activités culturelles spécifiques pour les étudiants du service (visite de la ville, de ses musées et monuments, de la région, de Versailles et Paris, de Strasbourg, etc.) paraît un autre aspect très positif.

Ce service devrait recevoir, de la part des départements de l'UFR de Lettres, un soutien beaucoup plus important sous forme d'affectation de personnel enseignant ou de parties de services. Cela paraît la condition nécessaire pour le fonctionnement harmonieux et le développement d'un service efficace et original dont les effets, pour le rayonnement de l'université et de la région, sont déjà importants.

3 - Le service de documentation

Le Service de documentation de l'université, centré autour de la bibliothèque universitaire et de son directeur, fait preuve de dynamisme et d'efficacité, malgré un encadrement insuffisant.

Il assure d'une part le fonctionnement de la bibliothèque universitaire et de ses quatre implantations, correspondant aux différents campus de l'université, d'autre part la coordination avec les diverses bibliothèques d'instituts ou de départements, aux statuts et dimensions très divers; ces bibliothèques, financées par les UFR, assurent, de l'avis du directeur du service, une fonction irremplaçable d'initiation des étudiants (et parfois de leur moniteurs), à l'usage du livre et de la matière imprimée - cette initiation n'étant malheureusement que rarement assurée, dans notre pays, à un niveau antérieur des études.

La coordination de la politique d'achats, l'élaboration d'un catalogue collectif des périodiques reçus, sont le signe du bon fonctionnement et d'une fructueuse collaboration.

Cependant, le directeur du service commun se trouve dans une position délicate en face de personnels (et de budgets) qui ne relèvent aucunement de son autorité. (Comment, par exemple, pourrait-il assurer la formation continue, informatique en particulier, d'un personnel généralement très peu nombreux dans chaque bibliothèque, de statuts et de rémunérations fort divers, et relevant d' autres autorités administratives ?).

Il est significatif que le questionnaire récent, adressé par le Ministère aux responsables des diverses bibliothèques d'instituts ou d'UFR, ne considère que les bibliothèques possédant au moins 15 périodiques vivants et acquérant un minimum annuel de 300 volumes : la presque totalité de ces bibliothèques (dans le présent établissement comme dans la plupart des universités) sont dans l'incapacité de répondre à de tels critères, qui supposeraient des moyens beaucoup plus importants que ceux dont elles disposent en fait. L'administration centrale semble ne pas se rendre compte de la nature exacte des institutions qu'elle souhaite recenser, et dont, malgré leur petite taille, l'utilité est essentielle.

Il faut malheureusement constater que le service repose sur une structure qui demeure très fragile, malgré une augmentation récente et substantielle des crédits de fonctionnement (ceci au niveau de la bibliothèque universitaire, car les crédits au niveau des bibliothèques d'UFR restent très au-dessous du nécessaire). La fragilité de cette structure tient à un encadrement très insuffisant, notamment au niveau du personnel scientifique et technique.

Il suffit en effet de quelques départs en retraite, ou de quelques congés de maladie, pour que le fonctionnement minimal du service en vienne à reposer sur des personnels destinés pourtant à d'autres fonctions. C'est le cas, notamment, des étudiants moniteurs dont la présence s'avère très précieuse, voire indispensable, alors qu'ils n'étaient pas, en fait, destinés à "boucher les trous" de l'encadrement scientifique et technique. La pauvreté d'encadrement se traduit par un horaire de fonctionnement qui apparaît notoirement insuffisant: par exemple, de 10 à 18 h. quatre jours par semaine, en sus du lundi après-midi et du samedi matin, pour les deux sections de Droit et de Lettres.

Malgré l'encadrement insuffisant, la bibliothèque universitaire a pu enregistrer des résultats flatteurs, puisque, entre 1985 et 1989, le nombre des usagers inscrits a progressé de 45%, celui des prêts à domicile de 58%, et celui des volumes acquis de 57%. Cela n'a pu être réalisé que grâce au dévouement du personnel. De plus, malgré les failles de l'encadrement, le service de documentation est parvenu à assurer la formation continue d'une bonne part de son personnel (notamment en informatique), et à mettre en place, pour l'année prochaine, un projet de catalogue informatisé fondé sur une base internationale, et assurant la liaison avec les autres bibliothèques universitaires. Malheureusement, il se révélera impossible d'inclure dans ce projet le catalogage des bibliothèques d'instituts, qui ne disposent ni d'une masse de crédits d'acquisitions ni d'un encadrement technique qui permettraient et rendraient rentable une telle informatisation.

4 - La bibliothèque de l'université

Organisation

La bibliothèque fait partie du service commun de la documentation, administré par le conseil de la documentation. Le conseil se prononce sur les structures et les règles de fonctionnement du service commun, et notamment sur la constitution des commissions scientifiques consultatives de la documentation. Elles sont au nombre de sept : langues ; littérature ; musicologie ; sciences humaines ; sciences sociales ; santé ; sciences et techniques.

Le conseil est tenu informé des crédits documentaires des bibliothèques associées et de leur utilisation.

Le directeur du service commun prépare le budget du service.

Ouverture

La bibliothèque est totalement fermée au public durant :

- les congés universitaires de Noël ;
- 4 semaines en août.

L'ouverture annuelle porte donc sur 47 semaines, soit :

- 40 semaines avec les horaires normaux ;
- 7 semaines avec horaires réduits (1 semaine en février ; 2 semaines à Pâques ; 4 semaines en juillet) : de 13H à 18H.

Ouverture annuelle des sections : de 1675H (santé) à 1995H (sciences).

Usagers

- Nombre d'entrées : 249 209

- Usagers inscrits :

1er cycle :	5014
2e cycle :	2094
3e cycle :	1037
enseignants-chercheurs :	679
extérieur :	758
TOTAL :	9582

Le prêt

Le prêt est automatisé dans toutes les sections.

Prêts à domicile : 125 185

Prêts sur place : 67 491 (enregistrés d'après les bulletins de prêt pour les documents en magasin. Les statistiques ne portent pas sur la consultation sur place dans les salles en libre accès).

Documentation hors BU

On ne possède pas de chiffres précis sur le volume des collections documentaires possédées par les UFR, dont les dépenses documentaires avoisinaient les 500 KF en 1986.

Depuis plusieurs années, il faut noter qu'une réelle coordination existe pour les acquisitions documentaires, et que ces liens deviennent plus forts à mesure que l'idée du service commun de la documentation fait son chemin.

5 - L'ISTAPS

L'université s'est dotée, en 1987, d'un Institut en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives dont l'action s'inscrit dans le cadre des activités de recherche et de formation de l'université.

L'ISTAPS gère les installations appartenant à l'université, directement ou en liaison avec l'association sportive de l'université, le RUC (Reims Université Club). Créé en 1960, il est devenu une association sportive de l'université en 1972.

L'Institut participe à des enseignements délivrés dans le cadre des DEUG des UFR des Sciences et techniques, de Droit et Sciences politiques, des Lettres et Sciences humaines. Il délivre un diplôme d'université en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Il intervient dans la formation continue des personnels de l'université et dans l'animation de mouvements associatifs. Il devrait, à la rentrée 1991, être habilité à délivrer le DEUG.

Il est administré par un Conseil de direction de 28 membres, présidé par le Président de l'université. Le directeur est élu par le Conseil pour cinq ans.

Les personnels affectés à l'ISTAPS portent sur 1 poste administratif, 3 postes d'entretien, 5 professeurs d'éducation physique et sportive et 6 vacataires.

L'ISTAPS souhaite mettre en place un DESS de psychologie du sport en liaison avec le département de psychologie, au sein de l'UFR des Lettres et Sciences humaines, et développer son diplôme d'université "Aptitude aux fonctions de gestion et d'administration des équipements sportifs" dont les débouchés professionnels sont prometteurs.

6 - Le Service Universitaire d'Education Permanente Champagne-Ardenne (SUEPCA)

La naissance et le développement de la formation continue à l'université de Champagne-Ardenne mettent en lumière les caractéristiques propres d'un établissement en symbiose avec son environnement : activités liées au contexte social et économique et à la situation d'exclusivité. Cette donnée explique naturellement les choix opérés en matière d'objectifs et de relations contractuelles, tout autant que l'importance des financements régionaux.

La formation continue a su en effet, dès les années 70, percevoir le rôle qu'elle devait jouer dans le développement régional ; elle sait aussi quelle doit être sa contribution à la construction d'une université en plein développement.

Effort constant de relation vivante avec l'environnement, volonté arrêtée d'associer à cet effort le potentiel de l'établissement, tels sont bien là les traits essentiels d'une formation continue dont les structures, les activités, le budget et les moyens sont ici présentés avec, en conclusion, trois suggestions pour un développement futur.

Les structures

L'université de Reims avait, dès juin 1975, créé un service commun. Cette décision fut confirmée dans le cadre de l'application de la loi du 26 janvier 1984 : le 2 juin 1986, le

Conseil d'Administration votait les statuts du SUEPCA. Dirigé par un directeur, assisté d'un conseil de développement, d'un conseil pédagogique, ce service commun assure :

- . l'instruction des conventions
- . la participation au conseil académique de la formation continue
- . La liaison avec toutes les structures régionales
- . la coordination de l'ensemble des actions de formation permanente proposées et réalisées par les différentes composantes de l'université
- . l'harmonisation de la politique financière et la gestion des conventions
- . l'accueil, l'information, la rémunération des stagiaires
- . la réalisation de certaines actions spécifiques
- . les comptes rendus d'exécution des conventions et les différents bilans (MEN, DRFP)

Le rôle du SUEPCA est donc à la fois politique (incitation, représentation, coordination) et technique (information, gestion, bilans, etc...) ; son directeur est nommé, pour une durée renouvelable de quatre ans, par le président de l'université après avis du Conseil pédagogique du SUEPCA et du Conseil d'Administration. Cette nomination associe en fait le directeur à l'exécutif de l'université, puisque c'est "sous l'autorité du Président qu'il organise et développe les relations de l'université avec les instances et partenaires extérieurs en liaison avec les diverses composantes de l'université" (art. 4 des statuts).

Les deux instances qui assistent le directeur traduisent cette double caractéristique énoncée plus haut, puisque le Conseil de Développement réunit avec le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et le maire de Reims, l'ensemble des responsables des services extérieurs de l'Etat, les représentants des salariés et les représentants des personnels de l'université d'une part et que, d'autre part, le Conseil pédagogique comprend notamment les directeurs d'UFR et d'instituts ainsi que les responsables pédagogiques des actions dépassant 150 heures.

Il y a cependant dans cet organigramme une curiosité un peu étonnante. A côté ou dans (?) ce service commun, existe un institut défini aussi comme "service commun". Il s'agit de l'IRUSSA (Institut Régional Universitaire des Sciences Sociales Appliquées), chargé des formations initiale et continue ayant trait aux sciences sociales. Cette dualité apparente, legs d'une histoire antérieure, trouve sa résolution dans le pragmatisme des relations entre ce "service commun particulier" et le SUEPCA.

Enfin, les structures de la formation continue obéissent à une règle de complémentarité entre le SUEPCA et les composantes (UFR et Instituts) : complémentarité de compétences et de services. Les composantes, en effet, sous l'autorité de leur directeur assurent l'accueil et l'information spécifique, l'inscription et le suivi de leurs stagiaires, gèrent leurs intervenants, établissent le budget de chaque formation. Le Service Commun, service instructeur des conventions, distribue près de chaque composante, après prélèvement pour son propre fonctionnement, les recettes relatives à chaque action ou filière de formation. Les dépenses sont alors gérées directement par chaque composante. Au fond, on peut parler de principes de complémentarité et de subsidiarité : ce qu'il est utile de confier au service commun l'est effectivement, ce qu'il est utile de laisser à l'initiative locale l'est également.

Les activités de la formation continue

Deux traits caractérisent les activités : l'importance des formations diplômantes et la forte implication régionale.

Les bilans font en effet apparaître pas moins de 32 formations longues et diplômantes, notamment :

- . trois DESS à l'UFR Sciences (traitement de surface, automatique industrielle, énergétique)
- . la capacité à l'UFR Droit
- . le DESS Gestion et Développement des PME
- . 9 diplômes à l'IUT de Reims
- . 9 diplômes à l'IUT de Troyes

Ces diplômes nationaux ou d'université marquent un effort exceptionnel de validation de la formation ; certains diplômes d'université pourraient, du reste, évoluer vers des diplômes nationaux et d'autres fonctionner en réseau avec des diplômes analogues d'autres établissements. Il faut souligner l'intérêt de cette politique de validation, de plus en plus exigée par les usagers de la formation. Ces formations diplômantes totalisent plus de 800 stagiaires, soit plus de la moitié du nombre total des stagiaires (1328), plus de 27000 heures d'enseignement sur un total de 30 000. Le reste des activités de formation est constitué de stages d'actualisation des connaissances et de perfectionnement, en majorité inférieurs à 300 heures.

Toutes les composantes ne contribuent cependant pas également au développement de la formation continue. Si les UFR de Sciences, de Sciences économiques, l'IUT de Reims et l'IUT de Troyes apparaissent les porteurs principaux, d'autres composantes ont une activité plus timide, et des gisements de compétences demeurent encore à prospecter. Il faut situer ici les activités de l'IRUSSA.

En charge de l'application des Sciences sociales (dont il n'existe pas de faculté), cet Institut a développé, en relation étroite avec Paris XII, les formations supérieures en travail social. Une convention avec le groupement régional DST (Diplôme Supérieur de Travail Social) traduit son insertion positive dans la politique régionale de formation de ce secteur professionnel, à l'exception (constatée ailleurs) des écoles de formation initiale. Le passage de 50 à 300 stagiaires, en cinq ans, est un indice certain de progression. L'insistance donnée à la méthodologie de la recherche, de même que la conduite de contrats de recherche, paraît tout à fait assurer la qualité universitaire de ces activités.

Cependant, l'observateur ne peut que s'étonner de voir une université développer des formations basées sur les Sciences sociales sans disposer du potentiel nécessaire. L'IRUSSA compte un seul permanent : c'est là un paradoxe qui ne peut qu'interroger. Les contributions des UFR des Sciences économiques et de Droit peuvent-elles réellement assurer à ce pôle d'activités la ressource scientifique indispensable?

Le budget et les moyens

Le volume financier atteint par la formation continue ne constitue pas un record, si on le compare au nombre élevé d'heures d'enseignement, soit 7,4 MF pour 3018 heures.

La progression de ce volume, au cours des quatre dernières années, est constante et sans événement majeur. La formation continue paraît avoir atteint une vitesse de croisière. Ce qui frappe, c'est bien plutôt l'origine des recettes : l'université de Reims travaille, d'abord, avec sa région dont les subventions représentent 7/10 des recettes globales.

On ne peut que féliciter une université qui contribue ainsi au développement régional ; dans le même temps, force est de constater que, malgré certaines formations diplômantes pertinentes, la part des conventions avec les entreprises demeure modeste. L'une des raisons tient sans doute à la nature propre du tissu économique environnant ; en particulier, le secondaire ne compte que 37 entreprises de plus de 500 salariés et, sur 14 000 établissements, 12 000 ont moins de 9 salariés ; enfin 9/10 des entreprises ont leur siège social - et donc leur centre véritable de décision - à Paris. On le voit ici, comme dans d'autres activités

de l'établissement, la formation continue a encore à conquérir un marché, celui-là même de son environnement.

Les moyens en personnel

Le personnel permanent de la formation continue est en fait peu nombreux : 3 postes d'Etat (1 maître de conférences, 1 maître-assistant, 1 attaché d'administration) ; le directeur, assistant à l'IUT, continue d'y effectuer des services d'enseignement. Tous les autres postes (1 certifié, 1 technicien, 7 postes administratifs) sont gagés, effectivement employés à la formation continue ou "échangés" avec du personnel de l'université.

Reims se signale par un taux d'implication des enseignants, à peu près égal à la moyenne nationale (environ 25%) ; il est à noter que ce taux est, légèrement, en régression constante. Ces enseignants réalisent un tiers des heures d'enseignement, les deux autres étant assurés par des vacataires extérieurs à l'établissement.

Les locaux, enfin, sont insuffisants pour offrir des possibilités réelles de développement, et les nouveaux projets (notamment le Centre de Langues) nécessiteront l'acquisition de nouvelles surfaces.

En conclusion, la Formation Continue de l'université de Reims a su se doter d'une solide implantation régionale à la faveur de laquelle elle peut, d'ores et déjà, envisager d'importants projets ; elle a su, après quelques inévitables difficultés, trouver un équilibre interne satisfaisant entre son Service Commun et ses composantes. Celui-ci devra sans doute veiller - contrepartie de tout système décentralisé - à l'harmonisation et à la cohérence des activités et de leur gestion. Trois suggestions peuvent être avancées qui sont de nature à consolider, et développer, un bilan globalement positif.

Tout d'abord, l'examen des comptes financiers ne révèle aucun investissement. La formation continue fonctionne en équilibre, mais sans se doter d'un levier réel d'innovation, d'exploration de nouveaux publics ou de nouvelles méthodologies. On peut suggérer que chaque budget prévoie une ligne de soutien à une fonction recherche-développement.

Ensuite, et logiquement, constatant avec le directeur du service commun que le taux d'implication des enseignants était quasiment parvenu à saturation, deux voies peuvent s'offrir. D'une part, on peut augmenter le potentiel des permanents par dotation ou mise à disposition des postes. D'autre part, on peut développer les nouvelles technologies de la formation propres à démultiplier le potentiel existant. Là encore, cette perspective, qu'on l'appelle autoformation, téléformation, etc... nécessite une politique d'investissement ; cette seconde voie paraît tout à fait pertinente dans le type de tissu économique qui est celui de la Champagne-Ardenne.

Enfin, il faudra tenter de participer à la vitalisation, voire, dans certains cas, à la revitalisation des entreprises, notamment les PME/PMI et les entreprises artisanales.

Ces suggestions, à une formation continue en bonne santé, se résument à trois mots clefs : investir, démultiplier, diversifier.

7 - L'Institut universitaire du temps libre

La naissance de l'Institut Universitaire du Temps Libre (IUTL) est quasi contemporaine de celle de la formation continue à l'université de Reims, si l'on se rappelle

que la mission pour la formation continue fut créée en 1973, et l'Institut fondé en 1976. Les deux initiatives, complémentaires en bon nombre de points, se sont développées conjointement.

Particularité à souligner, l'IUTL n'est pas, dès son origine, une université du 3e âge comme il s'en est créé à cette époque : le public visé comprend, certes, des plus de 60 ans mais aussi des femmes, des demandeurs d'emploi et des jeunes. On peut imaginer la portée de cette création à un moment où l'université est encore peu connue et encore moins reconnue.

Aujourd'hui, l'Institut est, dans l'université, une activité diversifiée et décentralisée ; il compte environ 3.500 inscrits (dont 1 500 à Reims), répartis sur 19 centres situés dans 5 départements, 6 000 heures de cours ou conférences, un budget de plus d'1,3 MF, dont l'essentiel provient des droits d'inscription et de l'aide régionale.

Pour l'observateur, l'IUTL se signale d'abord par son implantation locale. De Reims à Bar-sur-Aube, d'Epervain à Soissons, chaque centre est dirigé par un directeur bénévole, dispose généralement de locaux mis à disposition par la mairie. L'Institut est ainsi constitué en réseau, rappelant certaines créations analogues (université tous âges) en d'autres établissements.

Implantation et diversification : l'Institut organise cours et conférences, visites, semaines à thèmes, voyages, - dans des domaines où l'on retrouve l'histoire, la découverte du monde, l'astrologie, la graphologie, les langues et civilisations étrangères anciennes et contemporaines, les arts plastiques, la littérature, la médecine,... -

Enfin, depuis 1988, l'Institut ouvre une université d'été dont le succès a été immédiat. On voit mal qui, ou ce qui, pourrait freiner un tel développement. La croissance de la demande en langues vivantes, toutefois, ouvre un domaine de formation proche que peuvent naturellement souhaiter développer certaines composantes de l'université. Le projet de l'IUTL et du SUEPCA de créer un centre de langues imposera une régulation, d'autant plus aisée qu'elle pourra s'appuyer sur une histoire presque commune et un même souci de répondre aux demandes de l'environnement.

8 - Le service culturel de l'université

Toutes les universités connaissent une multitude d'associations à buts divers et aux moyens souvent modiques. L'université de Reims a voulu, quant à elle, impliquer ces associations dans un projet, le service culturel de l'université, en créant notamment une salle de spectacle permettant une activité culturelle permanente.

Dès le départ, l'activité de création, soutenue par une convention avec la DRAC, fut importante. Pour autant, on peut se demander si ce Service original ne s'est pas éloigné de l'esprit associatif qui présida à sa naissance. La participation des étudiants est faible. Il convient de se rappeler la structure géographique très dispersée de l'université, la fréquentation limitée à la stricte journée de nombre d'étudiants résidant dans les villes voisines, et enfin le turn over des étudiants, qui sont autant d'éléments peu favorables à un réel impact interne. Aussi, loin d'accentuer une évolution vers un professionnalisme extérieur, le Service entend-il se développer selon trois orientations :

- . valoriser les éléments porteurs de la formation initiale,
- . aider les associations pour la réalisation de projets concernant les étudiants ;
- . créer ou aider à la création en accueillant des spectacles invités.

Il s'agit bien d'un recentrage qui s'inscrit dans la politique globale de communication de l'établissement.

9 - L'Institut d'Aménagement du Territoire et de l'Équipement de l'Université de Reims (IATEUR)

Il paraît mériter une attention spéciale pour son originalité et son efficacité, et assure, dans les locaux de la Faculté de Droit et de Science politique, des actions interdisciplinaires de formation et de recherche, utiles et intéressantes : il propose à des étudiants avancés (15 à 20 par an, recrutés sur dossier parmi plus du double de candidats) un DESS "Urbanisme, Aménagement, Environnement" qui, pour des raisons structurelles évidentes (participation à un stage de 3 mois dans un organisme d'aménagement, et rédaction d'un mémoire de recherche) répartit la formation sur 2 années au lieu d'une. Soutenu par une subvention annuelle du Ministère de l'Équipement, cet Institut a maintenant acquis une audience à l'échelle nationale et internationale, en partie du fait que, depuis des années, il a placé ses diplômés dans des organismes d'urbanisme et d'aménagement très divers. Il exerce également une activité de formation permanente, en offrant des cycles de formation aux cadres des DDE et des DDA, des sociétés d'équipement ou de construction, aux géomètres-experts et aux architectes. Encadré uniquement par des enseignants à temps partiel qui exercent d'autre part dans leurs UFR respectives, il ne parvient pas à répondre à toutes les demandes de stages. Son activité de recherche a été reconnue par le statut de formation recommandée et par son appartenance à un Groupe de recherches coordonnées du CNRS (GRECO sur l'administration locale) ; il réalise des recherches sur contrats, a mis en place un centre de documentation bien équipé et dispose d'une importante bibliothèque spécialisée. Il publie une revue annuelle, tout en étant coproducteur de la banque de données URBAMET (Urbanisme, aménagement, environnement, transports).

Ce service commun représente un type de formation et de recherche particulièrement utile et moderne. Il mériterait sans aucun doute un encadrement permanent, mais aussi d'être encouragé et soutenu par l'université dans ses tâches.

10 - Le Service d'Action Sociale de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (SASURCA)

L'université a créé, en 1988, un service d'action sociale en faveur des personnels, en application de la loi de 1983 sur le Fonction publique. Le SASURCA est un service commun de l'université doté d'un Conseil de direction de 28 membres, dont 14 élus directement par le personnel. Le Conseil propose la nomination d'un directeur qui s'appuie sur un bureau de 5 membres, tous bénévoles.

Le budget s'élève à 170 KF, dont 70 KF pour des activités à caractère social ou culturel et 100 KF pour des activités de formation des personnels de l'université.

Les attributions dévolues au SASURCA ne se limitent pas à l'aide sociale proprement dite. Il a une politique de formation du personnel ATOS de l'université. Le SASURCA peut intervenir également dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, de la protection médicale et de la prévention (en liaison avec le service de la médecine préventive) et de la restauration.

Très dynamique, le SASURCA a rencontré des difficultés de fonctionnement. Des interrogations demeurent, en tenant compte des responsabilités en ce domaine des services du rectorat vis-à-vis des personnels de l'université, et en fonction du rôle spécifique que le

SASURCA peut jouer par rapport aux nombreux services communs qui interviennent également en matière de formation. Il ne faudrait pas que le foisonnement conduise à des doubles emplois ou à une déperdition d'énergie.

Deuxième partie

ANALYSE SECTORIELLE

L'Université de Reims Champagne-Ardenne

L'UFR de Lettres et Sciences humaines

I - Présentation globale de l'UFR des lettres et sciences humaines

L'UFR compte en 1989/1990 4509 étudiants (Centre de télé-enseignement non compris), soit près du quart des étudiants de l'université, cent deux enseignants titulaires, presque autant de chargés de cours et quarante-quatre ATOS.

II - L'administration de l'UFR

L'UFR (ou "faculté") est administrée par un Conseil de gestion élu et dirigé par un directeur (ou "doyen"), élu par ce Conseil.

Il comprend 40 membres dont 18 enseignants, 11 étudiants, 3 ATOS et 8 personnalités extérieures.

Quatre commissions (pédagogique, scientifique, des statuts, des finances, moyens et bâtiments) préparent les délibérations du Conseil de gestion.

L'UFR dispose d'un service de scolarité qui assure les inscriptions administratives et pédagogiques et l'organisation des examens, délivre les attestations, et d'un service de comptabilité qui gère le budget. Un personnel de service affecté soit à l'UFR, soit au campus Croix-Rouge, s'occupe de l'entretien des locaux.

III - Départements et centres de recherches

L'UFR se compose de dix départements de tailles inégales : plus de 1000 étudiants (spécialistes et LEA) en anglais, quarante à cinquante en Lettres classiques ou en Musicologie. La plupart des départements dispensent des enseignements à de nombreux non spécialistes. A chacun correspond une filière de formation qui s'arrête au DEUG pour certains, va jusqu'au DEA pour d'autres et à la préparation aux CAPES et agrégation. La filière LEA - niveau DEUG - n'a pas de structure propre. Elle dépend des trois départements de langues vivantes étrangères.

Chaque département dispose d'une secrétaire à temps complet ou partiel et s'est donné un statut qui définit la composition et le rôle du Conseil de département ainsi que le mode d'élection du directeur ou des co-directeurs et la durée du mandat. Les départements jouissent d'une autonomie pédagogique qui les laisse maîtres de leurs emplois du temps, du programme des enseignements, de la nature des épreuves d'examens, de leur budget de fonctionnement... L'UFR est en train de se doter de "structures" intéressant plusieurs départements dans les domaines de l'audio-visuel et de l'informatique.

Les Centres de recherches ("laboratoires" pour la psychologie appliquée, l'archéologie médiévale et la géographie physique) sont au nombre de treize. La tendance est à l'association

entre des chercheurs de disciplines différentes et complémentaires ce qui permet de constituer des équipes peu nombreuses, plus variées, plus solides autour d'axes de recherches en littérature, linguistique, civilisation...

Des contacts sont pris, des ententes et des échanges (d'enseignants et d'étudiants), sont organisés avec les universités étrangères par les départements et les centres de recherches, soit dans le cadre des jumelages (Aix-la-Chapelle, Salzbourg, Canterbury, Florence), soit à l'initiative de collègues invités aux Etats-Unis, en Turquie, au Japon, en Afrique pour ne citer que les plus lointaines de ces universités.

Un premier contrat ERASMUS est entré en vigueur à la rentrée 1989 (signé avec les Universités de Sienna, Aix-la-Chapelle et Leicester ; discipline concernée : l'histoire).

L'UFR souffre de divers maux : sous-encadrement en enseignants, en techniciens, en personnel de secrétariat ; inadaptation des locaux à l'évolution rapidement croissante des effectifs des cours magistraux et à l'utilisation des moyens audio-visuels ; mais aussi proximité de Paris où résident de trop nombreux enseignants : la quasi-totalité dans certains départements.

D'aucuns se demandent si sous sa forme actuelle elle est une structure bien adaptée et s'il ne serait pas souhaitable d'envisager par exemple une scission en deux UFR (lettres et langues ; sciences humaines), voire plus... Nous pensons cependant que le maintien de l'unité de l'ensemble Lettres et Sciences humaines présente plus d'avantages que d'inconvénients, le morcellement ne permettant pas aux disciplines littéraires de faire entendre comme il convient leur voix.

DEPARTEMENT DES LETTRES

I - Scolarité des étudiants

1 - Entrée à l'université et origine géographique

Environ 70% des bacheliers entrant à l'université viennent de l'académie de Reims.

Conditions d'orientation et d'accueil

La part des flux d'entrée en premier cycle par rapport aux effectifs inscrits en lettres s'élève à 52% en 1988-1989 et à 66% en 1989-1990 ; ce taux indique, par différence, l'importance des redoublements en 1ère année.

Réorientations : Nous ne disposons pas d'informations chiffrées.

2 - La scolarité de première année de DEUG

Effectifs des inscrits administratifs et des présents à l'examen

Lettres classiques. Effectifs : 9 en 1988-1989 ; 11 en 1989-1990 .
Outre leurs effectifs propres, les lettres classiques accueillent en option 100 étudiants de lettres modernes.

Lettres modernes. Effectifs : 226 en 1987-1988, 161 en 1988-1989, 177 en 1989-1990 .

Nature des enseignements, organisation des études

Le DEUG a été rénové et adapté, avec en particulier des enseignements de soutien. Mais tout ceci a été fait avec beaucoup de souplesse, si bien qu'au premier abord on n'est nullement déconcerté par la maquette.

La première année de Lettres classiques comporte 5 modules ; on note avec regret que l'UV de Littérature française est seulement l'une des 2 UV "annexes". Mais on peut imaginer que la distinction existe plus sur le papier que dans les faits.

La première année de Lettres modernes comporte 5 modules ; on note que le latin n'est pas obligatoire, que la littérature comparée n'est pas représentée. Ces enseignements sont réservés à la seconde année.

Modalités de contrôle et résultats aux examens

On observe, en 1988, un taux de passage apparent de 1ère vers la 2e année de l'ordre de 70%, assez voisin de la moyenne nationale.

3 - La scolarité de 2e année de DEUG

Effectifs des inscrits administratifs et présents à l'examen

Lettres classiques : 5 étudiants.

Lettres modernes ; littérature comparée : 120 étudiants.

Nature des enseignements

Lettres classiques :

- Les enseignements comportent 5 modules. L'UV de littérature française est cette fois obligatoire et "majeure" ; l'UV de langue française porte sur l'ancien français. Il est à noter que, contrairement à ce que pourrait laisser craindre la maquette, la préparation à la version et la préparation au thème sont menées conjointement, et non distinctes selon l'année.

- Les lettres classiques sont obligatoires en 2e année pour les étudiants de lettres modernes (80 étudiants).

Lettres modernes :

En 2e année, il y a 5 modules, dont 1 seul est optionnel ; 1 UV obligatoire de latin, avec deux niveaux ; 1 UV obligatoire de littérature comparée, avec un programme varié, mais le même pour tous.

Le département de français de Reims fait bonne figure, d'autant que le corps enseignant compte des spécialistes reconnus nationalement et internationalement. Il est à noter que l'enseignement de la langue française est partie intégrante du département de français.

Modalités de contrôle et sanction des études

En DEUG, les 5 modules constituent un ensemble annuel. On n'est donc pas reçu UV par UV, mais la moyenne générale intervient. Une compensation existe entre les notes obtenues aux différents modules, d'abord pour l'admissibilité qui porte sur les modules obligatoires, ensuite pour l'admission, qui porte sur la totalité.

Bilan sur le 1er cycle

Le nombre des étudiants étrangers reste limité à Reims (environ 10%). En revanche le nombre des étudiants salariés est élevé (37,5% pour le premier cycle, 50% pour le 2e cycle) Ceci explique que certains cours aient lieu assez tard le soir et que certains aménagements aient été apportés au système de contrôle.

Les échecs en DEUG s'expliquent par le fait que les différents types de bacheliers sont admis en Lettres modernes, ou bien parce que les Lettres modernes accueillent des reconversions douloureuses. Les Lettres classiques semblent préservées, avec un recrutement plus sûr. Toutefois, pour ce qui concerne l'ensemble des Lettres classiques et des Lettres modernes seulement, le nombre de diplômés s'élève à 28 en 1987. Ce qui est assez honorable.

4 - La licence

Effectifs

Lettres classiques 1987-88 : 7 ; 1988-89 : 6
Lettres modernes 1987-88 : 49 ; 1988-89 : 59

Nature des enseignements et effectifs en licences

La licence de Lettres classiques est à 5 modules. Elle paraît complète et équilibrée, sans laisser place à une UV libre.

La licence de Lettres modernes est à 5 modules. L'UV langue vivante et latin est mixte, ce qui peut paraître un peu compliqué. L'UV de littérature comparée présente deux options : on regrette que pour la première option (science-fiction), l'enseignement magistral ne soit pas confié à un professeur. La cinquième UV, optionnelle, est choisie parmi les UV de français, ce qui assure la cohérence de l'ensemble.

Contrôle des études

Pour la licence ce n'est pas précisé, mais on peut imaginer que le système est le même. Le contrôle continu, qui compte pour un tiers, n'est pas obligatoire. A noter que l'oral ne semble pas obligatoire ("ne doit pas être considéré comme absent un étudiant ayant une note en contrôle continu et à l'écrit, mais absent à l'oral.")

Le taux de réussite s'améliore en licence, par rapport au DEUG, mais on note une rupture entre la licence et la maîtrise. On compte en 87-88 3 diplômés en licence de Lettres classiques et 42 diplômés en licence de Lettres modernes.

5 - La maîtrise

Pour le C2 la sanction des études n'est pas précisée dans les maquettes officielles. En 1987-1988, les effectifs inscrits en maîtrise de Lettres modernes étaient de 51 étudiants avec 8 diplômés seulement. En Lettres classiques, pour la même année, pas de diplômés pour 8 inscrits. L'année suivante, les effectifs inscrits augmentent en Lettres modernes (65) mais chutent en Lettres classiques (2).

Bilan des études de 1er et 2e cycles

La hausse des effectifs a été de 119 % en 9 ans pour toute l'UFR (y compris CTU). Mais les étudiants en Lettres modernes et classiques, au nombre d'environ 450, constituent une partie relativement modeste des 3534 étudiants de Lettres et la croissance des effectifs reste modérée. S'il y a une certaine stagnation des effectifs en Lettres classiques (une quarantaine d'étudiants au total), en revanche la hausse de l'effectif en Lettres modernes a été très sensible : + 44%.

La part du 1er cycle est très importante : 83% contre 53% en moyenne nationale pour toute l'UFR. En revanche, la part du 3e cycle est très faible : 7% (moyenne nationale 17%) pour toute l'UFR. Il semble qu'il y ait là un problème propre à l'université de Reims (et peut-être à d'autres universités de la même taille ou à la situation géographique analogue). Le "collège

universitaire" reste la partie dominante ; les vocations au niveau de la recherche sont trop rares ou trop vite découragées.

Il se produit une certaine émigration vers Paris. Et on peut le regretter car l'encadrement permettrait certainement un développement des enseignements de DEA.

6 - La préparation des étudiants à la recherche (les DEA)

Inévitablement, le nombre des étudiants de DEA est assez faible en Lettres modernes. On compte 5 inscrits pour la linguistique en 1989, 3 en 1990 ; 18 inscrits en Lettres modernes (14 réels). Ce n'est pourtant pas le seul problème que pose le DEA à Reims.

On note l'absence d'un DEA en Lettres classiques. Il faudrait trouver une formule qui le rende possible (en association avec une autre université ?).

Le DEA en Lettres modernes, intitulé "lecture et imaginaire" s'articule avec les licences et maîtrises de Lettres classiques et modernes et avec la licence et maîtrise d'Anglais. On compte 12 inscrits et 5 reçus en 1988-89 et 14 inscrits et 10 reçus en 1989-90. Ce DEA peut paraître trop fortement personnalisé. Il serait souhaitable que l'ensemble des professeurs titulaires puisse y participer. Ces professeurs, il est vrai, interviennent dans le DEA, mais de manière latérale : cours de C2, ou cours d'agrégation introduits dans le cursus du DEA. A terme cette confusion n'est ni saine ni satisfaisante. L'enveloppe destinée au DEA devrait effectivement lui être réservée. Cela suppose d'autres dotations qu'on ne peut que souhaiter.

Observations

La procédure d'habilitation, qui ne tient aucun compte de la spécificité de la recherche dans les domaines littéraires, oblige à des regroupements factices (dans le cas de l'anglais, avec le français) et à une organisation des études purement formelle (qui ne tient aucun compte du fait qu'à part les étrangers, tous les étudiants du DEA sont salariés à plein temps et ne peuvent donc, en fait, être astreints à suivre des enseignements fréquents et réguliers. Une beaucoup plus grande liberté devrait donc être laissée aux universités pour organiser les études de DEA selon leurs besoins exacts (par exemple sous forme de séminaires groupés en week-ends). La situation réglementaire actuelle n'est aucunement satisfaisante pour les disciplines littéraires.

7 - Les instruments de travail : la bibliothèque de Lettres.

Non seulement les enseignants et les étudiants rémois bénéficient de locaux vastes et agréables, mais encore ils ont la chance d'avoir un ensemble de bibliothèques elles aussi dotées d'une bonne installation. Pour les Lettres modernes et classiques, il y a :

- la bibliothèque du département de français, installée dans une salle très vaste à proximité du secrétariat et des bureaux des professeurs. Dans ces quelque 260 m² sont conservés 8 725 ouvrages, 72 périodiques, dont 30 en cours (à noter le trop petit nombre de périodiques étrangers). La fréquentation en est modeste : une moyenne de 20 prêts par jour pour 422 étudiants et 18 enseignants. Cela explique que cette bibliothèque soit ouverte seulement les quatre premiers jours de la semaine. Très utile pour les étudiants de littérature française, cette bibliothèque ne semble pas s'être encore développée dans un sens comparatiste. Mais il est vrai qu'il y a pour cela la bibliothèque universitaire.

- la bibliothèque de grec, latin et philologie classique. De dimension évidemment plus modeste (60 m²), elle contient 2825 volumes, dont un quart d'étrangers. A la différence de la précédente, elle a une spécificité par rapport à la bibliothèque universitaire. Elle est fréquentée par une quarantaine d'étudiants et sept enseignants.

- la bibliothèque universitaire occupe un bâtiment entier, tout à fait à côté des facultés de lettres et de droit. Elle est facile d'accès et l'on se loue de ses services. Une collaboration efficace existe entre la bibliothèque centrale et le département de français, soit dans le cadre des centres de recherche, soit même pour l'enseignement (un conservateur assure des cours), et on pourrait imaginer, comme cela se fait par exemple à l'université de Mulhouse, la création d'une filière débouchant sur les métiers du livre. Nous n'en avons pour l'instant à Reims que l'embryon.

A noter que les étudiants de lettres peuvent encore fréquenter deux bibliothèques spécialisées : la bibliothèque du Centre d'études champenoises et la bibliothèque Hinckmar. Le fichier Champagne-Ardenne dispose d'un petit fonds bibliographique.

8 - Les débouchés des études de lettres

La préparation aux CAPES et aux agrégations

Modeste mais importante est la place des enseignements de concours. L'effectif (moins de 10 en Lettres classiques, plus de 20 en Lettres modernes pour le CAPES ; plus réduit pour l'agrégation) est suffisant pour qu'un enseignement vivant soit en place. Les succès semblent nettement plus satisfaisants en Lettres classiques qu'en Lettres modernes, sans doute parce que les étudiants ont été au point de départ plus solidement formés.

La création du CAPES interne et de l'agrégation interne ont donné un coup de fouet supplémentaire et rien ici n'est négligé pour ceux qui ont la vocation de l'enseignement. On a pu noter l'organisation d'un CAPES blanc sur plusieurs jours, avec double correction. C'est dire le soin avec lequel est assuré la préparation.

Les autres débouchés

- préparation aux concours administratifs,
- enseignement privé du 1er et du 2e degré,
- carrières du privé.

Les étudiants éprouvent-ils le besoin, à l'issue de leurs études de lettres, ou en parallèle avec elles, de compléter leur formation ?

Sur ce point, nous n'avons pas d'informations chiffrées.

II - Encadrement des étudiants

1 - Composition du corps enseignant

Lettres classiques : 1 professeur, 2 MC, 1 AND pour le latin ; 1 MC, 1 ATER, 1 moniteur pour le grec.

Ce personnel est d'un grand dynamisme. Le directeur du département a pris en main une situation difficile : non seulement il développe et anime les enseignements, fonde un centre de recherche, mais encore il tient à bouts de bras l'Association des professeurs de langues anciennes de la région (une centaine de personnes). Les anciens étudiants devenus professeurs de collège ou de lycée retrouvent ainsi le contact avec l'université et certains ont ainsi l'idée d'engager des travaux de doctorat.

Lettres modernes : littérature comparée

La littérature comparée ne constitue pas à Reims un département séparé, mais les enseignements ont leur originalité propre.

Il y a 1 professeur et 2 MC. 3 chargés de cours interviennent.

Français

C'est le contingent le plus important, avec 7 professeurs couvrant tous les siècles ; le département de français de Reims fait bonne figure, d'autant que les collègues en question sont des spécialistes reconnus nationalement et internationalement.

Le directeur de la revue "Dix-huitième siècle" se trouve parmi eux. La direction du département est le plus souvent collégiale, ce qui prouve la bonne entente qui règne ici.

2 - Besoins en enseignants

Lettres classiques

Il est à souhaiter que l'université de Reims retrouve le poste de grec, qu'elle a perdu. D'autre part, la présence de personnels temporaires est inquiétante (l'AND terminait en 89-90 sa troisième et dernière année). Il manque au moins 1 MC de latin. Le sous-encadrement est surtout sensible pour les concours et il faut faire appel à un chargé de cours complémentaire.

Lettres modernes : littérature comparée

Il faut actuellement engager trois chargés de cours. Il manque à Reims 1 poste de professeur ou de MC, et on souhaiterait un nouveau comparatiste orienté vers les langues romanes.

Français

Dans le département de français, on estime qu'il y a un sous-encadrement de 5 postes 1/2 pour le collège B.

III - La recherche

1 - Description et activités des centres de recherche

Une chose frappe immédiatement : le nombre relativement important des centres de recherche pour un nombre de professeurs assez réduit. On a l'impression, et elle est heureuse, que chaque professeur tient à participer à un centre de recherche, voire même à en fonder un.

Le revers est le risque de dispersion. Cette dispersion a en partie été évitée par l'existence d'un centre-pilote, le Centre de recherche sur la lecture littéraire, qui s'est associé la préparation au DEA, mais cette suprématie n'est pas acceptée par tous et ne va pas sans poser quelques problèmes.

Le Centre de recherches sur les classicismes antiques et modernes.

Ce centre de création toute récente est né de l'initiative heureuse de deux jeunes professeurs et s'est fixé pour objectif "de travailler, dans une perspective interdisciplinaire, sur toutes les questions liées à la notion de classicisme et à l'ensemble des faits littéraires et artistiques des périodes désignées comme classiques depuis le XIXe siècle". Les littératures grecque et latine, la littérature de la Renaissance, la littérature du XVIIe siècle, celle du XVIIIe siècle, se trouvent ainsi concernées. Dès 1990 sera organisée une conférence préparatoire à une table ronde. Un premier colloque aura lieu en 1991. L'équipe locale est numériquement suffisante et pleine d'ardeur. Il est pourtant probable que ce centre aura besoin d'apports extérieurs et son avenir paraît lié à une politique d'accords avec d'autres universités.

Le Centre de recherches sur la littérature du Moyen-Age et de la Renaissance

Ce Centre, créé en 1987, fait partie en principe du RAMUR (Recherches associées sur le Moyen-âge et la Renaissance de l'université de Reims). Mais le départ du professeur qui dirigeait la partie historique a sérieusement amputé le RAMUR. Le Centre, lui, demeure vivant et productif. Le dynamisme personnel et l'activité infatigable du professeur responsable expliquent le succès du Centre, qui a d'ailleurs obtenu la recommandation du ministère de l'Éducation nationale. La nomination d'un nouveau professeur de littérature médiévale vient renforcer l'équipe qui comprend 15 membres. De nombreux contacts existent avec des collègues étrangers. Ce Centre s'est fait connaître par des colloques remarquablement organisés, dont les actes sont toujours publiés avec beaucoup de régularité et de soin. Il existe déjà un véritable catalogue des publications du Centre. Le problème pour ce Centre est donc de retrouver un partenaire historien. Le lien souhaitable avec le Centre précédent est déjà créé.

Le Laboratoire de langue française et stylistique

Il fait partie d'un ensemble plus vaste, le Centre de recherches interdisciplinaires de langue française, linguistique et didactique des langues, équipe recommandée par la direction de la recherche du ministère de l'Éducation nationale. On ne peut que se réjouir et de ce regroupement et du maintien de l'activité autonome du laboratoire concerné, fondé en 1978. Son objet est la réflexion sur les notions de langue et de poétique, avec une attention toute particulière à l'étude de la phrase. L'ambition serait de parvenir à une typologie de la phrase française. Le laboratoire compte 8 membres. Il a des activités internationales (Duisbourg, la Silésie, l'Ile Maurice). Les publications individuelles des chercheurs ne compensent pas l'absence de publications collectives (il est vrai que c'est plutôt la tâche du Centre dont le laboratoire fait partie).

Des maîtrises, des DEA sont préparés avec le soutien de ce laboratoire. Thèmes retenus : l'écriture féminine, puis musicale et écriture.

Le Fichier Champagne-Ardenne

Fondé en 1971, c'est une entreprise doublement originale : d'abord elle a le mérite de correspondre à l'axe régional de la recherche à l'université de Reims ; ensuite elle peut préparer aux métiers du livre.

Il s'agit de recenser et de dépouiller méthodiquement les fonds anciens des bibliothèques de la région. Le travail est en cours pour la bibliothèque de Sezanne, pour la bibliothèque de la faculté de Médecine et le fonds de l'Académie nationale, pour la bibliothèque de Charleville. Un important fichier a déjà été établi. Il est entreposé dans un bureau affecté au Centre et situé au sein de la bibliothèque universitaire. C'est l'occasion en particulier de mémoires de maîtrise originaux. Dans le passé des étudiants de maîtrise ont pu être employés comme vacataires. Il faut souhaiter, pour la survie du Centre ou du moins pour son bon fonctionnement, que cette pratique continuera. Le Centre a besoin de personnel administratif (1 ATOS ou 1 ITA), car ce bureau est désespérément vide. Il a aussi besoin de crédits . Une association avec le CNRS serait bien venue.

Le Centre de recherche sur la lecture littéraire

C'est certainement le Centre de recherche le plus original, le plus novateur parmi ceux que propose l'université de Reims. Fondé en 1974 (en même temps que le 3e cycle) par son actuel directeur, il a connu une brève interruption, puis il a ressuscité miraculeusement de ses cendres mal éteintes. La deuxième étape a été la création de la formation doctorale de DEA. Un problème, encore mal résolu, est le regroupement avec le Centre de recherche "L'imaginaire de langue anglaise" créé par les anglicistes.

Il semble qu'à l'heure actuelle le centre vive de sa vie propre, mais qu'il soit largement ouvert aux anglicistes et qu'il souhaite d'ailleurs d'ouvrir à d'autres linguistes. Il compte 16 chercheurs du collège des enseignants, auxquels il convient d'ajouter les étudiants chercheurs (18 inscrits et 13 présents). Une association soutient l'activité du Centre, qui a pu se faire connaître jusque dans un grand quotidien parisien du soir. Le Centre organise des conférences mensuelles obligatoires pour les étudiants de DEA mais ouvertes à un public plus large ; des journées d'étude ; des colloques internationaux. Des publications collectives propres au Centre rassemblent ces travaux.

On peut noter qu'il n'y a pas de centre de recherche en littérature comparée, mais que le professeur de littérature comparée participe aux activités de ce Centre.

On ne peut que regretter que ce Centre ne bénéficie pas de la recommandation, et il est souhaité que des moyens plus importants lui permettent d'étendre encore ses activités.

2 - Recherches individuelles

A cela s'ajoutent les publications individuelles des chercheurs, dont de remarquables ouvrages.

DEPARTEMENTS DE LANGUES VIVANTES

I - Scolarité des étudiants

1 - Entrée à l'université

Départements d'allemand et d'anglais

Le recrutement à l'entrée des deux départements observé (anglais et allemand) est, de l'avis de ses responsables, très faible quant à son niveau culturel aussi bien que quant à sa motivation mais on remarque 94% des titulaires du baccalauréat général en 1989-1990.

Les statistiques régionales sur la scolarisation de la région Champagne-Ardenne au niveau baccalauréat et post-baccalauréat montrent clairement qu'elle est en retard sur la moyenne nationale. 78% des flux d'entrées viennent de l'académie de Reims.

Le nombre des étudiants salariés est important et leur assiduité n'est pas satisfaisante.

Langues romanes

En espagnol, un tiers des étudiants est d'origine hispanique, dont quelques hispanophones et beaucoup d'enfants d'immigrés dont le niveau de connaissance de la langue est variable.

Modalités d'accueil en langues romanes

A leur arrivée, il est proposé aux étudiants de subir un test de niveau : 80% sont volontaires. A ceux qui se trouvent dans la tranche médiane, c'est-à-dire que l'on considère susceptibles de devenir de bons étudiants d'espagnol, il est donné des heures supplémentaires d'enseignement ("DEUG renforcé"), et un second test est organisé fin janvier pour faire le point. Cette initiative est très bien reçue.

Réorientation vers les langues d'étudiants d'autre provenance

Il faut bien constater que les raisons du choix des études littéraires ou de langues vivantes sont souvent purement négatives : impossibilité d'accès à des disciplines plus "prestigieuses", voire même, dans un nombre non négligeable de cas, échec préalable en première année dans quelque autre spécialité. Il faut ajouter à cela le moindre prestige et la difficulté des carrières enseignantes, qui restent le débouché le plus important de ces disciplines. Néanmoins, passé le cap, difficile à franchir, de la 1ère année de DEUG, ces étudiants se révèlent sérieux, appliqués et travailleurs.

2 - Scolarité de première année de DEUG

Effectifs des inscrits administratifs et des présents à l'examen

Départements	Année 1989	Année 1988	Année 1988	Année 1987	Année 1986
Département d'allemand					
flux d'entrée	62	53	52	75	46
total des inscrits	112	98	100	130	96
Département d'anglais					
flux d'entrée	324	228	156	201	196
total des inscrits	479	383	379	225	476
Département de langues romanes					
flux d'entrée		?	83	62	
total des inscrits		119	92	73	

En anglais et en allemand, les flux d'entrée indiquent un redoublement important.

Nature des enseignements

Allemand et anglais

L'organisation des études de langues vivantes, du fait qu'elles se trouvent dans le cadre de la même UFR, est analogue en allemand et en anglais.

Le DEUG y est organisé en modules, mais la 1ère année est maintenant globale, avec compensation entre modules

Le DEUG B comporte : en 1ère année un module de langue, un autre de civilisation, un autre encore soit de français, soit d'une 2e langue, un module optionnel, enfin 2 modules en option libre.

Le DEUG C comporte 10 modules : soit 3 de langue A et 3 de langue B, 1 de français, 1 de connaissance de la société contemporaine, 2 modules optionnels (droit commercial recommandé en 1ère année).

L'université n'est plus habilitée, depuis quelques années seulement, à délivrer la licence de LEA.

Langues romanes

La 1ère année de DEUG B en dominante espagnol est constituée d'enseignements de version, thème, linguistique, civilisation de l'Espagne et de l'Amérique latine, TD de grammaire et de laboratoire de langue et, en option, de l'histoire économique.

Modalités de contrôle et résultats aux examens

Allemand DEUG B 1ère année : 37 reçus en 1988.

Anglais DEUG B 1ère année : 140 et 150 reçus en 1988 et en 1987 .

Langues romanes : le pourcentage de réussites aux examens est dans l'ensemble satisfaisant : 1/3 pour le DEUG B 1ère année

Les coefficients et pourcentages des écrits et des oraux sont complexes, mais les étudiants ont à leur disposition un fascicule qui les informe abondamment.

3 - La scolarité de 2e année de DEUG

Effectifs inscrits et présents aux examens

Départements	Année 1989	Année 1988	Année 1987
Département d'allemand total des inscrits	71	55	40
Département d'anglais total des inscrits	172	85	
Langues romanes total des inscrits	41	38	

Nature des enseignements

Allemand et anglais

- Organisation en modules indépendants
- DEUG B : 3 modules de base pour 7 heures de cours hebdomadaires (soit langue, civilisation et littérature) auxquels s'ajoutent : 1 module obligatoire (français ou 2e langue) et 1 module libre.
- DEUG C : (voir plus haut).

Langues romanes

La deuxième année est conçue comme un début de spécialisation. Elle reprend les matières étudiées en 1e année, auxquelles s'ajoute la littérature de l'Espagne et d'Amérique latine.

Une initiation à l'informatique est curieusement en option obligatoire en face de la grammaire espagnole : leurs finalités sont bien différentes. On comprendrait très bien que l'informatique soit considérée comme un instrument de travail nécessaire pour l'ensemble des étudiants de Lettres.

Modalités de contrôle et résultats aux examens

Départements	Année 1988	Année 1987	Année 1986	Année 1985
allemand DEUG B 2e année	26	15	21	16
anglais DEUG B 2e année	93	61	63	58

Les taux de réussite sont faibles mais sont en progression à tous les niveaux. De conversations avec les enseignants d'anglais, se dégage l'impression qu'il existe entre eux des opinions contradictoires quant à l'existence, au cours du cursus, de ce que certains nomment des "UV de blocage", certains y voyant une sauvegarde indispensable du niveau des études, d'autres en trouvant la sévérité excessive.

Langues romanes

Le taux de réussite est de l'ordre de 1/3 à 1/2 pour le DEUG B, 2e année.

4 - La licence

Effectifs inscrits

Départements	Année 1985	Année 1986	Année 1987	Année 1988	Année 1989
allemand total des inscrits	12	9	34	31	35
anglais total des inscrits	94	70	92	98	159
langues romanes total des inscrits	-	5	11	16	27

Nature des enseignements

Allemand et anglais

La licence, également organisée en modules ou UV comporte, pour l'Anglais, 4 UV obligatoires (pratique de la langue contemporaine, description de la langue anglaise, littérature du monde anglophone d'hier et d'aujourd'hui, civilisation du monde anglophone d'hier et d'aujourd'hui), soit 15 heures hebdomadaires ; 1 UV optionnelle. La plupart des étudiants ont 19 heures hebdomadaires.

Pour l'allemand, le schéma est analogue : 4 UV obligatoires et 1 UV optionnelle.

Langues romanes

La licence LVE est organisée en UV. 4 sont obligatoires : traduction écrite et orale ; description et histoire de la langue ; littérature de langue espagnole ; société, économie, cultures du monde hispanique contemporain. En option, civilisation ou linguistique, ou unités d'autres domaines.

En langues romanes, les horaires en licence LVE comprennent 16 heures hebdomadaires d'enseignement.

Modalités de contrôle et résultats aux examens

Durant les 3 années de DEUG et de licence, les contrôles sont organisés sous forme de contrôle continu (en général 2 examens partiels au cours de l'année) et d'un examen terminal. Il semble y avoir tendance, de la part des étudiants, à préférer l'examen terminal en année de licence.

5 - La maîtrise

Effectifs des inscrits

Départements	Année 1986	Année 1987	Année 1988	Année 1989
allemand total des inscrits	25	25	23	19
anglais total des inscrits	47	38	38	62
Inscrits	5	10	12	8

Organisation de l'année de maîtrise

Anglais et allemand

La maîtrise est organisée de la même manière dans les deux départements : elle repose sur un travail d'études et de recherche à préparer en au moins une année et sur un C2 de méthodes de recherche.

Langues romanes

La maîtrise comporte un mémoire et un C2, dont le contenu varie suivant les années (littérature andine, paléographie médiévale).

6 - Les instruments de travail

Les bibliothèques d'institut

Chacun des deux départements (allemand et anglais) dispose d'une bibliothèque de prêt, organisée en salle de travail ouverte aux étudiants de 9 h à 17 h quatre jours par semaine pour l'allemand et de 9 h à 12 et de 13 à 17 h cinq jours par semaine en anglais.

Les deux bibliothèques disposent d'un budget annuel pour l'acquisition des livres d'environ 17.000 F pour l'allemand et de 25.000 F pour l'anglais, auquel s'ajoutent, pour les vacances, les sommes respectives de 31 000 et de 45 000 F.

Ces bibliothèques ont une fonction majeure dans les deux départements.

En langues romanes, la bibliothèque de section joue un rôle essentiel pour la formation des étudiants : elle doit être maintenue et régulièrement développée au cours des ans, grâce à une subvention raisonnable.

Les laboratoires de langues

Ceux-ci consistent en 4 salles de 18 places chacune (nombre limité pour des raisons de sécurité), équipées de laboratoire de bonne qualité, mais dont un au moins est très vétuste. Cet équipement, utilisé par l'ensemble des étudiants de langues, est très insuffisant en volume, ce qui entraîne une réduction grave des enseignements audio-oraux indispensables.

Le studio d'enregistrement

L'UFR dispose aussi d'un bon studio d'enregistrement qui est équipé pour les techniques télévisuelles modernes ; la réception (d'excellente qualité) par satellite de nombreux programmes étrangers pourrait être un atout pour la pédagogie, mais ceci ne peut être actuellement qu'à peine exploité faute d'un personnel enseignant et technique assez nombreux. Deux techniciens seulement s'occupent de l'ensemble des moyens audio-visuels de la faculté. Cela est nettement insuffisant.

Bilan des études de 1er et de 2e cycle

Au cours d'une réunion de travail, les étudiants (une quinzaine en anglais) ont paru très directs, réfléchis, relativement mûrs, et n'ont formulé que des critiques ponctuelles. L'atmosphère semble calme et réfléchie.

Le problème global de l'enseignement des langues vivantes au niveau de l'ensemble de l'université ne semble pas encore avoir été abordé de façon systématique : il implique, il est vrai, de délicats problèmes d'organisation ainsi que des situations pédagogiques nouvelles auxquelles les deux départements ne paraissent pas actuellement en mesure de faire face. Une réflexion et une action communes seraient à mettre en place de façon urgente, en particulier compte tenu du fait que l'académie de Reims a été choisie pour la mise en place de l'un des premiers Instituts universitaires de formation des maîtres. Une politique de recrutement des enseignants s'imposerait.

Quant aux locaux, ils comportent des salles mal conçues pour une utilisation audiovisuelle et paraissent exigus.

Dans un département comme dans l'autre, le contenu et l'organisation des études paraissent raisonnables, mais sans grande originalité. On semble avoir privilégié un fonctionnement solide et continu, plutôt que l'innovation ou l'invention pédagogique. Cela paraît correspondre tant aux dispositions réglementaires qu'aux besoins de la population étudiante locale.

7 - La préparation des étudiants à la recherche

Les taux de réussite au DEA sont en progression régulière.

8 - Les débouchés des études

La préparation au CAPES et à l'agrégation en Allemand et Anglais :

Les résultats obtenus aux concours de recrutement, CAPES et agrégation, sont très encourageants et montrent le bon niveau des études antérieures dans les deux disciplines, et très particulièrement en anglais.

Départements	Année 1989	Année 1988	Année 1987	Année 1986
Allemand				
CAPES externe	0	2	2	4
interne	6	3	6	-
agrégation	1	0	1	1
Anglais				
CAPES externe	14	11	9	7
interne	4	7	3	-
agrégation	3	2	5	3

Langues romanes :

La préparation aux concours représente une surcharge de travail pour les enseignants. Au CAPES, il y a eu 3 reçus en 3 ans. Mais dans ce domaine les chiffres ne sont jamais très fiables, car plusieurs candidats ne sont pas inscrits à l'université.

L'augmentation très sensible du nombre de places mises au concours justifie le maintien de cette préparation, qui offre un débouché honorable. Par contre, avec 1 ou 2 inscrits à l'agrégation et aucun reçu ces dernières années, on comprend qu'un enseignement spécifique ne puisse être offert. Il semble raisonnable de concentrer les efforts encore possibles sur la préparation au CAPES.

II - Encadrement des étudiants

1 - Composition du corps enseignant

Département d'allemand : 3 professeurs ; 9 MC ; 1 enseignant à titre temporaire ; 3 lecteurs,

Département d'anglais : 6 professeurs ; 12 MC ; 2 enseignants temporaires ; 5 lecteurs étrangers,

Langues romanes : 1 professeur ; 4 MC (dont 1 ATER sur 1 poste vacant).

2 - Besoins en enseignants et recrutement

Politique de recrutement

Dans les deux départements d'anglais et d'allemand, le corps enseignant produit une excellente impression tant par sa qualité scientifique que pour le dévouement et le sérieux avec lesquels il aborde les tâches pédagogiques ou administratives : il est remarquable que la quasi totalité des enseignants permanents soient titulaires d'un doctorat.

Mais on doit noter que le vieillissement de ce personnel pose, à moyen terme, un redoutable problème, celui du recrutement de ses futurs remplaçants.

Pour les langues romanes, on commence à constater que pour certains postes un nombre important de candidats présentent un doctorat de 3e cycle, parfois un nouveau doctorat, alors que les certifiés ou les agrégés sont rares parmi eux.

Lorsqu'il s'agit de langues vivantes en particulier, l'abondance de candidats provenant de différentes régions du monde pose un problème d'équilibre entre l'utile présence de bons enseignants étrangers bien formés et le besoin d'offrir des débouchés aux certifiés ou aux agrégés docteurs.

Evaluation des charges d'enseignement

En allemand et anglais il a été partout souligné que ces charges sont devenues si lourdes que la recherche ou la réflexion novatrice sur les problèmes de l'enseignement risquent d'en être gravement négligés.

Tous les enseignants assurent des cours complémentaires.

1 MC assure presque le double de son service normal, et en moyenne les enseignants font 1/4 à 1/3 de leur service en heures complémentaires.

En langues romanes, le maître de conférences responsable du département fait 2,94 services. Les autres titulaires 1,63, 1,47, 1,45. Ceci est anormal et préjudiciable.

On comprend que l'on puisse assurer 10% à 20% de plus que son service pour aider au bon fonctionnement de l'université, mais de telles conditions rendent improbables les travaux

de thèse ou simplement de recherches nécessaires à l'enseignement. On doit ajouter qu'un certain nombre d'heures affectées au DEUG renforcé ne sont pas comptabilisées.

III - La recherche

Anglais et Allemand

Il est à noter d'abord que, malgré le poids des tâches pédagogiques et administratives posées par l'encadrement, surtout en anglais, de grands nombres d'étudiants, les enseignants des deux départements n'ont pas renoncé à la recherche.

Ils sont très majoritairement titulaires de doctorats. De plus, un nombre important d'entre eux publient régulièrement soit des ouvrages, soit surtout des articles, et participent à des colloques ou congrès.

Pour le **département d'anglais**, la notoriété de certains de ses professeurs est exceptionnelle. Tous les professeurs publient régulièrement. Quant aux MC, ils publient aussi pour la plupart et participent aux Centres de recherche de l'université, soit le *Centre de recherche sur l'imaginaire* (organisé en commun avec des collègues de français) pour les spécialistes de littérature, soit le *Centre de recherches interdisciplinaires en linguistique* (français, anglais, allemand et espagnol), soit le *Centre d'études des civilisations* (anglais, allemand et espagnol) en cours d'examen par le Ministère. Ceux de ces centres qui ont une existence officiellement reconnue organisent des séminaires ou des colloques qui ont fait l'objet de publications régulières. Le troisième a déjà organisé des rencontres ou séminaires de travail dans le domaine de la civilisation.

Plusieurs des membres travaillent en liaison avec des centres d'autres universités (Caen, Montpellier). Ils sont en relations suivies avec les collègues des universités de Salzburg et du Kent.

Pour le **département d'allemand**, la situation est tout à fait comparable : les publications sont nombreuses de la part de la quasi-totalité des enseignants, et ils sont actifs soit dans le cadre des centres de recherche décrits ci-dessus (*Centre de recherches interdisciplinaires en linguistique*, et *Centre d'étude des civilisations* notamment), soit à titre individuel. Le jumelage avec l'université de Salzburg leur fournit des occasions de collaborations et d'échanges.

Plusieurs de ces enseignants participent à titre individuel au Séminaire de langue allemande de l'université de Metz et ils y publient régulièrement. Des recherches nouvelles faisant appel au traitement informatique de problèmes linguistiques et surtout didactiques sont amorcées par l'un des MC du département dans le cadre du *Centre de recherches interdisciplinaires en linguistique*.

On doit donc considérer comme satisfaisantes les activités de recherche des deux départements, ce qui est d'autant plus remarquable que leurs charges d'autre nature sont considérables.

Langues Romanes

Une tentative vient de voir le jour, le groupe CECILE ("Centre d'études sur les civilisations européennes"), qui regroupe beaucoup d'enseignants d'anglais, d'allemand et d'espagnol, avec des ouvertures sur l'Amérique. Il se concentre sur les XIXe et XXe siècles. Il est à noter que la région Champagne-Ardenne aide au développement de la recherche sur le XXe siècle. Plusieurs publications sont déjà sous presse.

En dehors de ce groupe, les enseignants publient des travaux personnels, selon leur spécialités, dans des revues françaises et étrangères.

LE DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

Le département de géographie a été examiné par la commission Géographie du CNE en 1988 et n'a pas fait l'objet d'une expertise au cours de la présente évaluation. Les données qui suivent ne font qu'actualiser le document de 1988.

I - L'enseignement

Le département de géographie est habilité pour le DEUG, la licence et la maîtrise de géographie.

Il participe aux enseignements de préparation à tous les concours internes et externes de recrutement des enseignants du 1er et du second degré. Il assure, dans cette perspective, des enseignements facultatifs de géographie pour un nombre élevé d'étudiants du DEUG et de la licence d'histoire. Le nombre des étudiants inscrits à la préparation aux concours est en constante augmentation (55 inscrits au CAPES externe d'histoire-géographie en 89/90 et 20 admis).

Le département participe également aux enseignements de l'IATEUR (institut d'aménagement du territoire et d'urbanisme de l'université de Reims, dont le directeur est professeur au département de géographie),

Un projet de maîtrise de sciences et techniques en aménagement rural et environnement a été déposé dans le cadre de la politique contractuelle. Cet enseignement serait fait en collaboration avec des scientifiques de géologie, de biologie végétale et animale, des juristes et des économistes.

II - La recherche

Les enseignants du département de géographie appartiennent à l'un ou l'autre des trois laboratoires de l'université ou à des formations CNRS :

- laboratoire d'analyse régionale, aspects théoriques et aménagement ;
- laboratoire de géographie physique zonale ;
- groupe de recherches sur l'érosion en Champagne-Ardenne ;
- GDR mouvements de terrain, érosion et risques associés (MERA) ;
- GDR société et paysannerie d'Amérique latine.

III - Publications

Le département publie régulièrement, depuis 1969, une revue (Travaux de l'institut de géographie de Reims - TIGR) au rythme de deux numéros doubles par an ; numéros généralement thématiques et souvent réalisés avec des collaborations nationales ou internationales.

LE DEPARTEMENT D'HISTOIRE

I - Scolarité des étudiants

1 - Entrée à l'université

83% des nouveaux inscrits ont le baccalauréat de l'enseignement général, 14% celui du technique et 3%, une dispense.

En première inscription, 78% des étudiants viennent de l'académie de Reims. Le recrutement est donc localisé sur la région.

La part du flux de nouveaux inscrits en première année de DEUG est stable autour de 60 % du total des inscrits.

Mais on manque d'informations sur les étudiants qui "décrochent" rapidement.

2 - La scolarité de première année de DEUG

Effectifs des inscrits administratifs et des présents à l'examen

En décembre 1989, le département d'histoire compte 410 inscrits en première année, en augmentation raisonnable de 8% par rapport à l'année précédente.

D'après des sondages, 80 à 95% des étudiants de première année sont effectivement présents dans les TD.

La pénurie de locaux est surtout sensible pour les cours magistraux qui, au niveau du DEUG, regroupent un demi-millier d'étudiants.

Modalités de contrôle et résultats aux examens

Le taux de passage apparent de 1ère vers la 2e année s'élève à 46 %.

3 - La scolarité de 2e année de DEUG

Effectifs des inscrits administratifs et présents à l'examen

Il y a 165 étudiants inscrits en deuxième année.

Nature des enseignements

Le DEUG d'histoire, rénové, se divise en deux filières, la filière A, dite de culture générale, et la filière B recommandée aux étudiants qui envisagent de préparer les concours de recrutement d'histoire et géographie.

Le DEUG consiste en 10 modules, dont 4 sont fondamentaux (les 4 périodes traditionnelles de l'histoire), 2 sont obligatoires (langue vivante, mathématiques et statistiques), 4 sont baptisés "à option".

Une modification a été introduite pour l'année universitaire 1989-1990, de sorte que la réforme sera appliquée, en 1990-1991 seulement, en deuxième année.

Contrôle des connaissances et résultats aux examens

Le contrôle des connaissances repose sur des galops d'essai, des devoirs sur table et des épreuves orales.

En dépit des risques d'une "secondarisation", à laquelle le département d'histoire est très sensible, le taux de réussite en deuxième année atteint 53,4% pour l'année 1988-89, mais les étudiants sont de plus en plus nombreux à achever le DEUG en 3 ans.

Bilan du 1er cycle

Les cours magistraux qui sont dispensés à une masse d'étudiants sont, de toute évidence, difficiles à gérer par les enseignants. Sont-ils profitables aux auditeurs ? Rien n'est moins sûr. A la limite, on pourrait tout aussi bien les remplacer par des enregistrements sur vidéocassettes, sauf à charger plusieurs enseignants de les commenter à des groupes moins massifs d'auditeurs. La question est d'autant plus grave qu'il s'agit de jeunes gens qui sortent de l'enseignement secondaire, n'ont encore aucune expérience du travail personnel et, pour l'histoire, "découvrent" des périodes et des questions qu'ils n'ont pratiquement jamais abordées au lycée. De plus, il semble que les cours sont exagérément pointus. Par exemple, en histoire ancienne : "Athènes de 404 à 322" ; en histoire moderne : "L'Europe au XVIIe siècle" ; en histoire contemporaine : "La révolution française". Les étudiants ont sans aucun doute besoin d'une vision globale, de connaissances larges qui leur permettraient de combler leurs lacunes. Cela dit, l'effort du département d'histoire pour rénover le DEUG est louable tout comme il témoigne d'une volonté d'adaptation aux caractéristiques de l'auditoire et à la conjoncture rémoise.

4 - La licence

Effectifs

Les étudiants inscrits en licence sont au nombre de 119.

Nature des enseignements

S'agissant de la licence, nouvelle dichotomie, suivant que les étudiants préparent la licence d'histoire proprement dite (3 UV à choisir parmi les 4 périodes traditionnelles ; une quatrième UV dite de spécialisation porte sur une question approfondie et deux sciences auxiliaires dans la période qui fera l'objet d'un mémoire de maîtrise) ; ou la licence d'histoire, option géographie (3 UV d'histoire, 1 UV de géographie)

Contrôle des connaissances et résultats aux examens

Sur 119 inscrits à l'examen, on dénombre 40 admis (environ 1/3).

5 - La maîtrise

Effectifs

Il y a 50 étudiants inscrits en maîtrise. On compte 9 maîtrises soutenues en 1987-1988 soit un peu moins de 20% des inscrits.

Organisation des études

En maîtrise, le cursus comprend la préparation d'un C2 de spécialité (ou une initiation aux méthodes d'une branche de la recherche historique), sanctionné par plusieurs épreuves écrites et orales, et l'élaboration d'un mémoire.

Bilan des études de 1er et 2e cycle

Une observation touche la licence. Pourquoi une UV de spécialité qui vient renforcer l'enseignement sur l'une des périodes de l'histoire ? La réponse qui a été faite est que les étudiants doivent être prêts à affronter la préparation d'une maîtrise, ce qui suppose qu'ils ont bénéficié d'une réelle initiation à la recherche dès l'année de licence et qu'ils ont entrevu les complexités des indispensables sciences auxiliaires. Soit. Mais le C 2 n'a-t-il pas, lui aussi, cet objectif ? N'est-ce pas un raisonnement qui vaut surtout pour des périodes peu abordées jusqu'alors, comme l'histoire ancienne ou l'histoire médiévale qui exigent la connaissance de techniques très particulières? L'organisation d'UV spécialisées n'absorbe-t-elle pas de précieuses heures d'enseignement qui pourraient être mieux utilisées ailleurs ?

Les résultats d'ensemble ne sont pas mauvais, loin de là.

6 - Débouchés des études

Préparation au CAPES et à l'agrégation

En décembre 1989, 54 étudiants étaient inscrits en préparation au CAPES et 11 en préparation d'agrégation.

Au CAPES externe, le département d'histoire, qui avait eu 12 reçus en 1986 et 1987, parvient à faire passer 15 étudiants en 1988 et 21 en 1989.

Au CAPES interne, de 9 reçus en 1987 et 1988, on passe à 14 en 1989.

A l'agrégation externe, la progression est notable : aucun reçu en 1986 et 1987, 2 reçus en 1988, 3 reçus en 1989. On se plaît à souligner l'effort tout particulier qui est fourni pour tirer parti de l'augmentation des postes proposés aux concours de recrutement. Dans la mesure où le recrutement social des étudiants réclame de l'université qu'elle offre des débouchés, la réussite relative au CAPES, voire à l'agrégation doit être mise à l'actif de l'université.

Formation continue des enseignants du second degré

Il y a eu, de 1984 à 1986, des sessions d'études (sur l'utilisation pédagogique de l'image, sur le monde musulman, sur la vie politique de la IV^e République) qui, intégrés dans un cycle de formation continue que soutenait le rectorat, ont permis d'établir des liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Depuis lors, plus rien n'a été entrepris en ce domaine.

Préparation à la recherche

Le DEA d'Histoire et civilisations

Les étudiants inscrits en DEA, rattachés à ARPEGE (voir chapitre Recherche), sont au nombre de 12 pour l'année 1986-87, au nombre de 16 pour l'année suivante, au nombre de 14 pour l'année 1988-89. Sur ces totaux, 6, 6 et 5 ont obtenu leur DEA.

Le doctorat

Les inscriptions varient entre 39 et 29. On notera, sur ce point, une forte proportion d'étrangers, surtout des Africains. En 1987-88, 3 thèses ont été soutenues ; en 1988-89, une seule, à laquelle il faut ajouter trois autres thèses dans d'autres spécialités.

II - L'encadrement des étudiants

1 - Composition du corps enseignant

Le personnel enseignant du département d'histoire est à la fois insuffisant et mal réparti entre les sous-sections.

En histoire ancienne enseignent 1 professeur et 2 MC ; en histoire médiévale, 1 MC ; en histoire moderne, 2 MC ; en histoire contemporaine, 3 professeurs, 1 MC et 1 professeur agrégé.

A cette liste, il convient d'ajouter 1 ancien normalien doctorant, 1 ATER, 1 AMN et 2 professeurs invités.

Les chargés de cours sont au nombre de 13.

2 postes de professeurs (en histoire médiévale et en histoire moderne) sont déclarés vacants ; ainsi que 2 emplois de MC.

2 - Besoins en enseignants

Quoi qu'il en soit, il faudrait un rééquilibrage entre les sous-sections et une augmentation globale des enseignants permanents. La création de nouveaux postes est nécessitée par le plan quadriennal.

Le conseil de département désire que le département obtienne 2 postes de PRAG, 2 postes de professeurs (en histoire grecque et en histoire du Moyen-Age) et 1 poste de MC en histoire contemporaine. Cette demande paraît minimale.

De fait, plutôt que 2 postes de PRAG qui correspondent à une secondarisation de l'enseignement supérieur (dans la mesure où les PRAG, pris par leurs tâches pédagogiques, n'ont guère le temps de se livrer à la recherche), il serait préférable que de véritables enseignants-chercheurs fussent nommés, en l'occurrence au moins 3 MC.

3 - Le personnel ATOS

En revanche, la sous-administration du département est alarmante. Une seule secrétaire est chargée de la gestion et ne saurait suffire à la tâche, même si elle est entourée d'appareils modernes et sophistiqués. Il conviendrait, en conséquence, de renforcer les structures administratives du département.

III - La recherche

1 - Description et activités des centres de recherche

Les conditions et les résultats de la recherche dépendent, cela va de soi, du nombre et de la qualité des enseignants. Le département réunit plusieurs centres de recherches.

- Le Centre d'études champenoises est "recommandé par la direction de la recherche". Il compte 17 enseignants-chercheurs. Ses travaux portent sur la période révolutionnaire, l'histoire du vin, la vie urbaine, la vie religieuse, l'économie médiévale en Champagne.

Il bénéficie du soutien du Conseil général de la Marne et a noué des relations avec les sociétés savantes de la région.

Il publie "Etudes champenoises" avec l'aide du Centre national des lettres.

- RAMUR (Recherches associées sur le Moyen-âge et la Renaissance) est pluridisciplinaire. Recommandé B1, il regroupe 15 enseignants-chercheurs. D'après sa directrice actuelle, il a beaucoup souffert du départ de son ancien directeur qui a été nommé, sur sa demande, à Paris XII. Il a publié deux volumes d'actes en 1988-1989, l'un sur "Le sonnet à la Renaissance", l'autre sur "Les champenois et la croisade".

- ARPEGE (Association de recherches sur la paix et la guerre). Il a longtemps été orienté vers l'histoire culturelle et vient de réorienter ses travaux sur la "guerre et la paix", ce qui englobe les relations internationales, les questions de société, d'économie, de culture, d'idéologie et de rapports coloniaux. Les séminaires qu'il organise portent sur les quatre périodes de l'histoire et sont très liés aux intérêts intellectuels des enseignants-chercheurs en poste à Reims. Les étudiants inscrits en DEA, rattachés à ARPEGE, sont au nombre de 14 en 1988-1989 (voir préparation à la recherche dans le chapitre Scolarité).

Il est curieux de constater que le dossier transmis par l'université ne comporte aucune mention du laboratoire d'histoire et d'archéologie médiévale. Pourtant, les locaux qu'occupe le

laboratoire, le matériel dont il dispose, les activités scientifiques auxquelles il s'est livré dans les années passées en font l'un des piliers de la recherche au sein du département. Il est entré en léthargie. Souhaitons que les prochaines nominations lui redonnent vie. L'université, la région et l'ensemble de la communauté historienne y trouveront leur intérêt.

A propos de la recherche, deux observations sont nécessaires :

a) La liste des membres que chaque centre élabore, les publications qui sont attachées à chacun des noms ne doivent pas faire illusion. Ce sont souvent les mêmes noms qui reviennent d'un centre à l'autre. Rien n'est dit sur la régularité des réunions des centres, encore que les séminaires de DEA fonctionnent à un rythme régulier.

Les publications découlent-elles de travaux qui ont été entrepris et menés à bien dans le cadre d'une recherche collective ? Ou bien les chercheurs alignent-ils des titres qui témoignent de leur activité scientifique personnelle ?

Et pourtant, un simple coup d'oeil sur les locaux des centres montre qu'ils disposent de ressources non négligeables dans le domaine des livres, des revues et des documents divers.

b) Le même scepticisme vaut pour les candidats au doctorat. De quel niveau sont-ils ? A quoi correspondent vraiment les inscriptions ? Personne ne croira que la quantité est synonyme de qualité. Il serait souhaitable qu'un regroupement, encore plus strict, sans doute douloureux, soit opéré pour qu'un centre ou deux puisse donner des résultats tangibles.

2 - Relations extérieures

Des liens devraient être tissés avec de grandes universités parisiennes. La multiplication des centres de recherches, accompagnée par l'émission de crédits ridiculement maigres, est préjudiciable à la valeur des travaux.

A noter que l'université en général, le département en particulier se sont intégrés dans le programme ERASMUS. Le département a accueilli 5 étudiants d'Aix-la-Chapelle, 3 de Sienne et 1 de Leicester, tandis que 5 étudiants de Reims sont partis dans les trois villes ci-dessus mentionnées. Deux enseignants-chercheurs d'Aix-la-Chapelle ont accepté de venir à Reims pour y faire une conférence de troisième cycle.

IV - La vie du département

Il y a eu, de 1984 à 1986, des sessions d'études (sur l'utilisation pédagogique de l'image, sur le monde musulman, sur la vie politique de la IV^e République) qui, intégrées dans un cycle de formation continue que soutenait le rectorat, ont permis d'établir des liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Depuis lors, plus rien n'a été entrepris en ce domaine.

En revanche, le département envisage de mettre sur pied un troisième type de licence, à finalité professionnelle. Il s'agirait d'initier les étudiants, français et étrangers, aux carrières de la documentation et des archives. Le projet semble déjà bien avancé.

De plus, une préparation à l'Institut d'études politiques de Paris et aux concours administratifs est organisée, dès cette année, à titre expérimental.

Voilà deux initiatives intéressantes, qui contribueront à la diversification des débouchés et témoignent du dynamisme des historiens de Reims.

V - Impression générale

Au total, le département d'histoire de l'université de Reims donne à l'observateur extérieur une impression relativement favorable, en dépit de faiblesses que l'on retrouve dans beaucoup d'établissements français. Il ne semble pas souffrir de la proximité de Paris, et tire parti des avantages que lui confère une bonne implantation régionale. Une volonté bien affirmée de rénovation lui permet de sortir du cadre traditionnel, trop exclusivement axé sur la préparation des carrières de l'enseignement. Beaucoup de ces éléments positifs tiennent, à l'évidence, aux qualités de ses enseignants-chercheurs.

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Le département de psychologie comporte un Conseil, qui est une instance de concertation. Pour toutes les décisions principales, il dépend naturellement de l'UFR, à laquelle il paraît très bien intégré.

Ce département est, comme toute l'UFR et l'université, d'existence relativement récente, et il est donc encore en développement. L'enseignement qu'il donne ne conduit jusqu'à présent les étudiants que jusqu'au niveau de la licence de psychologie. Compte tenu de cette situation, il fait très bien face aux missions de base qui reviennent normalement à un département de ce type : dispenser un enseignement qui soit à la fois scientifiquement bien fondé et qui, même pour de premières années de cursus, ne perde pas de vue les nécessités futures de la formation professionnelle des étudiants; sensibiliser ceux-ci à la recherche, et, pour les enseignants, trouver un bon équilibre entre les tâches de recherche et celles d'enseignement; enfin se soucier du développement régional.

On ne peut manquer, sur tous ces points, d'avoir à l'esprit les développements futurs. Ceux-ci devront nécessairement inclure certaines formes de coordination avec ce qui se fait ou se fera dans les universités voisines.

Parallèlement à l'activité du département, le Centre de télé-enseignement universitaire, qui dépend également de l'UFR de lettres et sciences humaines, dispense, lui aussi, un enseignement de psychologie, qui conduit jusqu'au niveau du DEUG.

I - La scolarité des étudiants

1 - Conditions d'accueil et d'orientation

Le nombre total des étudiants n'a cessé de croître, et de façon considérable, depuis la création du département. Il a été à peu près multiplié par 5 depuis 1976. En 1989, on compte 422 inscrits en 1^{ère} année pour le département. La stabilisation qui a été enregistrée au cours des dernières années en psychologie dans d'autres universités ne se manifeste pas ici.

Le recrutement en première année est ouvert à tous les bacheliers et il n'existe pas de régulation systématique des flux. On retrouve à Reims un phénomène qui est général dans les universités françaises : une fraction notable de la population inscrite en 1^{ère} année ne se destine ni à un cursus ni à des emplois de psychologue, mais à des carrières pour lesquelles une initiation à la psychologie peut constituer un premier choix initial adéquat : enseignement du premier degré, avec une proportion particulièrement élevée à Reims, carrières paramédicales et sociales, etc. L'enquête menée en 1987 sur le devenir des étudiants montre cela clairement : nous y reviendrons plus bas.

2 - Nature des enseignements

Le contenu des enseignements est conforme à la maquette existant au plan national, fruit d'un accord mutuel entre les enseignants de psychologie des diverses universités françaises.

Le premier cycle est organisé en deux fois six modules, de taille variable (de 40 à 73 h), qui couvrent l'ensemble des sous-disciplines de la psychologie et les enseignements complémentaires. Des enseignements relevant de disciplines complémentaires (en mathématiques et statistiques, informatique, etc) sont également dispensés, de façon obligatoire ou optionnelle selon le cas.

L'année de licence est divisée en trois grosses unités de valeur, dont deux correspondent aux anciens certificats de psychologie générale et comparée et de psychophysiologie. La troisième est constituée par deux unités de valeur à choisir parmi trois (psychopathologie et psychologie clinique, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, psychologie sociale).

Ce programme constitue un ensemble bien équilibré, conçu dans une optique moderne, et qui ne souffre pas des pesanteurs historiques que l'on trouve parfois dans des universités plus anciennes. Le souci d'ouverture vers les technologies nouvelles, et notamment vers l'informatique (à la fois comme technique et comme cadre cognitif) semble bien présent à l'esprit des enseignants et des étudiants.

Les coordinations des enseignements dans le département sont réparties de façon homogène entre tous les enseignants, en tenant compte des sous-spécialités de chacun au sein de la psychologie.

3 - Diplômes - Vue prospective sur les débouchés

Les enseignements de psychologie s'achevant, à l'université de Reims, avec la licence, les étudiants qui désirent poursuivre leurs études dans cette branche doivent se déplacer vers une autre université.

Rappelons qu'il existe maintenant un diplôme d'Etat de psychologue, qui est exigé pour l'exercice de la profession. Son obtention comporte comme exigence la possession d'un DESS, suivie par une période d'exercice. Le DESS marque donc la sortie normale du cursus pour un étudiant qui désire s'engager dans une activité professionnelle où il sera qualifié de "psychologue".

Le sondage effectué sur les étudiants qui ont obtenu à Reims leur DEUG en 1987 montre que ceux qui poursuivent leurs études se répartissent de façon assez dispersée entre douze universités françaises; ce sont pour l'essentiel celles de Lille, Dijon et Nancy, et quatre universités parisiennes. Cela témoigne de ce que les possibilités de communication régionales ou inter-régionales sont très variables selon le lieu précis d'origine de chacun.

La proportion des étudiants qui poursuivent ainsi des études complètes n'est pas très élevée : 43%. En revanche le nombre relatif des titulaires du DEUG qui sont entrés à l'Ecole normale d'instituteurs, ou qui ont conservé ou obtenu un poste d'instituteur est ici particulièrement élevé : respectivement 17 et 14, soit, en tout, environ 40% des diplômés.

Cette répartition n'est pas exceptionnelle, mais tout permet de penser qu'elle se modifiera le jour où les étudiants pourront poursuivre des études spécialisées sur place. Les étudiants qui sont actuellement en cours de premier cycle ou de licence s'inquiètent de ces questions d'avenir.

La politique du département, qui a été menée jusqu'ici avec une louable prudence, semble être d'aller vers une prolongation du cursus à Reims de manière progressive. Une demande d'habilitation pour la maîtrise a été déposée dans le cadre de la contractualisation pour la rentrée 1990-91. Le département, pourvu qu'on le renforce avec des enseignants nouveaux, semble bien préparé à cette extension, qui est toute naturelle.

Un problème beaucoup plus sérieux se posera avec les perspectives, qui ne peuvent manquer de s'ouvrir, de création d'une cinquième année, en l'occurrence d'un DESS. Un choix devra, en principe, favoriser l'une des sous-spécialités de la psychologie, et il devra être fait en connaissance de cause.

Une question tout à fait essentielle à cet égard est celle des débouchés qui peuvent exister ou se créer dans la région Champagne-Ardenne pour l'emploi de psychologues dotés d'un diplôme d'Etat. Comme c'est souvent le cas, l'importance de ces débouchés est très difficile à apprécier. Elle l'est encore davantage dans une université qui ne comporte pas d'ensemble stable d'"anciens étudiants" spécialisés, ni, à côté d'elle, d'une association professionnelle active, comme c'est le cas dans d'autres villes.

En dépit de ces incertitudes, la prise d'information générale que nous avons conduite tend à montrer que la situation régionale n'est pas défavorable. En raison même, sans doute, de l'absence d'un cursus complet à Reims les débouchés pour des psychologues praticiens, pourvu que l'on table sur des effectifs raisonnables, semblent réels et loin de la saturation que l'on commence à observer ailleurs. Les emplois qui viennent d'abord à l'esprit concernent la psychologie clinique et la psychologie de l'enfant, et ensuite, plus faiblement, la psychologie industrielle. Des besoins nouveaux peuvent également se révéler dans les différents domaines de l'ergonomie.

Il conviendrait sans doute, malgré la difficulté que cette tâche peut présenter, d'enquêter de façon plus systématique dans la région sur les emplois existants de psychologues, qui ont été nécessairement pourvus jusqu'à présent par des diplômés venus d'autres universités, et sur les emplois potentiels, tels que l'on peut raisonnablement pronostiquer leur développement. Cette enquête nous paraît indispensable dans la perspective de la demande ultérieure de création, à terme court ou moyen, d'un enseignement de 5^e année.

Il faut signaler que l'UFR est habilitée à délivrer un DEA de sociologie "Sécurité civile et société" sous la responsabilité d'un enseignant en poste à l'IUT de Troyes. Ce DEA accueillait 26 inscrits en 1988-89 et 12 inscrits en 1989-90.

4 - Locaux

Les locaux affectés à la psychologie semblent, dans l'ensemble satisfaisants. Toutefois une lacune est assez fortement ressentie par les étudiants: c'est le manque d'une bibliothèque-salle de travail dans laquelle ils puissent s'installer et étudier hors des heures de cours.

D'autre part il est clair que si, dans l'avenir, se développent, comme on doit s'y attendre, des travaux expérimentaux d'étudiants en année de maîtrise et une forte activité de laboratoire, des besoins de locaux spécialisés, dotés d'un équipement informatique, se feront fortement sentir.

II - Les personnels de l'UFR

1 - Les enseignants

Les enseignants à temps plein comprennent 3 professeurs, 6 maîtres de conférences et 2 assistants. Ils se répartissent dans les secteurs classiques de la psychologie de façon équilibrée, et sans qu'apparaisse de lacune majeure. Les enseignements de biologie, de langue, de statistiques, sont assurés par des enseignants relevant d'autres départements de l'université.

Tous les enseignants effectuent leur service normal, sans modulation.

A cela s'ajoutent environ 1600 heures assurées par des chargés de cours, soit à peu près 1/3. C'est une proportion élevée compte tenu de la structure des enseignements, qui ne comportent pas de spécialisation professionnelle. En outre, bien que la lourdeur administrative du système des chargés de cours n'ait pas atteint, à Reims, le caractère insupportable qu'il a dans beaucoup d'autres universités en psychologie, elle est excessive, et inquiétante pour l'avenir.

2 - Les recrutements

Un recrutement de professeur sur un poste nouvellement créé est en cours pour l'année 1990-91.

3 - Les ATOS

Le secrétariat a vu, lui aussi, ses tâches s'accroître peu à peu de façon considérable avec la multiplication du nombre des étudiants. Au moment des examens et de la rentrée, l'activité administrative est excessivement dense et l'accueil des étudiants, au témoignage de ceux-ci, devient impossible à assurer de manière satisfaisante.

III - La recherche

Pour la double raison de son développement récent, et de la dispersion relative des sous-spécialités en son sein, le département de psychologie se trouve dans une situation particulière à l'égard de la recherche. Une fraction seulement de celle-ci est réalisée sur place.

Le laboratoire de Psychologie appliquée, est une formation recommandée B1*. Il regroupe 2 chercheurs A, 7 chercheurs B+C, certains d'entre eux à temps partiel, et des collaborateurs vacataires.

Ce laboratoire a des thèmes tout à fait originaux et spécifiques, pour lesquels le directeur et les chercheurs sont devenus des spécialistes reconnus : il s'agit d'une part de la

sélection et de l'adaptation aux situations extrêmes, d'autre part de l'approche psychologique du terrorisme. Ces recherches ont été partiellement réalisées dans le cadre d'importants programmes.

Elles ont été particulièrement denses et approfondies sur des situations d'hivernage, plus spécialement dans l'Antarctique, et sur diverses situations de stress; elles se développent maintenant sur des situations extrêmes assez diversifiées, parmi lesquelles se trouvent celles posées par les séjours dans l'espace des astronautes européens. Une multiplicité de contacts existent entre le laboratoire et d'autres équipes travaillant en psychologie, en médecine ou physiologie, en éducation physique et sportive.

Un ensemble de publications de grande qualité, et plusieurs thèses en cours témoignent de l'activité de ce laboratoire, qui tient une place tout à fait intéressante en matière de psychologie appliquée. Toutefois le départ de du directeur, dont il faut tenir compte à terme, risque fort de modifier profondément les conditions de développement d'un laboratoire de ce type.

La plupart des autres enseignants-chercheurs ont leur activité de recherche dans un **laboratoire extérieur** à l'université de Reims, en l'occurrence à Paris. Il est indéniable que cela procure à ces chercheurs un environnement beaucoup plus favorable que celui qu'ils pourraient avoir dans un laboratoire commun à Reims, qui souffrirait de la dispersion de leurs thèmes de recherche. Cette situation contribue certainement à la qualité des travaux des personnes concernées et donc au niveau scientifique général du département.

Néanmoins, si cette situation devait durer trop longtemps, il est certain qu'elle handicaperait le développement et le dynamisme de celui-ci et les possibilités d'enseignement de la recherche. Il est donc souhaitable que les conditions soient dès à présent recherchées pour un élargissement de l'activité de recherche à l'intérieur de l'université elle-même.

IV - Conclusions

Le département de Psychologie de l'UFR de lettres et sciences humaines se développe de façon très favorable. Il rencontre les difficultés habituelles, qui tiennent surtout au retard pris par rapport à l'afflux des étudiants. La solidité scientifique des enseignements ne fait pas de doute; l'activité de recherche comporte un point fort et une demi-page blanche.

Le développement du département devrait normalement bien se poursuivre si les moyens lui en sont donnés, si une bonne insertion dans le tissu régional se réalise et si une solution à long terme est trouvée pour la recherche à Reims.

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

I - Scolarité

La scolarité du DEUG de philosophie est organisée par année, celle de la licence par certificats. La maîtrise donne lieu à des diplômes dont la préparation peut s'étaler sur deux ou trois ans, et dont la réalisation prend l'allure d'un petit doctorat.

En première année, les étudiants font :

- en histoire de la philosophie, de la philosophie antique et de la philosophie contemporaine, pour qu'ils puissent tenir les deux bouts de la chaîne,
- de la philosophie générale,
- de la philosophie des sciences et de la logique,
- des statistiques,
- de la méthodologie, c'est-à-dire des exercices pratiques : explications, technique de la dissertation, de l'exposé oral, etc...

Les effectifs sont de 45 en 1989-90 dont 5 hypokhâgneux, 33 en 1988-89 dont 3 hypokhâgneux, 31 en 1987-88. Le flux d'entrée en 1ère année est de 42 en 1989-90 et de 24 en 1988-89 ; le redoublement est faible mais une certaine évaporation entre la 1ère et la 2e année est à déplorer.

En deuxième année, les étudiants font :

- de l'histoire de la philosophie médiévale et moderne,
- de l'esthétique,
- de l'histoire des sciences,
- de la philosophie morale.

Les effectifs sont de 24 en 1989-90 dont 3 khâgneux, 23 en 1988-89 dont 3 khâgneux.

Les deux années de DEUG forment un ensemble équilibré, auquel tous les enseignants participent. Les étudiants sont plutôt assidus (les 3/4 viennent aux cours) et la déperdition des effectifs est faible, même si les examens ne sont pas donnés. Il y a, en histoire de la philosophie et en logique, une progression des enseignements au cours des trois premières années de scolarité.

La licence se compose de quatre UV, qui ressemblent beaucoup aux anciens certificats :

- métaphysique,
- histoire générale de la philosophie,
- philosophie morale et politique,
- épistémologie.

En licence, il n'y a pas de contrôle continu, mais un examen terminal. Les effectifs de licence s'élèvent à 26 en 1988-89, 23 en 1987-88 et 41 en 1986-87. Les étudiants obtiennent presque tous leur diplôme.

En maîtrise, les étudiants se montrent presque trop sérieux, et la préparation de certains mémoires s'étale sur deux, voire trois ans, ce qui donne à de tels mémoires l'allure de

petites thèses. La soutenance revêt d'ailleurs de la solennité. Et la maîtrise de Reims joue un peu le rôle d'un DEA. Le nombre d'inscrits en maîtrise est fluctuant : 48 en 1986-87, 26 en 1987-88, 33 en 1988-89. On note 5 diplômés en 1987-88.

L'absence de DEA est unanimement déplorée. Des arrangements existent, hors de l'université, avec Dijon et avec Nanterre. Les enseignants préfèrent en majorité une union de l'Est qu'un rapprochement avec Nanterre. On le comprend, car le risque des universités comme Reims est d'être happées par Paris. On observe, d'autre part, que les étudiants, une fois leur maîtrise achevée, n'ont pas l'occasion de poursuivre dans le département, même si on estime qu'il pourrait y avoir 10 étudiants en DEA. Un projet de DEA commun avec les psychologues sur la conscience a été proposé en 1990 : le thème choisi permettrait de fédérer les recherches et de donner au département de philosophie un axe sûr.

Une bonne atmosphère règne dans ce département, où les étudiants se connaissent et où les professeurs connaissent bien les étudiants. Des conversations avec les étudiants, il ressort que l'apprentissage des langues étrangères est négligé ; cette situation, hélas, n'est pas exceptionnelle. Le devenir des étudiants, ici comme ailleurs, n'est pas exactement connu : ceux qui ne réussissent pas le CAPES passent des concours administratifs, certains ont été élèves à l'IRA de Metz.

Si le DEUG et la licence ne soulèvent pas de problème particulier, le peu de temps consacré à la préparation du CAPES (2 heures par semaine) suscite des regrets : la création d'un IUFM à partir de septembre 1990 devrait modifier la situation. Il est évident que cette ouverture d'un IUFM représentera, pour les départements, une épreuve de vérité : qui peuvent-ils présenter à un recrutement sur dossier pour le métier d'instituteur ou de professeur ? Quel nombre de postes, ou de bourses, y aura-t-il en philosophie ? Va-t-on, dans ce domaine, être en mesure de régulariser les flux mieux que ne le faisait le ministère pendant des années où le recrutement variait considérablement d'une année à l'autre ?

II - Encadrement

Les enseignants sont au nombre de six, 3 professeurs et 3 MC pour environ 100 étudiants.

Chaque enseignant du département intervient pour les étudiants des trois années.

III - La recherche

La difficulté principale est la suivante : comment, dans un département où les enseignants sont peu nombreux et doivent, à eux seuls, couvrir le même champ que dans une université plus fournie, dégager une ligne de force ? La recherche, de toute évidence, se ramène, par la force des choses, au travail personnel des professeurs, puisqu'ils doivent, à eux tous, c'est-à-dire à quelques uns, tenir tout un vaste champ.

On note que les enseignants publient activement et que des colloques sont régulièrement organisés. Les intervenants et les communications sont de qualité.

Conclusion

Le département de philosophie dispense des études équilibrées et bien conçues. Les enseignants forment une équipe sérieuse et soudée. Le climat est bon, les contacts avec les étudiants aisés. La création d'un DEA, en commun avec les psychologues, permettrait de donner au département une unité dans le domaine de la recherche. Il se dégage de ce département une impression de solidité et d'honnêteté.

DEPARTEMENT DE MUSICOLOGIE

Fondé en 1974, le département de musicologie de la faculté de lettres offre la préparation au DEUG de musicologie. Une autorisation pour la licence a été demandée à plusieurs reprises sans succès.

I - Scolarité

1 - Première année de DEUG

Effectifs administratifs

1985	1986	1987	1988
25	13	19	30

Nature des enseignements

La première année est organisée en 5 modules (UV) : histoire ancienne et arts, technique de la musique, théorie musicale et pratique vocale, langue vivante et un module optionnel. Le module de technique de la musique (solfège, harmonie, instrument) est préparé avec l'aide du conservatoire de la région : au CNR de Reims pour les étudiants rémois, mais aussi à l'Ecole nationale de musique (ENM) de Charleville et à celle de Troyes pour les résidents de ces villes.

L'admission à ces conservatoires est soumise à un test et l'inscription n'est pas gratuite (entre 700 et 1 800 F par an) sans compensation financière du ministère de l'Education nationale.

Le taux de passage moyen de première vers la seconde année est de l'ordre de 80%.

2 - La deuxième année de DEUG

Effectifs administratifs

1986	1987	1988
25	11	14

Nature des enseignements

La seconde année est elle aussi organisée en 5 modules dont 3 constituent les prolongements directs des modules de première année : histoire de la musique baroque et des

arts, technique de la musique (en conservatoire), théorie musicale et pratique vocale, les deux derniers modules sont de culture générale : expression écrite et orale du français et une autre UV optionnelle.

Le taux de réussite moyens sont bons :

82 % des inscrits de seconde année obtiennent leur DEUG et les diplômés représentent près de 65 % des inscrits de la première année.

II - Les enseignants

Un enseignant certifié et quatre chargés de cours composent le personnel enseignant, ce qui constitue un effectif assez faible pour assurer 1 000 heures de cours.

III - Les bibliothèques

Trois bibliothèques gèrent des fonds importants de livres, de thèses, de partitions et de périodiques spécialisés. 250 cassettes enregistrées peuvent être empruntées à la bibliothèque du département de français.

IV - Les débouchés

Les étudiants doivent aller à Paris pour poursuivre leurs études après le DEUG. Certains continuent au CNR de Reims et le conservatoire garde ceux qui désirent poursuivre leurs études.

En examinant le cheminement des promotions rémoises après leurs sorties du DEUG, on observe qu'un peu plus de deux étudiants obtiennent chaque année le CAPES, ce qui représente environ 10 % des inscrits en première année du DEUG.

D'autres se sont dirigés vers des carrières musicales les plus diverses (instrumentistes, enseignement des conservatoires, métiers du son ou de la lutherie).

Université de Reims - Champagne-Ardenne

Le centre de télé-enseignement de l'Université

Présentation

Le centre est dirigé, depuis septembre 1988, par un biologiste. Il l'était auparavant par un philosophe. Dans le cadre de l'"Entente de l'Est", qui regroupe les universités de Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg, il délivre :

- en philosophie, le DEUG, la licence et la maîtrise,
- en psychologie, le DEUG .

I - L'encadrement du centre

- un directeur, professeur à la faculté des sciences de Reims,
- un commis, qui s'occupe de l'administration du centre,
- une personne, qui fait la saisie des dossiers et les arrêtés d'équivalence,
- une autre, qui est à cheval sur 1/2 service de la scolarité de l'université, et 1/2 service CTU, et qui est à partir du 1er mars 1990 sur un service complet CTU,
- un technicien, qui s'occupe de la reproduction et des expéditions,
- un poste de la scolarité de l'université,
- un autre poste à 1/2 temps.

La comptabilité du centre est tenue par le chef du service de comptabilité de l'UFR de lettres.

La coordination entre le CTU, qui désire vivre de façon autonome (voire autarcique) et l'UFR fait problème.

Le point de vue de la faculté des lettres est le suivant : le CTU a un conseil, mais auquel le doyen de lettres n'est pas toujours invité, alors que les étudiants du CTU sont des étudiants inscrits à la faculté des lettres et reçoivent des diplômes délivrés par l'université ; les dérogations, nombreuses, sont instruites au CTU, mais ne peuvent être données que par le doyen ; enfin, faute d'encadrement administratif, il n'y a pas de projets du CTU, pas de demandes de postes administratifs de niveau A.

Le travail administratif élémentaire paraît bien assuré ; toutefois les informations globales sur les activités du centre appellent des recherches dans les dossiers.

Prestations offertes par le CTU :

- des photocopiés,
- des cassettes,
- des émissions.

II - Etudiants

Origines des étudiants

Les étudiants proviennent du secteur éducatif pour 44% d'entre eux, du secteur sanitaire et social pour 13% et du secteur tertiaire pour 20%. Le reste est composé de personnes sans profession (12%) et divers autres.

Effectifs

En philosophie :

- DEUG 1 : 96
- DEUG 2 : 18
- Licence : 40
- Maîtrise : 14 (9 mémoires en cours)
- Auditeurs libres : 13 ou 14 REM. Aucune enquête n'a eu lieu sur le public, il existe seulement des indications fragmentaires données par les professeurs de l'université .

En psychologie , on ne peut manquer d'être frappé par plusieurs faits:

- les effectifs de la division de psychologie du CTU sont considérables : 1078 étudiants inscrits en 1989-90 en 1ère année et 378 en 2e année (à comparer avec 422 au département de psychologie); plus de 1 500 étudiants au total au CTU ; ces nombres sont bien supérieurs non seulement à ceux du département de psychologie de Reims, mais même à ceux de plus grandes universités;

- le CTU de Reims dispense un enseignement de psychologie pour l'ensemble de la France.

III - Organisation des études

Elle suit de près celle des études faites à l'intérieur de l'université.

1 - En philosophie

- DEUG 1 : 4 UV obligatoires + 1 optionnelle
- DEUG 2 : 4 UV obligatoires + 1 langue
- Licence : 4 UV
- Maîtrise : 1 mémoire + 1 UV

Outre l'envoi des photocopies et des cassettes (qui coûtent 20 F pièce), il y a des séances de regroupement qui ont lieu à Reims et, en psychologie, des séances groupées de travaux pratiques de biologie, qui ont lieu à la faculté des sciences.

Le corps enseignant est pour l'essentiel constitué de professeurs de Reims, avec quelques exceptions.

Les finances sont tenues par le responsable des services financiers de l'UFR de lettres. Les fonds se répartissent en rémunérations : 545 000 F et fonctionnement : 250 000 F ; soit 795 000 F au total.

Le poste d'un professeur de philosophie ayant été initialement prévu pour le CTU, l'université verse au CTU 192 h, soit 39 776 F. La contribution des étudiants s'élève à 135 000 F.

Le potentiel horaire est déterminé en divisant 545 000 F par 207,17, prix de l'heure. De ce total d'environ 3 000 h sont alors défalquées :

150 h pour le directeur,
100 h pour l'anglais, assuré par Nancy,
100 h, bientôt, pour l'Allemand, assuré par Strasbourg,
75 h pour l'espagnol,
100 h pour les stages de biologie.

La rémunération des intervenants se fait à partir des photocopiés qu'ils fournissent ; elle est modulée, au moyen d'un système de pondération des UV, en fonction du nombre des copies qu'ils ont à corriger.

Il ne semble pas exister de système simple, qui ferait deux parts dans la rémunération : l'une, fixe, pour les photocopiés ; l'autre, variable, selon le nombre de devoirs corrigés. Dans d'autres centres on rémunère le correcteur à la copie.

2 - En psychologie

- DEUG 1 : 6 UV obligatoires + 1 optionnelle
- DEUG 2 : 5 UV obligatoires + 1 optionnelle
- 1 stage de Biologie autrefois obligatoire, à présent facultatif
(1/3 des étudiants de la première et de la deuxième année y participent)
- 1 stage de langue (Anglais à partir de l'année universitaire 1990/1991)

Le CTU délivre actuellement un DEUG de psychologie, mais des demandes fortes s'expriment pour que cet enseignement soit prolongé jusqu'à la licence et la maîtrise.

Le CTU ne dispose, pour assurer cet enseignement, d'aucun corps professoral ni d'enseignant spécialisé. L'enseignement est assuré par le corps enseignant de psychologie de l'université. Les demandes dans le cadre de la contractualisation restent modestes : rien sur le plan administratif, sauf 2 ATOS mais pas de cadre A.

3 - Observations concernant les enseignements de psychologie du CTU

L'ensemble de faits sur cet enseignement est préoccupant. L'existence d'un enseignement supérieur par correspondance est une grande nécessité, en particulier en ce qui touche le 1er cycle, et un sérieux effort devrait être fait sur ce point au plan national.

En ce qui concerne précisément la psychologie, il convient toutefois d'être circonspect : d'une part cela vaut à l'égard des débouchés possibles, et de quelques illusions qui règnent dans le grand public à l'égard de ce type de tâches. D'autre part il semblerait normal qu'un tel enseignement de premier cycle ne soit pas dispensé et validé indépendamment des

enseignements ordinaires: il devrait au contraire être adossé à un solide département ou à une UFR de psychologie.

Enfin l'extension de cet enseignement au second cycle fait très sérieusement problème. On peut douter que la psychologie puisse s'enseigner par correspondance. Il y faudrait en tout cas des conditions exceptionnelles, qui sont loin d'être à présent réalisées.

L'Université de Reims Champagne-Ardenne

L'UFR de Droit et Science politique

I - Généralités

La faculté de Droit de Reims a une histoire antérieure à la vie de l'université : la faculté existait avant la Révolution et avait eu Saint-Just comme étudiant.

En 1966, elle est à nouveau créée, mais sous l'influence de la faculté de Droit de Lille.

A partir de 1968, elle connaît une vie relativement mouvementée qui explique en partie la partition, vingt ans plus tard, avec la faculté de Sciences économiques. Néanmoins, une continuité et une conscience de la faculté apparaît dans la personne du doyen qui constitue le symbole de l'unité facultaire.

1 - Les locaux et le matériel

La faculté est correctement reliée à la ville et le phénomène de campus n'est que faiblement perceptible, en raison de la proximité de logements et de commerces.

Les locaux administratifs

Les locaux administratifs sont en partie communs à la faculté de Droit et à la faculté des Sciences économiques qui ne constituaient, avant la loi de 1984, qu'une seule composante ; cette cohabitation semble bien supportée.

Les locaux administratifs sont fonctionnels, bien entretenus et correctement équipés. Ils sont faciles d'accès et bien indiqués. Pour l'instant, la place semble suffisante.

L'équipement téléphonique est vétuste et devrait être rénové.

Les locaux pour les enseignants et les chercheurs

Ils sont très corrects, et l'impression d'espace à la disposition des enseignants et des chercheurs est évidente : une salle des enseignants, des salles de réunions, des bureaux, des centres de documentation et de recherche constituent des lieux de travail commodes et agréables (malgré une certaine dispersion géographique). Les associations étudiantes disposent également de bureaux.

Les locaux d'enseignement

La faculté dispose de locaux suffisants pour les cours et les TD. Néanmoins, la tendance passée des services centraux de l'université à récupérer certains locaux pour y installer ses propres services a pu poser problème en son temps. Si la faculté est actuellement à l'aise avec près de 3 000 étudiants, cette situation peut rapidement se dégrader si les effectifs s'accroissent et si les cursus se diversifient.

Les locaux spécialisés

Ils sont nombreux (en raison de l'espace encore disponible), marqués du dynamisme de la faculté de Droit de Reims : laboratoires de langues, salles informatiques, salles de documentation et de recherches spécialisées.

Les étudiants ne sont pas oubliés et disposent d'une agréable cafétéria (gérée par le CROUS qui devrait d'ailleurs rémunérer, ne serait-ce que symboliquement, la faculté), de salles de travail et de locaux pour leurs associations.

Une salle "Europe", prise en charge par la Chambre de Commerce et d'Industrie, devrait servir de pôle de sensibilisation aux questions européennes.

Une mention particulière doit être faite en ce qui concerne les groupes de recherches qui sont bien installés, la plupart du temps auprès des centres de documentation.

Le matériel

Le matériel dont dispose la faculté est tout à fait satisfaisant et un effort important d'informatisation a été effectué tant pour les groupes de recherche que pour la pédagogie, tant pour la scolarité (informatisation des examens) que pour l'information des étudiants (journal informatisé sur écran de télévision dans les couloirs). Le matériel de reprographie est également tout à fait satisfaisant, mais certains équipements anciens devraient être remplacés (machine offset).

Le matériel audiovisuel existe mais devrait également être rénové ; l'acquisition d'un nouveau laboratoire de langues paraît indispensable. Un deuxième jeu de téléviseur-magnétoscope serait également souhaitable.

La documentation juridique

La faculté dispose, dans ses différents centres de documentation, des collections de base essentielles (manuels, traités, encyclopédies) et des revues juridiques indispensables à la disposition tant des étudiants que des enseignants. Mais la gestion des salles repose essentiellement sur des moniteurs, et il n'existe pas à la faculté de personnels spécialisés dans la gestion du fonds documentaire.

La proximité de la bibliothèque universitaire avec laquelle la faculté entretient des rapports étroits facilite l'accès à la documentation juridique. Compte tenu de la jeunesse de la faculté, la documentation juridique est satisfaisante pour les troisièmes cycles et tout à fait suffisante pour les premiers et deuxièmes cycles.

2 - Les personnels

Les enseignants

Les postes, au nombre de 51, sont actuellement les suivants :

	Droit Privé	Droit Public	Histoire du Droit	Science Politique
Professeurs	6 (2 vacataires)	6 (2 vacataires)	2	1
Maîtres de Conférences	10 (5 vacataires)	7 (2 pour ATER)	2	2 (2 vacataires)
Assistants	5	6	1	-
Allocataires	1	2	-	-
Total	22	21	5	3

Le taux d'encadrement par rapport à la moyenne nationale est relativement faible, même si les 51 postes d'enseignants sont de nature à satisfaire les besoins pédagogiques. Mais il ne faut pas oublier la surcharge des centres délocalisés de Troyes, Charleville et Châlons-sur-Marne qui ne disposent que de 4 postes à la rentrée 1990. Pour atteindre la moyenne d'encadrement nationale, une demi-douzaine de postes serait tout à fait souhaitable (à effectifs constants).

Même en tenant compte du fait que les heures de Sciences économiques et de gestion sont assurées par les économistes pour les juristes, la situation actuelle des postes ne permet pas de développer de nouvelles filières et d'assurer un encadrement satisfaisant des centres délocalisés.

Notons le nombre élevé d'assistants (12) qui ne sont toujours pas docteurs. Le nombre d'emplois vacants est également très important (mais il s'agit d'un phénomène général des facultés de droit du nord de la Loire, à l'exception de Paris). Cependant, un phénomène intéressant est à noter : les professeurs recrutés par la voie du concours d'agrégation restent de nombreuses années à Reims, bien qu'ils soient originaires, soit de la région parisienne, soit de régions plus lointaines. En moyenne, ils ne demandent leur mutation qu'au bout d'une dizaine d'années, ce qui est la marque de la satisfaction qu'ils ressentent d'être en poste à Reims et de l'intérêt scientifique et pédagogique de leur affectation.

De plus, certains de ces professeurs reviennent régulièrement à Reims pour participer à diverses activités (colloques, soutenances de thèses, conférences, etc...). Quant aux professeurs récemment nommés, un nombre conséquent d'entre eux se sont fixés, du point de vue de leur domicile, dans la région de Reims malgré la proximité géographique de Paris.

Il importe de souligner que le Droit privé a particulièrement souffert de l'instabilité du corps enseignant. Même si les professeurs domiciliés loin de Reims ont été dans l'ensemble très disponibles, ils ont cherché à se fixer ailleurs au bout d'un certain temps, d'où une rotation importante des professeurs, nuisible à un travail d'équipe et cause, parmi d'autres, du faible nombre de thèses soutenues à Reims en Droit privé.

L'absence durable de troisième cycle en Droit privé a certainement accentué la rotation des professeurs cherchant ailleurs une insertion à ce niveau. Il est essentiel de sortir du cercle vicieux (absence de 3e cycle - rotation des professeurs - absence de projet), d'où l'importance du maintien du troisième cycle de Droit privé récemment habilité pour un an, et de l'accueil favorable du Ministère aux projets de l'équipe dynamique constituée par des professeurs récemment nommés et décidés à développer un ensemble cohérent de formations et de recherches.

Un effort doit être mené pour conduire un plus grand nombre d'assistants titulaires au grade de maître de conférences : il est anormal que 12 assistants ne soient toujours pas docteurs, alors que toutes les possibilités de recherches - du moins en Droit Public - existent à Reims. Il est vrai que beaucoup d'entre eux effectuent de nombreuses heures complémentaires et ont joué un rôle essentiel lorsque la faculté était notoirement sous-encadrée. L'insuffisance

du nombre ou de la présence de professeurs peut aussi l'expliquer, particulièrement en Droit privé, malgré les efforts faits par les collègues récemment nommés.

Il serait souhaitable qu'un second poste de professeur en Science politique soit créé à Reims, pour conforter la place de cette discipline qui a été longtemps pilote dans cette faculté, par rapport aux universités de la grande ceinture parisienne.

La faculté n'hésite pas à recourir à des professeurs associés ou invités, recrutés sur emplois vacants : cette pratique intelligente devrait être maintenue, mais la priorité reste à pourvoir les postes vacants, particulièrement en Droit privé.

Enfin, en ce qui concerne les postes, la faculté devrait bénéficier, à l'avenir, d'allocataires-moniteurs et d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Un effort particulier devrait être fait pour que la faculté de Reims puisse bénéficier d'au moins huit allocataires-moniteurs à titre permanent.

Les équipes pédagogiques semblent fonctionner correctement, malgré un cloisonnement entre disciplines ; l'adaptation des programmes et des matières est permanente. Les groupes de travaux dirigés sont souvent surchargés (35 à 40 étudiants).

Les ATOS

Malgré le fait que les personnels ATOS sont communs aux deux facultés de Droit et de Sciences économiques (scolarité commune, chef des services administratifs commun, reprographie commune, personnel d'entretien commun), l'équipe du personnel non-enseignant semble efficace et soudée. Avec pratiquement 40 personnes (exactement 37, compte tenu des temps partiels), la faculté semble relativement bien encadrée par rapport à la moyenne nationale. Ces personnels sont répartis de la façon suivante :

- scolarité	10,8 personnes (dont 7,7 titulaires)
- administration générale	2,4
- entretien et nettoyage	12,6 (ce qui est important) dont deux agents
- reprographie	5 (ce qui est largement suffisant)
- assistance à recherche	1,4
- comptabilité et gestion du personnel	2,7
- personnel de recherche	1 CNRS (affecté à la Faculté de Sciences économiques)
- formation continue	1,1

Notons cependant un nombre relativement important de hors-statuts avec deux emplois gagés et trois personnes payées sur le budget de l'université.

L'éventail des grades est également satisfaisant, notamment en ce qui concerne le personnel administratif (2 attachés, 2 SASU, 1 AAP, 1 commis, 3 sténos, 3 agents administratifs).

Les services administratifs sont largement ouverts de 9 heures à 17 heures, et l'accueil est particulièrement personnalisé.

Mais l'aisance relative de la faculté en personnel IATOS ne doit pas cacher une certaine surcharge en matière de gestion de la formation continue, de la gestion des personnels des centres délocalisés (vacations et frais de déplacements), et en matière de dactylographie des travaux des enseignants qui ne peut pas, actuellement, être correctement assurée.

Le Doyen et l'équipe décanale

La fonction décanale, à Reims, jouit d'un prestige particulier, et est exercée avec un grand dynamisme.

Le doyen est assisté par deux vice-doyens, l'un enseignant, l'autre étudiant, ce qui lui permet de déléguer certaines de ses fonctions et d'établir un contact permanent avec l'ensemble de la communauté facultaire, notamment étudiante. L'équipe décanale semble particulièrement harmonieuse.

Les conseils de la faculté fonctionnent tout à fait régulièrement.

3 - Les moyens financiers

La faculté dispose d'un budget satisfaisant pour mener à bien ses différentes missions.

La situation financière de la faculté est cependant améliorée par les redevances de la formation continue, la taxe d'apprentissage et par les subventions des collectivités locales (pour les centres délocalisés). Les dotations allouées à la recherche sont trop faibles et rendent difficiles le recours à des collaborateurs payés à la vacation, ou la publication des travaux de recherches. Le sens aigu de la recherche à Reims, en Droit public, devrait être mieux encouragé ainsi que les projets de recherches élaborés récemment par des professeurs de Droit privé.

II - L'enseignement

1 - Un éventail restreint de formations

L'ensemble des formations dispensées à la faculté de Droit de Reims est directement axé sur le strict enseignement des disciplines juridiques ; ainsi, en premier et second cycles, il n'existe que les diplômes classiques de DEUG Droit, de licence et de maîtrise en Droit. Avec deux DEA et trois DESS, l'ensemble conserve une évidente cohérence. Notons la place satisfaisante de l'enseignement des langues (deux heures par semaine en DEUG, mais seulement en anglais et en allemand).

- . **DEA** (Reims) DEA de Droit Public avec 2 options
DEA de Droit Privé de l'Economie (Reims)

- . **DESS** (Reims) Aménagement
Administration locale (avec 2 options)
Gestion des PME

- . **MAITRISE EN DROIT** (Reims) Droit Public
Droit Privé
Carrières Judiciaires
Administration Locale
Relations Internationales
Droit Européen

- . LICENCE EN DROIT (Reims)
- . DEUG DROIT (Reims, Troyes)
- . DU DROIT (Reims) Diplôme d'études juridiques spécialisées
- . CAPACITE EN DROIT (Reims, Troyes, Chalons sur Marne, Charleville)

2 - Des lacunes évidentes

La formation aux carrières juridiques et judiciaires ainsi qu'aux carrières dites "d'affaires", la préparation au CFPA, la préparation au DESS notarial et au DSN, sont notoirement insuffisantes. Cette situation découle en partie de la situation privilégiée du Droit public à la faculté, mais il n'existe pas d'IPAG à Reims ni de licence d'administration publique. Enfin, il est tout à fait surprenant de constater l'inexistence d'un DEUG (jusqu'à la rentrée 1990) et de diplômes de second cycle dans la filière AES, pourtant susceptible d'accueillir les BAC G nombreux en DEUG Droit, à Reims ou à Troyes, et victimes d'un taux important d'échecs. Enfin, à l'exception d'un DU, il n'existe aucun diplôme professionnalisé de premier ou de second cycle (pas de MST, pas de DEUST). Il est notamment surprenant qu'il n'existe aucun diplôme (contrairement à ce qui se passe à Bordeaux ou à Dijon) sur la commercialisation du vin de Champagne (1), la faculté ne faisant que participer à un DESS à dominante scientifique organisé par la Faculté des Sciences.

Le Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques Spécialisées (DUEJS) mérite une mention particulière : diplôme de premier cycle en passe de devenir un DEUST national, lié au DEUG Droit rénové, doté d'une palette d'équivalences pour la licence, et dont les diplômés ont jusqu'ici trouvé pour une bonne part des emplois ; diplôme à finalité professionnelle (avec temps en entreprise), il pourrait être prolongé par un diplôme d'ingénieur en administration du personnel (BAC + 4) permettant à des titulaires des BAC G et B de suivre un enseignement de haut niveau correspondant davantage à leur formation initiale, et même à terme par un troisième cycle de gestion du personnel.

Quant aux lacunes dans le domaine du Droit privé, outre celles qui affectent la préparation aux carrières dites des affaires pour lesquelles des efforts importants sont en cours, on ne peut que souligner l'insuffisance (par manque de moyens) de préparation aux carrières judiciaires, alors que la demande est importante : aussi bien de la part des étudiants qui vont suivre des préparations plus riches en moyens, à Paris surtout, (lorsqu'ils réussissent au concours de l'ENAM, ils n'apparaissent pas comme rémois dans les statistiques et comptent parmi les meilleurs étudiants de la formation à la profession d'avocat, commune aux trois universités de Reims, Dijon et Besançon), que des milieux professionnels : les barreaux locaux sont obligés de recruter ailleurs.

A cet égard, les projets du précédent doyen méritent de recevoir satisfaction. Mais on doit regretter - faute d'enseignants suffisamment nombreux - l'absence d'enseignement des matières voisines du Droit pénal (criminologie, science pénitentiaire), et l'insuffisance des possibilités de travaux dirigés en ce domaine, dommageable pour les étudiants qui se destinent aux carrières judiciaires. Il serait souhaitable que l'équipe pédagogique de Droit pénal puisse être réunie régulièrement.

(1) à étudier en liaison avec le Comité Interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC).

3 - Des efforts en cours

L'université de Reims est actuellement soumise à la négociation contractuelle avec le Ministère. La faculté envisage de réfléchir dans ce cadre sur les développements de ses formations, en installant notamment un DEUG à Charleville (peut-être AES). Cependant, la mise en place d'un DEUG AES, et par la suite d'une licence et d'une maîtrise, nécessite une concertation avec la faculté des Sciences économiques.

La mise en place d'un DEA récent en Droit privé (Droit de l'économie) est une heureuse initiative qui permet de combler une grave lacune au niveau du troisième cycle: il est essentiel que l'habilitation donnée pour un an soit reconduite. En effet, cette formation est un des rares moyens dont la faculté dispose pour retenir, d'une part des étudiants de Droit privé qui regrettent de devoir aller ailleurs, d'autre part des enseignants - professeurs en particulier - tentés de repartir ailleurs s'insérer dans une formation de haut niveau, mais aussi pour mettre fin au cercle vicieux dénoncé plus haut.

C'est aussi à terme la voie permettant d'espérer former de futurs enseignants heureux de s'établir dans leur université d'origine. Ce DEA apparaît donc comme la "pompe" qui amorce un retournement heureux de situation, d'autant plus qu'il est pris en charge par une équipe dynamique de trois jeunes professeurs, décidés à s'investir dans le centre de Droit des affaires récemment mis en place par eux, et orienté vers le Droit européen et le Droit des entreprises familiales (petites et moyennes) nombreuses dans la région, pour l'enseignement et la recherche. Leurs projets de DESS mériteraient, pour les mêmes raisons, d'être pris en considération quant aux moyens nécessaires, d'autant plus que la demande des professionnels est très forte (Chambre de Commerce, Banques, Unions Patronales, etc..).

Il est dommage que le DEA de théorie politique n'ait pas pu être maintenu ; il était l'unique DEA, dans cette discipline, de toute la grande ceinture parisienne. Il avait suscité de grands espoirs et une intéressante coopération avec la faculté des Lettres, et en particulier l'Institut de Philosophie. Il est heureux que la faculté envisage de redemander sa réhabilitation.

Certes, la faculté participe à la MST comptable et financière, organisée par la faculté de Sciences économiques. Mais la partition de deux facultés, se cantonnant chacune dans leur domaine - d'une part le Droit, d'autre part les Sciences économiques - nuit à la création de diplômes pluridisciplinaires de Droit, d'Economie et de Gestion. Une structure souple de réflexion pédagogique, permettant une synergie entre les deux facultés, serait souhaitable.

4 - L'encadrement, la lutte contre l'échec et le suivi des étudiants

Des efforts doivent être poursuivis dans cette direction. Si la faculté est très consciente des difficultés concernant les Bac G (22% en DEUG 1), peu de choses en dehors de la rénovation du DEUG ont permis d'améliorer le taux important d'échecs en premier cycle à Reims, et encore plus à Troyes.

La faculté ne rencontre pas de problèmes avec les étudiants étrangers, nombreux mais sans être excessifs. Elle pratique une politique sévère d'admission par équivalence ou validation des acquis.

Il n'existe pas de réel suivi de cohortes, et le devenir professionnel des étudiants n'a pas fait l'objet d'études précises. Il est vrai que de telles études sont particulièrement difficiles à mener et coûtent fort cher. Néanmoins l'importance de la vie associative étudiante devrait favoriser de telles enquêtes.

III - La recherche

La faculté de Reims est particulièrement remarquable en matière de recherches en Droit Public. Elle dispose de trois centres (dont deux classés B1*) : le CRDT, le Centre de relations internationales, le Centre de Philosophie politique, particulièrement actifs et dynamiques. Cette situation est exceptionnelle dans une faculté de l'importance de celle de Reims, et a indiscutablement constitué le moteur de son développement.

Ces centres de recherches organisent des colloques, assurent de nombreuses publications dont l'audience déborde très largement le cadre de Reims et font preuve d'un dynamisme étonnant, en particulier celui dirigé par l'actuel doyen qui dispose d'importants contrats, et qui a organisé une banque de données informatisées à laquelle sont reliés de nombreux abonnés. Soulignons, au passage, que la faculté de Droit de Reims détient à elle seule la moitié des formations de troisième cycle de l'université.

De tels efforts devraient être mieux récompensés par une dotation plus importante de la part de l'université, et par une meilleure prise en considération par le CNRS.

En Droit privé, la recherche a jusqu'ici été essentiellement individuelle (mais de qualité), en l'absence de troisième cycle et de centre de recherches. Toutefois, une recherche coordonnée est menée depuis un certain nombre d'années dans le cadre du Centre d'Etudes Judiciaires, à partir de l'étude systématique de décisions de jurisprudence, émanant principalement de juridictions de la région, et donnant lieu à la publication d'un bulletin bénéficiant d'une large diffusion, et d'une liaison avec l'atelier d'informatique régionale réunissant des professionnels.

La recherche programmée et collective semble appelée à se développer en Droit privé avec la création du Centre de Droit des Affaires dont il a été question plus haut, à propos du DEA de Droit de l'économie, pivot d'une recherche en direction du Droit communautaire et du Droit des entreprises familiales : le maintien de son habilitation est, à ce titre aussi, éminemment souhaitable pour les raisons déjà indiquées.

D'une manière générale, il semble que la pluridisciplinarité complète de l'université soit ressentie par certains comme une gêne dans le choix des axes de recherche à privilégier (en nombre limité), dans le cadre de la contractualisation en cours.

IV - Les relations extérieures

1 - Les relations internationales

La faculté commence très nettement à s'intéresser aux problèmes de relations internationales et, depuis longtemps, des liens personnels unissent certains enseignants aux Facultés de Rabat, Alger, Dakar et Bruxelles. Mais la faculté participe à 2 PIC Erasmus, mais n'est pas encore intégrée à un programme Sprint ou Comett. Il est, en outre, tout à fait surprenant que les liens avec le Luxembourg soient totalement inexistantes alors qu'une coopération, notamment au niveau des troisièmes cycles, pourrait heureusement se nouer.

Si l'enseignement du Droit communautaire est bien pris en considération à la faculté, il n'a pas été suffisamment suivi d'effet dans la prise en compte de l'espace européen d'échanges et de coopération interuniversitaires. Cette situation est en cours de modification et la création de la salle "Europe" va dans le bon sens.

2 - L'intégration de la faculté dans son environnement

L'environnement intra-universitaire

L'histoire de cette composante explique les rapports complexes qu'entretient la faculté avec son environnement universitaire.

Les rapports sont bons avec la faculté des Sciences économiques qui partage les mêmes locaux et les mêmes services administratifs : chacune de ces deux facultés assure, chez l'autre, les enseignements qui relèvent de leur discipline. Mais, en fait, aucune coopération véritable n'existe entre les deux composantes. Les relations sont également bonnes avec la faculté des Lettres voisine: elles ont conduit parfois à des actions communes (notamment dans le cadre du DEA de théorie politique).

Par contre, les rapports sont très faibles avec la faculté des Sciences, l'IUT, et totalement inexistantes avec les composantes médicale, pharmaceutique et odontologique: il est vrai que les distances sont importantes d'un campus à l'autre.

Avec les services centraux de l'université, les relations sont faibles, en raison d'ailleurs de la structure morcellée, très fédérale de l'université de Reims. Si les relations avec la Présidence de l'université sont particulièrement bonnes, la faculté estime être sous-représentée dans les différents Conseils de l'université, en raison d'un mode de répartition des sièges, qui mélange les juristes, les économistes et les littéraires. Cette situation a pour conséquence que la faculté de Droit compte beaucoup sur elle-même pour son développement, d'autant plus que la position des sciences demeure dominante dans les choix de l'université.

L'environnement extra-universitaire

La situation est ici contrastée. Si les relations de la faculté avec les collectivités territoriales (villes, départements, régions) sont excellentes, d'autant plus que la plupart des cadres territoriaux ont été formés par elle, les relations avec les forces économiques restent à construire (Chambres de commerce et d'industrie, Chambres d'agriculture, Syndicats patronaux et ouvriers), peut-être en raison de l'ignorance respective de l'université et des établissements d'enseignement consulaire.

Cette situation est en train d'évoluer, et des relations sont en train de se nouer avec l'Ecole Supérieure de Commerce (on peut souhaiter que les contacts soient plus institutionnels), et avec la Chambre de commerce de Reims (création de la salle "Europe").

V - Conclusions

1 - Points forts

Faculté agréable et apparemment conviviale (cafétéria, nombreuses salles de travail bien équipées en matériel documentaire), excellente qualité de l'entretien des locaux, vie associative étudiante réelle. Espace actuellement suffisant, mais l'accroissement des étudiants peut, à terme, poser problème. Un effort de modernisation du téléphone, des laboratoires de langues, du matériel reprographique doit être envisagé.

Parfaite cohérence des cursus, essentiellement axés sur les strictes disciplines juridiques : DEUG, licence, maîtrise, DEA et DESS strictement juridiques. Création réussie d'un diplôme d'université (DEUG), diplôme d'Etudes Juridiques Spécialisées appelé à devenir un diplôme national (DEUST).

Bonne intégration de la faculté auprès des professions juridiques et judiciaires, et surtout auprès des collectivités locales, mais des améliorations sont à apporter dans le secteur des activités commerciales et industrielles.

Remarquable performance en matière de recherches en Droit Public. En Droit Privé, projet cohérent de création d'un centre de Droit des Affaires lié au maintien du DEA de droit de l'économie. A soutenir.

Rapports corrects avec l'université et ses services centraux, avec la bibliothèque universitaire et les facultés des Sciences économiques et de Lettres, installées sur le même campus. Collaboration avec ces dernières.

2 - Les problèmes

Bonne équipe d'ATOS actuellement suffisante, mais le pool de dactylographie laisse à désirer. Il convient de prévoir la résorption des hors-statuts et de développer le personnel affecté à la recherche.

Bonne équipe d'enseignants légèrement insuffisante en nombre. Un effort doit être fait pour inciter les assistants à soutenir leur thèse, et pour fixer les professeurs de Droit privé par le soutien du 3e cycle.

Budget correct en raison des ressources propres, mais ponction trop importante de l'université, compte tenu des prestations fournies.

Projet pédagogique insuffisant au niveau des premiers et des seconds cycles, notamment en ce qui concerne les centres délocalisés de Troyes (Deug Droit reconnu officiellement, Deug AES en place à la rentrée 1990), Charleville (Deust européen en projet) et Châlons sur Marne.

Absence de suivi des étudiants diplômés.

Lutte insuffisante contre l'échec en premier cycle (notamment les bacs G) très élevé notamment en raison de la représentation très importante de catégories sociales modestes ou défavorisées. Déséquilibre grave entre les effectifs du premier et du second cycle pour cette

raison, et aussi du fait de la fuite de beaucoup d'étudiants ailleurs, anticipant sur des formations ultérieures spécialisées, trop peu nombreuses à Reims.

Insuffisance des troisièmes cycles en Droit Privé.

Politique internationale encore très réduite, à développer dans le cadre européen.

La faculté de Droit de Reims a réussi sa croissance en limitant ses ambitions pédagogiques au seul créneau strictement juridique, et en mettant l'accent sur un effort particulier de recherche qu'il convient de souligner. Elle constitue une communauté vivante, active, sans conflits perceptibles et sans interrogations sur son devenir. Mais, avec 3000 étudiants, avec la pression des centres délocalisés, la faculté de Droit de Reims doit passer à la vitesse supérieure, et concevoir un projet d'avenir plus structuré et plus ambitieux que le seul maintien de l'existant.

L'Université de Reims Champagne-Ardenne

L'UFR de Sciences économique et de Gestion

Nous traiterons séparément les deux départements que constituent la gestion et les sciences économiques.

LE DEPARTEMENT GESTION

La faculté est l'une des unités de formation et de recherche de l'université de Reims Champagne-Ardenne. Les enseignements de cette UFR s'adressent à 1200 étudiants environ - 1069 en 1988, 1220 en 1989/1990 -. Ils sont dispensés dans des locaux modernes et accueillants localisés sur le site de Croix-Rouge. L'existence d'une filière "gestion" n'est pas officiellement reconnue, cependant le Ministère de l'Education nationale attribue à l'UFR une subvention de soutien de l'ordre de 50 KF (environ 5 % du budget), destinée à organiser les enseignements de second cycle de licence et maîtrise en sciences économiques mention "Economie d'entreprise". La faculté délivre, en outre, une Maîtrise des Sciences & Techniques Comptables et Financières (MSTCF), ainsi qu'un DESS "Gestion et développement des PME".

I - L'enseignement

On doit mentionner, pour mémoire, l'existence d'un premier cycle "DEUG rénové" constitué par l'arrêté du 27/02/73 et modifié par l'arrêté du 16/07/84.

Bien que la conception du DEUG soit par définition économique, les enseignements de 1e et 2e années comportent environ 250 heures de gestion (analyse comptable et financière, comptabilité analytique, économie d'entreprise). En outre, les étudiants ont la possibilité d'opter, en première année, pour un semestre d'orientation "Droit et Sciences économiques" organisé conjointement par l'UFR de Sciences économiques et de gestion et par l'UFR de Droit et Science politique.

D'autre part, la faculté de Sciences économiques et gestion organise, depuis 1988, une formation spécifique, permettant à des étudiants venant d'autres filières de préparer le concours d'accès en MSTCF. En 1989/90, environ 60 étudiants suivent ce cycle préparatoire.

Ceci étant, les enseignements qui se rattachent à la gestion d'entreprise figurent, pour l'essentiel, dans les programmes des 2e et 3e cycles.

1 - Le second cycle

Licence et maîtrise "Economie d'entreprise"

Dans le second cycle, les étudiants qui ont échappé à la double élimination du premier cycle (taux de réussite de l'ordre de 17%, inférieur à la moyenne nationale) et qui ont choisi de suivre les enseignements de licence mention "Economie d'entreprise", sont majoritaires (en 1989/90, 135 étudiants contre 54 ayant choisi la mention "Sciences économiques"). Le même

phénomène s'observe en maîtrise où la proportion est plus importante (en 1989/90, 83 étudiants ont choisi l'option "Economie d'entreprise" contre 32 pour l'option "Sciences économiques").

En résumé, la licence "Economie d'entreprise", dite licence B, accueille, pour l'année 1989/90, 135 étudiants sur un effectif inscrit de 289 soit 47%, tandis que la maîtrise B accueille, pour la même année, 83 étudiants sur 115 inscrits soit 72%.

Cette tendance qui, sur le plan quantitatif, paraît favorable à la discipline de gestion, posera, à terme, des problèmes à l'ensemble de l'UFR.

En premier lieu, l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants en premier cycle (les estimations laissent prévoir un flux de 1100 inscrits dans les quatre à cinq années à venir) ne pourra être résolu avec les effectifs d'encadrement actuels. Mais surtout, la dégradation du niveau d'enseignement général des bacheliers (imputable en partie aux baccalauréats de techniciens) conduit à accueillir des publics, qui ne sont pas prêts à recevoir les enseignements abstraits et relativement formalisés de la science économique.

Le projet de création d'un DEUG "Administration économique et sociale" (AES), en partie délocalisé à Troyes avec l'appui des collectivités territoriales, et comportant trois options (concours administratif, gestion du personnel, administration des entreprises) est théoriquement destiné à rééquilibrer les filières "économie" et "gestion", tout en procédant à une meilleure orientation pédagogique des bacheliers.

On peut ajouter que l'augmentation des inscrits dans les filières gestion de 2e cycle, sans moyens supplémentaires significatifs, posera vraisemblablement des problèmes d'encadrement.

Pour l'heure, le corps enseignant gestionnaire qui intervient dans les seconds cycles "Economie d'entreprise" s'acquitte correctement de sa tâche pédagogique.

L'équipe enseignante compte officiellement 6 personnes en poste (1 professeur, 2 maîtres de conférences, 2 assistants et 1 allocataire) ; pratiquement, elle est réduite à 4 (par suite d'un congé de longue maladie et d'une mise en disponibilité). Le taux d'encadrement (nombre d'étudiants par enseignant) est ainsi ramené de 1/50 (moyenne française 1/63,6) à 1/75.

De manière générale, les étudiants de 2e cycle "Economie d'entreprise" reçoivent entre 500 et 600 heures de gestion, dont la moitié sous forme de travaux dirigés. Enfin, il faut bien considérer que l'option "Economie d'entreprise" ne constitue pas un second cycle de gestion - elle n'est pas reconnue comme telle par le MEN, comme cela a déjà été signalé - mais représente une formule à dominante économique avec une ouverture vers l'entreprise.

La maîtrise des sciences et techniques comptables et financières (MSTCF)

Une MSTCF, ouverte en octobre 1988, a pour but de former des cadres financiers et comptables d'entreprises. Elle constitue également un mode d'accès aux professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Chacune des deux années de MSTCF correspond à 750 heures d'enseignement. L'accent est mis sur les matières comptables et financières (1/3 des enseignements), et sur les matières juridiques (1/4 des enseignements) liées à la gestion des entreprises.

La première année, ouverte en 1988, comptait 26 étudiants dont la moitié, environ, provenait du cycle préparatoire organisé en premier cycle, le reste venant de l'extérieur. A la rentrée universitaire 1989/90, on comptait 22 étudiants inscrits en MSTCF.

Les enseignements de langue (50 heures d'anglais chaque année) sont insuffisants même s'ils donnent, en apparence, satisfaction au corps enseignant.

A l'issue de la seconde année, les étudiants effectuent un stage en entreprise, au terme duquel ils sont amenés à soutenir un rapport. L'équipe pédagogique de la MSTCF travaille en collaboration étroite avec les milieux professionnels, tant au niveau de la conception des programmes qu'à celui de l'enseignement.

Au total, il est apparu que l'enseignement dispensé en MSTCF était bien adapté aux besoins extérieurs (les diplômés n'ont aucune difficulté à trouver un débouché), de même qu'aux moyens locaux. La petite équipe pédagogique dirigée par un jeune professeur s'investit beaucoup dans cette formation (tous sont des enseignants résidents), et travaille de manière à obtenir une synergie maximum à partir des spécialisations de chacun.

La préparation aux concours d'économie et de gestion

L'UFR des Sciences économiques et de gestion organise une préparation aux concours de recrutement des enseignants du secondaire :

- CAPET Economie et Gestion (option comptabilité) :

16 inscrits en 1988/89

14 inscrits en 1989/90

Taux de réussite voisin de 75%

- Agrégation Economie et Gestion :

12 inscrits en 1988/89

13 inscrits en 1989/90

Taux de réussite plus difficile à apprécier, compte tenu du fait que les candidats achèvent leur agrégation alors qu'ils ont, la plupart du temps, quitté l'université.

Les projets

Les gestionnaires de l'UFR ont déposé, dans le cadre du contrat Etat-Université, une demande d'habilitation d'une maîtrise de sciences de gestion (MSG). L'objectif annoncé est de former des gestionnaires capables d'assurer les fonctions d'administration de l'entreprise dans toutes leurs composantes : commerciale, humaine, financière... Plus généralement, le projet répond à une volonté d'orienter les flux d'étudiants de 2e cycle vers une filière authentiquement gestionnaire. Les programmes d'enseignement comporteraient 504 heures (dont 327 heures de TD), dans chacune des deux années de formation.

Il est difficile de porter un jugement sur le projet de MSG qui ne mentionne ni les moyens pédagogiques ni les prévisions de flux d'étudiants. Les programmes d'enseignement, en première et deuxième années, sont écrits en termes d'intitulés de cours, sur la base de modules de 36 heures ce qui contribue à donner à l'ensemble une certaine impression de dispersion.

A noter, cependant, que la procédure d'admission prévoit que les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire de 1er cycle (ce qui est conforme aux pratiques universitaires en la matière) ou, à défaut, passer avec succès les épreuves d'un certificat préparatoire.

2 - Le troisième cycle

Les enseignements de gestion qui se rapportent au 3^o cycle concernent essentiellement un DESS "Gestion et développement des PME" et, dans une moindre mesure, le nouveau DEA "Analyse des marchés et stratégies industrielles". A moyen terme, l'équipe des gestionnaires espère obtenir une habilitation pour un DESS orienté vers la conception des systèmes d'information comptable.

DESS "Gestion et développement des PME"

Ce diplôme a pour but de former les cadres dirigeants des PME. Il peut, le cas échéant, préparer à un poste de responsabilité dans l'un des établissements d'une grande entreprise, lorsque celle-ci est organisée sur un mode divisionnel. Le DESS comporte 14 modules d'enseignement à dominante gestion ; l'ensemble représente 400 heures d'enseignement.

En 1988/89, il accueillait 14 participants sélectionnés parmi une cinquantaine de dossiers, auxquels il faut ajouter 5 stagiaires en formation continue. L'année suivante, 19 candidats étaient sélectionnés dans les mêmes conditions, auxquels s'ajoutaient 4 stagiaires FC.

De manière générale, les candidats doivent être titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme de haut enseignement commercial. Une présélection sur dossier est opérée en septembre. L'admission définitive est prononcée en octobre, après entretien avec le jury.

La formation semble très bien adaptée aux besoins de la région, dont le tissu industriel est essentiellement formé de PME. De plus, son attraction déborde largement le niveau régional, dans la mesure où une notable partie des demandes émane de la moitié nord de la France. Les industriels participent (à raison de 1/3) au corps enseignant. Un stage de trois mois (mai à juillet) complète le dispositif de formation. Les différentes spécialités de la gestion d'entreprise sont systématiquement approfondies sous l'angle de la PME (stratégie, financement, problèmes juridiques, politique commerciale, organisation, comptabilité,.....).

Les taux de réussite sont pratiquement de 100%, et les étudiants n'ont pas de difficulté à trouver un emploi correspondant à leur formation.

DEA "Analyse des marchés et stratégies industrielles"

Il s'agit d'une formation nouvelle, à dominante économique, mise en place à la rentrée 1989/90. Son objectif est d'étudier les stratégies d'entreprises sur une base économique et gestionnaire. Bien que l'approche soit celle de l'économie industrielle, il est effectivement possible que des étudiants ayant suivi la filière "Economie d'entreprise" en second cycle, puissent s'inscrire à ce DEA et envisager, ultérieurement, un doctorat en Sciences de gestion.

Les projets de troisième cycle en gestion

L'équipe gestionnaire a l'intention de solliciter une habilitation pour un DESS "Conception des systèmes d'information comptable", qui serait destiné à accueillir principalement des experts comptables en phase de mémoire. Bien que l'équipe de formation soit limitée en nombre, comme cela a déjà été signalé, elle dispose des compétences nécessaires à cette formation, en l'occurrence : un professeur spécialisé dans les problèmes de comptabilité matricielle (modèle entrée-sortie appliqué à la comptabilité privée) ; un maître de conférences spécialisé dans les systèmes d'information comptable ; un maître de conférences spécialisé dans la conception des logiciels.

La formation dispensée dans ce DESS permettrait aux experts comptables d'élaborer leur mémoire sur des bases scientifiques et, ainsi, de parvenir plus facilement au terme de leur cursus. Elle bénéficierait, très vraisemblablement, de l'appui de la profession.

3 - Conclusions relatives à l'enseignement de gestion

L'ensemble des informations recueillies à travers dossiers et entretiens permet de penser que le département de gestion a un projet pédagogique cohérent, reposant sur la constitution d'une filière complète de l'expertise comptable. Le petit nombre d'enseignants en poste ne semble pas constituer, en l'état actuel, un handicap. Les compétences de chacun sont suffisamment diversifiées pour que l'ensemble des programmes (MSTCF et DESS) soit couvert et bien contrôlé. Elles sont suffisamment convergentes pour caractériser un projet pédagogique axé sur la gestion comptable et financière.

Les flux d'étudiants sont bien maîtrisés et autorisent une sélection indispensable dans l'une ou l'autre filière. Les débouchés, aux dires des enseignants, sont assurés pour les étudiants diplômés en MSTCF ou DESS. De ce point de vue, le département gestion de l'UFR fonctionne de façon satisfaisante avec un personnel enseignant compétent, dévoué et motivé.

Les inquiétudes peuvent concerner l'avenir, et particulièrement les projets relativement ambitieux (mais toujours cohérents) de la jeune équipe. Le manque de moyens, notamment l'insuffisance de postes, rendra très difficile, pour ne pas dire impossible, le fonctionnement d'une MSG et d'un nouveau DESS, d'autant que les enseignants actuellement en poste ne peuvent oublier totalement les sollicitations extérieures, en particulier l'attraction exercée par l'Ecole supérieure de commerce de Reims.

La situation de la gestion, dans l'UFR, n'est pas un cas isolé en France. Elle correspond assez bien à celle des universités pluridisciplinaires de taille moyenne, dans lesquelles les structures pédagogiques restent, historiquement, dominées par la science économique, alors que les flux d'étudiants en second cycle tendent à s'orienter majoritairement vers les disciplines de gestion. L'élargissement des filières de gestion, en particulier la création d'une MSG, ne peut être souhaité que si l'université se donne les moyens nécessaires à son fonctionnement. Le poids des structures peut freiner cette évolution et l'on peut craindre, alors, que le découragement succède à l'ambition.

En revanche, si le département est en mesure de doubler ses effectifs en poste dans les trois ou quatre années à venir, il serait possible de mettre en place un véritable second cycle de gestion et d'obtenir, des institutions, une reconnaissance officielle d'un enseignement de gestion.

II - La recherche en gestion

1 - La situation actuelle

Le département Gestion de l'UFR compte un centre de recherche, le CEROGÉ : Centre d'Etudes et de Recherches en Organisation et Gestion des Entreprises. A vrai dire, ce centre fonctionnait de façon informelle, depuis plusieurs années, avant même la création du département.

L'équipe de recherche se compose de huit personnes, à savoir : un professeur agrégé en sciences de gestion (directeur du centre), trois maîtres de conférences, trois assistants, une allocataire d'enseignement. En fait, la composition du CEROGÉ dérive de celle du département, soit six personnes en poste à l'UFR, auxquelles viennent s'ajouter un maître de conférences de mathématiques et un assistant de gestion en poste à l'IUT de Reims. Trois enseignants exercent des responsabilités particulières au sein du CEROGÉ, respectivement dans les domaines suivants : stratégie d'entreprise, méthodes quantitatives appliquées, système d'information comptable et imagerie financière.

A l'heure actuelle, l'activité du CEROGÉ s'exerce, semble-t-il, selon des modalités intermédiaires entre la recherche individuelle et la recherche organisée. Les publications du Centre sont, en réalité, les publications individuelles de ses membres ; à noter que la plupart d'entre elles trouvent place dans des revues scientifiques de bon niveau et/ou ont donné lieu à des communications dans le cadre de congrès scientifiques. Par ailleurs, il est aisé, à travers la liste des publications, de reconstituer les spécialisations de chacun et de vérifier la cohérence du projet scientifique. Pour l'instant, l'équipe ne bénéficie d'aucune reconnaissance (hormis celle de l'UFR). Son intention est de se faire reconnaître au niveau de l'université.

L'absence de DEA de gestion ne permet pas de parler d'une équipe de formation doctorale, bien que deux ou trois étudiants soient actuellement en préparation de thèse. En revanche, l'équipe a fait la preuve de sa capacité à fonctionner de manière plus structurée lorsqu'elle a, par exemple, passé des conventions de jumelage avec des entreprises (société informatique, banque ou cabinet d'expertise), ou encore lorsqu'elle a organisé, en avril 1989, le Congrès de l'Association française de comptabilité.

A l'exception des locaux qui lui sont prêtés par l'UFR et d'une redistribution des crédits de recherche de l'UFR, de l'ordre de 5 KF par an, le CEROGÉ ne dispose pas de moyens propres. En particulier, l'équipe ne dispose ni de secrétariat, ni de centre de documentation.

2 - Conclusions relatives à la recherche en gestion

Le CEROGÉ constitue un noyau cohérent et actif, à l'image du département gestion dont il est, en quelque sorte, la ramification scientifique. Son avenir, en termes de structure et de finalité, est, par conséquent, lié à l'avenir du département de gestion. En toute hypothèse, l'équipe a le mérite d'exister et de faire un travail utile où la recherche en comptabilité semble, effectivement, correspondre à une demande de l'environnement régional, voire national.

A notre avis, et compte tenu de la politique sélective qui règne en France en matière de développement des enseignements de gestion, l'équipe a peu de chances de se développer par des moyens internes (université) ou institutionnels (MEN, CNRS ou FNEGE). Par contre, elle est très capable de développer une activité appliquée, sur la base de conventions ou de contrats passés avec des organismes privés.

Il reste que cette équipe n'a pas les moyens (faute de personnel et d'étudiants) de jouer un rôle dans la formation de jeunes chercheurs. En particulier, les assistants ou maîtres de conférences qui désirent faire évoluer leur carrière en entreprenant une thèse de gestion dans une spécialité autre que la comptabilité doivent chercher des directeurs de recherche dans d'autres universités.

DEPARTEMENT DE SCIENCES ECONOMIQUES

Le présent chapitre qui concerne la partie économie de l'UFR sera organisé en trois parties traitant respectivement de l'institution, de l'enseignement et de la recherche.

I - L'institution

1 - Les étudiants

Au cours de l'année 1988-1989, les effectifs étudiants accueillis par l'UFR de Sciences économiques s'élevaient à 1069, chiffre relativement stable depuis l'année 1983, après la croissance observée au cours des années antérieures (725 étudiants en 1980). En 1989-1990, ils s'élèvent à 1220, l'université de Reims ayant subi, comme les autres universités françaises, les conséquences de l'afflux des nouveaux bacheliers. Si, au sein de l'université rémoise, la proportion de la discipline économique est semblable à celle qu'on peut observer dans l'ensemble de la France (24% contre 25%), la répartition par cycles est par contre déséquilibrée, puisque le premier cycle représente une proportion de 69% contre 47% pour la France : ceci confère à l'UFR un peu la physionomie d'un collège universitaire que la récente habilitation d'un DEA de Sciences économiques et celle, qu'on peut espérer prochainement, d'un DEA de gestion pourraient contribuer à corriger. L'UFR de Sciences économiques se particularise, en outre, par la très forte proportion d'étudiants étrangers qu'elle accueille (24% contre 9% pour l'ensemble de l'université).

Une autre particularité de l'UFR de Sciences économiques qui, elle, accentue les caractéristiques spécifiques à l'académie de Reims, est la très forte proportion de bacheliers issus du technique (23%) ; si l'on ajoute à ceux-ci les entrées par examens spéciaux et les équivalences, la proportion de bacheliers regroupant ces catégories s'élève à 33%. Comme, parmi les titulaires du baccalauréat général, la très grande majorité provient de la filière B-étudiants qui, souvent, éprouvent les mêmes difficultés que les étudiants issus du baccalauréat G à suivre un enseignement formalisé- ceci n'est pas sans poser des problèmes de nature pédagogique que la rénovation du DEUG s'est efforcée de prendre en compte.

Cette particularité est à rapprocher de la composition socio-professionnelle de la région Champagne-Ardennes, plus défavorisée que la moyenne française, puisque les catégories cadres moyens, employés et ouvriers atteignent 46,4% à Reims contre 37,3% en moyenne nationale. Mais comme la répartition des étudiants montre des écarts supérieurs à ceux que laisserait prévoir l'enquête sur les emplois, il est vraisemblable qu'une partie des enfants issus de catégories aisées, mieux informés sur les possibilités d'enseignement offertes ailleurs, plus soucieux de bénéficier d'un encadrement plus important, sensibles aussi aux avantages que peuvent présenter des universités de fait plus sélectives, s'orientent vers des universités plus prestigieuses (pour l'essentiel Paris, Nancy, Dijon), alimentant les flux importants d'étudiants vers ces universités extérieures à la région (43% des étudiants). Ces particularités socio-professionnelles expliquent également la proportion élevée d'étudiants salariés rencontrés à l'université de Reims et qui, bien que l'UFR de Sciences économiques ne soit pas à cet égard la plus défavorisée, ne s'en traduit pas moins cependant par un absentéisme aux cours et par des abandons prématurés.

Cet ensemble de caractéristiques se répercute sur les réussites aux examens. Le taux de réussite en DEUG, calculé en pourcentage des diplômés par rapport aux inscrits, n'est que de 17% contre 21% pour l'ensemble de la France. Les étudiants ayant réussi à passer avec succès le cap du premier cycle se trouvent ensuite moins défavorisés au niveau du second cycle, puisque le taux de réussite rémois est alors de 54% contre 49% pour la France. Mais par contre, conjugué avec les avatars qu'a connus l'habilitation d'un troisième cycle au cours des années passées, le niveau d'enseignement en DEA connaît un taux de réussite faible (18% contre 38% pour la France) et une discontinuité dans la délivrance des diplômes correspondants : une thèse d'Etat, 2 thèses de 3e cycle et une thèse nouveau régime en 1985, aucune thèse en 1986 et 1987, 2 thèses d'Etat et 2 thèses nouveau régime en 1988.

Une étude effectuée par voie postale par le service de la scolarité, avec un taux de réponses relativement satisfaisant de 75%, a montré que sur les 102 étudiants ayant obtenu leur DEUG en 1987, 77,4% ont poursuivi leurs études en licence à Reims. Sur les 23 non réinscrits à Reims, 8 poursuivent leurs études dans une autre université, 5 sont en seconde année d'école normale, 2 sont allés en DUT GEA (année spéciale) puis ont trouvé un emploi, 8 n'ayant pas répondu ne peuvent être identifiés dans leur devenir. Il y a donc, dans l'ensemble, une fidélisation assez grande à l'égard de l'UFR une fois la décision prise de s'y inscrire, les problèmes de choix se posant en amont après obtention du baccalauréat ou en aval au moment de s'inscrire en DEA.

Il convient enfin d'ajouter, pour évoquer l'ensemble des moyens matériels que peuvent utiliser les étudiants, que la bibliothèque de l'université met à la disposition de la section Droit et Sciences économiques 260 places assises, 43 800 ouvrages, 772 périodiques, 57 thèses sur support papier et 2 170 sur microfilms ; que par ailleurs les deux centres de recherche propres à l'UFR de Sciences économiques et Gestion disposent chacun de 12 places assises, de 1212 ouvrages pour le CERAS et seulement 60 ouvrages pour le CEROGE ; enfin que l'association des étudiants économistes a une salle de réunion à sa disposition, à titre permanent.

2 - Le personnel enseignant

L'UFR de Sciences économiques et de Gestion comprend actuellement trois professeurs, dont un de gestion et trois de sciences économiques, 9 maîtres de conférences et maîtres assistants dont 5 pour l'économie et 2 pour la gestion, 8 assistants dont 6 pour l'économie et 2 pour la gestion, un allocataire d'enseignement supérieur en sciences de gestion, 3 professeurs agrégés et certifiés d'anglais. On remarquera combien la répartition du corps correspond peu à la ventilation des étudiants entre les deux filières A et B qui sera évoquée plus bas. Ceci pose sans doute un réel problème dont devraient tenir compte, dans les années à venir, les procédures de nomination.

L'augmentation des enseignants s'est faite à un taux supérieur à l'augmentation des étudiants (42% et 22% respectivement sur la période 1980-1989 pour les disciplines juridiques et économiques réunies). Il en résulte, malgré la progression des effectifs, un nombre d'étudiants par enseignant relativement faible à Reims - 41 en sciences économiques en 1988-1989 et 56 pour les disciplines juridiques et économiques confondues- contre, pour ces mêmes disciplines 63,6 pour l'ensemble de la France. Mais si ce taux d'encadrement global est relativement satisfaisant, il n'en va pas de même quand on examine la composition interne du corps. En effet, le rapport effectif de rang A/effectifs de rang A+B+C est de 18% à l'UFR de Sciences économiques de Reims, de 26% pour les disciplines juridiques et économiques confondues (contre 26% en moyenne nationale), tandis qu'inversement le pourcentage d'enseignants du secondaire ou autres est de 13% à Reims pour ces mêmes secteurs disciplinaires contre 4% pour la France. Plus qu'en volume, c'est donc un rééquilibrage en structure qui s'impose.

3 - Le personnel administratif

Outre les questions communes à l'ensemble du personnel ATOS des établissements universitaires du pays qui ont pu conduire à certains mouvements revendicatifs (faiblesse des salaires, insuffisance des effectifs, etc), les problèmes spécifiques à l'UFR de Sciences économiques sont les suivants.

Tout d'abord, la séparation qui est intervenue entre juristes et économistes, au niveau de la gestion administrative et financière, n'a pas trouvé son prolongement au niveau du personnel : c'est ainsi, par exemple, que le responsable des services administratifs est commun aux deux unités et dépend en conséquence de deux doyens ou directeurs. Il peut en résulter à certains moments une surcharge indéniable de travail, en particulier lors des inscriptions ou des examens, voire d'éventuelles contradictions dans les orientations ou les directives données et auxquelles le personnel administratif doit se conformer. Inversement, cette unicité du corps peut présenter des avantages, par exemple au niveau de l'entretien des bâtiments, partagés par les deux UFR et qui, assuré par du personnel de l'université tout au long de la journée et non, comme c'est souvent le cas ailleurs, par une société de services, est remarquable ; l'ordre et la propreté qu'on peut observer dans les locaux constituent un des éléments qui rendent le cadre de la vie universitaire rémoise relativement agréable.

Ensuite se pose un problème de gestion des salles auquel ont fait écho les propos tenus par les étudiants. Il manque environ 2000 m² à l'UFR, mais sur les moyens disponibles s'exercent de multiples pressions : celles de l'université du troisième âge, des centres de recherche, des associations d'étudiants et surtout des services de la présidence, partagés entre des locaux centre ville et des locaux sur le campus Croix-rouge (ceci n'est plus vrai depuis une date récente). Toutefois une partie des difficultés rencontrées tient aussi à la trop grande latitude laissée, en cours d'année, aux étudiants de changer de groupe de TD, soit pour des raisons de commodité d'horaires, soit pour des raisons de rayonnement de certains enseignants, ce qui peut conduire à se retrouver nombreux dans des salles à capacité d'accueil insuffisante.

La charge de travail du personnel ATOS est accrue, à certains moments de l'année, par les facilités qui sont offertes aux étudiants pour revenir sur des choix antérieurement faits : c'est ainsi, par exemple, qu'au cours des 4 premières semaines du 1er semestre, les étudiants, inscrits en DEUG Sciences économiques 1er semestre formule homogène (E1 + E2) ou en DEUG droit rénové -1er semestre- formule homogène (D1 + D2), peuvent modifier leur inscription et opter pour le 1er semestre mixte DEUG sciences économiques et DEUG droit rénové (E1 + D1) et réciproquement. Comme se pose, à l'issue du premier semestre, un problème d'éventuelle réorientation, se faisant à l'issue des premiers exercices d'évaluation par une commission composée d'enseignants juristes et économistes, soit vers un DEUG droit, soit vers un DEUG sciences économiques, il en résulte une importante charge de travail supplémentaire pour le personnel administratif qui se plaint, par ailleurs, que l'organisation des examens conduise à "geler" 10 jours en février, 15 jours en juin et 10 jours en septembre.

Un dernier problème est celui de l'imprimerie dont le matériel (appareil à plaque, photocomposeuse, appareils de reprographie) est vieilli, conduisant à fournir aux étudiants des documents dont ceux-ci se plaignent parfois de la qualité. Le personnel de l'imprimerie rencontre des problèmes de charge de travail du fait de deux particularités. D'une part, malgré la norme fixée à 20 pages par semaine, certains enseignants demandent des documents de cinquante pages. D'autre part, les étudiants ont un libre accès à l'imprimerie pour aller chercher les documents qui les concernent, mobilisant de ce fait pratiquement une personne à plein temps.

II - Enseignement

L'UFR de Sciences économiques et Gestion assure actuellement la préparation des diplômes ci-après :

- DEUG rénové de sciences économiques,
- licence et maîtrise de sciences économiques,
- licence et maîtrise de sciences économiques, mention économie d'entreprise,
- maîtrise de sciences et techniques comptables et financières,
- DESS gestion et développement des PME,
- DEA analyse des marchés et stratégies industrielles.

Par ailleurs, un centre de préparation aux concours économiques organise la préparation aux CAPES, CAPET et à l'agrégation d'économie et gestion. La préparation au CAPES et CAPET peut être choisie comme option, dans le cadre de la maîtrise de sciences économiques, tandis que la préparation à l'agrégation d'économie et gestion s'adresse à des étudiants et à des enseignants déjà en fonction dans le secondaire. Ces dernières préparations, qui constituent l'un des axes de développement de la faculté, obtiennent des résultats tout à fait encourageants, puisqu'en juin 1988 4 étudiants ont été admissibles au CAPES et 2 reçus, 9 admissibles au CAPET et 9 reçus, une admissible à l'agrégation.

Un projet de DEUG AES, constituant une réactivation du diplôme avec modifications majeures, a été adopté par les deux conseils d'UFR de sciences économiques et gestion, et de droit et sciences politiques, le 20 juin 1989, sous réserve expresse d'un prolongement en second cycle, avec habilitation d'une licence et d'une maîtrise AES. Ce DEUG a été conçu avec trois options de spécialisation ; préparation aux concours administratifs, gestion du personnel et administration des entreprises. Ceci devrait permettre de faire face à l'afflux des étudiants estimé à 900 l'an prochain et à 1100 dans quatre ans.

1er cycle

Le DEUG rénové mis en place à l'UFR de Sciences économiques et Gestion répond à deux objectifs :

- améliorer le taux de réussite en premier cycle par la voie de la rénovation de la pédagogie, du soutien et du suivi des étudiants, de l'amélioration de la cohérence des enseignements et de l'ouverture de l'éventail des formations ;

- faciliter l'orientation des étudiants grâce à un premier semestre d'orientation à cheval sur l'économie et un autre champ disciplinaire, limité pour l'instant au droit, mais qui pourrait par la suite s'élargir aux lettres et sciences humaines, ce qui permettrait aux étudiants de poursuivre leurs études soit dans une filière du type AES, soit dans une filière du type langues-économie.

Pour ce faire, et afin de faciliter l'accueil et l'information des étudiants, 16 heures de conférences sur le contenu et les débouchés des formations en économie, gestion, droit sont prévues en début d'année, ce qui peut peut-être paraître quelque peu excessif aux yeux d'un observateur étranger, mais qui se justifie sans doute par la faiblesse de l'information dont disposent d'une manière générale les étudiants, et peut-être également par la spécificité rémoise de leurs origines socio-professionnelles dont nous avons plus haut fait état.

Les étudiants, qui se déterminent d'emblée pour des études de sciences économiques, suivent les modules E1 et E2 au premier semestre et les modules E3 et E4 au second semestre. Ceux, qui en début d'année hésitent, suivent au premier semestre les modules E1 et D1, c'est-à-

dire un mixte du DEUG économie et du DEUG droit ; s'ils choisissent, à l'issue du premier semestre d'orientation, de continuer en droit, ils suivront alors les enseignements réservés à leur intention par l'UFR de Droit ; et s'ils choisissent de s'orienter vers l'économie, ils suivent au second semestre les modules E3 et E12, modules qui jouent le rôle de "rattrapage" car contenant les matières du module d'économie E2.

Le premier cycle, mu par un souci de "professionnalisation", à côté d'initiatives pédagogiques intéressantes, souffre peut-être aussi, de ce point de vue, de quelques faiblesses. Les enseignements qui y sont dispensés peuvent être ventilés en deux grands blocs. Le premier est constitué par les enseignements de langages fondamentaux. On entend, sous cette expression, un enseignement de techniques de travail et d'expression en petits groupes, à concurrence d'une heure hebdomadaire, conduisant à un apprentissage des méthodes d'information, documentation, réflexion et exposés sur des sujets économiques ; un enseignement d'informatique d'une durée de 39 heures conduisant les étudiants à élaborer, à l'aide de progiciels ou de langages de programmation, des applications (TES en comptabilité nationale, traitement de texte pour dossiers ou fiches de lecture, base de donnée pour traitements statistiques) ; un enseignement de langue sous forme d'anglais facultatif au 2e semestre de la première année et d'anglais ou allemand obligatoire la deuxième année. Cette dernière formule, hélas pratiquée en beaucoup d'UFR pour des raisons d'économie de moyens ou de difficultés à trouver les enseignants nécessaires en nombre suffisant, avec l'interruption de l'apprentissage des langues qu'elle comporte à la sortie du lycée, est loin d'être pédagogiquement satisfaisante. Un deuxième bloc (économie, gestion, monnaie, financement) se veut très "technicien", ce qui correspond à la volonté de "préprofessionnalisation" affichée par l'UFR et d'orientation projetée, dès le premier cycle, vers les deux filières A et B du second cycle ; mais c'est aussi un peu en contradiction avec l'esprit plus "généraliste" qui peut guider l'organisation des enseignements d'un DEUG devant permettre à l'étudiant d'éventuelles réorientations. En effet, les seuls enseignements de "culture générale", dispensés au niveau du premier cycle, sont un cours d'histoire économique depuis 1945 et un cours de sociologie économique.

2e cycle

A leur entrée dans le second cycle, les étudiants ont le choix entre deux filières : la filière licence et maîtrise des sciences économiques, dénommée habituellement "économie générale" ou encore filière A, et la filière licence et maîtrise des sciences économiques, mention "économie d'entreprise" plus orientée vers la gestion et dite encore filière B. On rencontre à Reims, porté par le souci des débouchés professionnels, par la revalorisation de l'image de l'entreprise dans l'opinion publique, par une confusion aussi quelque peu entretenue dans l'esprit des étudiants entre économie d'entreprise et gestion et, en définitive, par leur regret que l'université ne soit pas une école de commerce, la même orientation, qu'on retrouve partout en France au cours des dernières années, vers les enseignements dits à vocation professionnelle. En nombre absolu comme en termes relatifs, les étudiants se dirigeant vers la filière B sont de plus en plus nombreux, au fil des années, ainsi que le montrent les statistiques des trois dernières années universitaires à Reims.

	1987/1988	1988/1989	1989/1990
Licence	140	169	189
dont filière A	46	51	54
dont filière B	94	118	135
soit pour B	67%	69%	71%
Maîtrise	104	96	115
dont filière A	43	33	32
dont filière B	66	63	83
soit pour B	60%	53%	72%

Cette évolution, qui sans doute se prolongera dans les années à venir, n'est pas sans poser un réel problème d'encadrement, en particulier au niveau professoral, puisqu'il n'y a qu'un seul professeur de gestion sur les 4 enseignants de rang magistral, problème qui ne pourra être très vraisemblablement résolu que par appel des professionnels, dont les étudiants se plaignent souvent du manque de disponibilité quand ce n'est pas de l'aspect parfois un peu "léger" de leur enseignement.

Cette orientation se traduit aussi, au plan pédagogique, par un sacrifice des disciplines dites de "culture" : en effet, les seules options laissées aux étudiants de licence sont 2 options éventuelles de droit pour les étudiants de la filière A, et un cours obligatoire d'économie des ressources humaines, et 3 options de droit pour ceux de la filière B. Au niveau de la maîtrise filière A, les enseignements de culture générale sont l'un obligatoire (sociologie économique), les autres facultatifs (économie du développement, économie des pays socialistes) ; ces mêmes trois enseignements apparaissent comme l'un des deux semestres optionnels laissés à la disposition des étudiants de la filière B. Il est à noter que l'histoire de la pensée économique, longtemps considérée comme l'enseignement de culture générale par excellence dans le second cycle, ne fait pas, à l'UFR, l'objet d'un cours.

3e cycle

L'enseignement de troisième cycle comprend un DESS "Gestion et développement des PME, et un DEA "Analyse des marchés et stratégies industrielles".

L'habilitation de ce DEA a été obtenu au mois de septembre 1989 à une période où, en principe, les étudiants se destinant en troisième cycle ont déjà effectué les démarches nécessaires afin de pouvoir être accueillis dans une structure de troisième cycle. Malgré ce handicap, une campagne locale de publicité a permis d'assurer l'inscription en DEA de 12 étudiants, 7 issus de la filière A et 5 de la filière B. Après cinq ans d'interruption, l'UFR de Sciences économiques et de Gestion retrouve donc une structure d'enseignement correspondant à ses aspirations et aux attentes d'une partie de ses étudiants.

L'enseignement de DEA comprend quatre séminaires de formation obligatoires, d'une durée de 37H 30, sanctionnés chacun par un écrit avec un coefficient un. Ces séminaires de formation sont :

- A1 Théorie de la concurrence des marchés et des stratégies d'entreprise
- A2 Marketing quantitatif
- A3 Marketing et socio-économie de la consommation
- A4 Concurrence internationale et compétitivité

Les étudiants doivent, en outre, participer à un séminaire de recherche d'une durée de 20 heures, sanctionné par la soutenance d'un mémoire avec le coefficient 5 et qui peut être choisi dans la liste des trois séminaires ci-après :

- B1 Structures industrielles, stratégies des firmes et groupes,
- B2 Analyse des marchés,
- B3 Management stratégique et politiques des firmes.

Par ailleurs, sont organisés des enseignements de complément, chacun d'une quinzaine d'heures : théorie de la commande optimale et applications économiques ; nouvelles technologies et organisation des firmes ; évolution des marchés contemporains et des stratégies d'entreprise.

III - Recherche

L'UFR de Sciences économiques et de Gestion dispose de deux centres de recherche, le CEROGÉ (Centre d'études et de recherches en organisation et gestion des entreprises) et le CERAS (Centre de recherche "analyse de systèmes"). Le Centre a été fondé en 1972 et avait alors été classé B1 - B2. Son déclassement a accompagné la suppression du DEA "Croissance et politique économique". Sa direction est assurée actuellement, de façon conjointe, par deux professeurs. Il est structuré en deux laboratoires : "croissance urbaine" d'une part et "mouvements économiques" d'autre part. Ce second laboratoire comprend deux équipes : l'équipe "mouvements des prix et analyse des marchés" qui anime le séminaire de recherche "analyse des marchés et stratégies industrielles", et l'équipe "conjoncture et stratégies industrielles" qui prend en charge le séminaire de recherche "structures industrielles, stratégies des firmes" du DEA. Ce dernier laboratoire tient également lieu de structure d'accueil et de support administratif à deux équipes "information et communication dans les entreprises industrielles" et "didactique de l'économie". L'UFR ayant obtenu au mois de septembre 1989 une nouvelle habilitation de DEA, le laboratoire "mouvements économiques" demande son reclassement en B1* et le maintien de l'aide individuelle du CNRS.

Travaillent actuellement dans ce laboratoire 18 personnes, soit trois professeurs, 7 maîtres de conférences, 5 assistants, un ingénieur CNRS, 2 personnes venant de l'INSEE et un agrégé du secondaire. Alors qu'à ses débuts le centre avait effectué des travaux collectifs financés par contrat du Ministère de l'équipement et du logement, son activité s'est par la suite poursuivie de façon plus éclatée, en raison notamment de l'émiettement et de l'individualisation des travaux que provoque souvent l'organisation actuelle des carrières universitaires. Cette activité s'est traduite de façon très honorable par 14 publications dans des revues avec comité de lecture, 8 contributions à des livres, 41 communications ou rapports à des colloques ou congrès, soit un total de 64 publications au cours des quatre dernières années.

Sans doute l'UFR de Sciences économiques et de Gestion de l'université de Reims souffre-t-elle de sa trop grande proximité de la région parisienne qui la prive, du côté étudiants, d'une partie de son potentiel d'étudiants de troisième cycle et qui génère, du côté de ses enseignants, une pratique de "turbo-profs" que d'aucuns peuvent regretter. Encore convient-il de remarquer que la rapidité des moyens de transport fait que les enseignants n'ont guère plus de difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail que bien de leurs collègues de la région parisienne et que, malgré les difficultés de tous ordres rencontrées, une communauté de travail et une société conviviale ont su se constituer.

L'Université de Reims Champagne-Ardenne

Les UFR de Santé

GENERALITES

Les trois UFR des Sciences de la Santé : Médecine, Odontologie, Pharmacie, forment un groupe relativement indépendant au sein de l'université de Reims :

- **pour des raisons historiques**, car elles proviennent d'une ancienne Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie dont les origines remontent au début du XIXe siècle ;

- **pour des raisons géographiques**, car elles sont réunies au sud-ouest de Reims autour de deux importants hôpitaux ;

- **pour des raisons de communauté de préoccupations**, car elles conduisent leurs étudiants à des activités parallèles dans le domaine de la santé, et permettent une professionnalisation dès la fin des études ;

- **pour des raisons structurelles**, car elles sont les seules UFR qui imposent à leurs étudiants une sélection rigoureuse - de plus en plus sévère - en début de scolarité.

Ce dernier caractère a d'ailleurs l'inconvénient d'accroître le fossé existant entre les UFR de Santé et les autres UFR de l'université, à l'encontre du désir exprimé par beaucoup de responsables de l'université. En effet, il existe maintenant dans cette université - comme dans toutes les autres universités où interviennent des UFR de Santé - deux groupes de facultés aux soucis opposés : d'une part les UFR à numerus clausus, dont les effectifs globaux ont tendance à stagner, avec cependant une croissance modérée (voisine de 10% à Reims) de l'effectif de première année ; d'autre part les UFR à accès libre, dont les effectifs subissent une croissance explosive qui les place souvent dans l'incapacité d'assurer de manière satisfaisante leurs enseignements.

Dans un tel contexte, il est évident que les revendications, même notoirement légitimes, des UFR de Santé risquent de n'être que très partiellement accueillies par les responsables de l'université, qui sont conduits à parer au plus urgent et au plus dramatique. Cependant, certaines anomalies rencontrées par les UFR de Santé apparaissent très préoccupantes et contrarient dès maintenant leur fonctionnement : locaux insuffisants, souvent mal adaptés à l'enseignement moderne, parfois incroyablement vétustes et d'usage dangereux, insuffisance du recrutement en enseignants, pénurie de personnels ATOS, crédits insuffisants dont la répartition n'est d'ailleurs pas toujours satisfaisante.

L'un des aspects particulièrement positifs des UFR de Santé rémoises est l'excellent développement de la recherche, se manifestant par la présence de trois unités INSERM ou CNRS sur les quatre que possède l'université.

Ces unités entretiennent des rapports étroits avec l'industrie régionale et ont un excellent rayonnement international. Elles manifestent un souci de coopération avec les autres laboratoires de l'université, et en particulier avec l'URA localisée dans l'UFR des Sciences, illustré entre autres par l'existence d'un DEA exploité en commun. Ainsi, au niveau de la recherche, la cassure, créée au sein de l'université par le numerus clausus des UFR de Santé, paraît être efficacement combattue.

UFR DE MEDECINE

I - Généralités

1 - Historique

La tradition médicale est ancienne à Reims, puisqu'une Ecole de Médecine fut créée aux lendemains de la Révolution Française. Cette école fit place à une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie en 1966. La Faculté de Médecine fut individualisée en 1968.

2 - Implantation et locaux

L'UFR de Médecine est implantée dans la partie sud-ouest de la ville, au voisinage immédiat de trois hôpitaux :

Hôpital Maison Blanche (580 lits)
Hôpital Robert Debré (867 lits)
Hôpital Américain de Pédiatrie (150 lits)

Les bâtiments de l'UFR ont une surface de 7500m². Ils comprennent deux amphithéâtres, des salles d'enseignements dirigés, des salles de travaux pratiques, une bibliothèque, des locaux administratifs. Une cafétéria a été récemment réaménagée.

Les locaux, édifiés en 1966 dans une construction semi-légère, n'ont pas bénéficié de crédits suffisants de maintenance et sont actuellement dégradés. Un effort important sera nécessaire pour faire face aux réfections les plus urgentes.

3 - Administration

L'UFR a été mise en conformité avec la loi Savary en avril 1989.

Le Conseil de l'UFR est placé sous l'autorité d'un doyen assisté de 6 vice-doyens : 4 de rang A, 1 de rang B et 1 étudiant.

Plusieurs Commissions se partagent les responsabilités du fonctionnement de l'UFR :

- Commissions des Finances et des Bâtiments,
- Commissions pédagogiques des 1er, 2e et 3e cycles,
- Commission de la Documentation Scientifique et Pédagogique,
- Conseil Scientifique.

Celui-ci observe une égale répartition entre les fondamentalistes et les cliniciens, avec au moins un représentant des grands organismes de recherche, deux chercheurs statutaires de l'INSERM ou du CNRS et deux personnalités extérieures (Conseil régional et industrie pharmaceutique).

Les huit personnalités extérieures, faisant réglementairement partie du Conseil de l'UFR, observent une assiduité variable mais globalement leur participation est jugée positive.

Les relations avec les trois Conseils de l'université sont bonnes.

4 - Enseignants

Rang A

L'UFR de Médecine comporte 62 enseignants de rang A, parmi lesquels 18 professeurs de 1ère classe et 44 professeurs de 2e classe.

La proportion de professeurs de 1ère classe représente 42,8 % de l'ensemble des professeurs. Le recrutement des professeurs a été surtout extérieur du fait de la jeunesse de la Faculté. Beaucoup étaient originaires de Paris.

Cinq professeurs de la Faculté d'Alger ont été reclassés à Reims en 1969, et chacun reconnaît le caractère dynamisant de ce groupe pour la jeune Faculté. Actuellement le recrutement local est majoritaire.

Onze professeurs ont dépassé l'âge de 60 ans, et une politique de relève doit être menée assez tôt pour ne pas réduire le potentiel scientifique de l'UFR.

Rang B

L'UFR compte 20 enseignants de rang B titulaires : 16 MCU et 4 chefs de travaux, effectif relativement jeune parmi lequel on relève 70% de femmes. Cette proportion de rang B est faible. L'UFR a obtenu, pour 1990, une création de MCU et une transformation de MCU en professeur.

5 - Personnels ATOS

39,5 personnels ATOS ont été affectés par l'université à l'UFR de Médecine soit :

8,5 pour l'administration et les services sociaux DPOAOS
8 administratifs dans les laboratoires
15 techniciens DPES
8 agents de service

A cela s'ajoutent 1,75 agents rétribués sur les fonds propres de l'UFR.

On retrouve à Reims ce qui existe dans la plupart des établissements français, à savoir une dotation trop faible en personnel ATOS, dont se plaignent unanimement les enseignants.

6 - Etudiants

Effectif

La médecine accueille 16,8% des étudiants de l'université de Reims.

Le nombre total d'inscrits, en 1989/90, est de 1629. Leur répartition par cycle a peu varié au cours des trois dernières années, pour les 1er et 2e cycles :

	P1	P2	D1	D2	D3	D4	TOTAL
1987/1988	423	96	114	121	117	144	1 015
1988/1989	441	94	94	130	114	30	1 003
1989/1990	460	92	95	110	122	142	1 021

Le 3e cycle compte, en 1989/90, 608 étudiants inscrits répartis selon le tableau suivant :

	T1	T2	DES	DIS	DIU	DEA	CES	TOTAL
1987/88	114	131	13	41	--	10	136	445
1988/89	108	143	17	132	--	10	103	513
1989/90	77	89	162	74	191	5	10	608

Origine géographique

Les étudiants sont en grande majorité d'origine régionale. Ils effectuent la totalité de leur cursus à Reims, et les fuites vers Paris, Lille et Nancy sont exceptionnelles.

Les inscriptions en P1 d'étudiants parisiens sont refusées par le Doyen, car l'expérience a montré que ces étudiants sollicitent inévitablement leur transfert dès le début du 2e cycle.

Origine sociale

Bien que la région Champagne-Ardenne soit volontiers étiquetée comme défavorisée, le nombre de boursiers est conforme à la moyenne nationale : 7%.

Niveau d'encadrement des étudiants

Le rapport étudiants/enseignants est, en 1989/90, de 1629/82 soit 19,7, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (12,8), et montre un encadrement faible.

II - Enseignement

1 - Premier cycle

Enseignants

50 enseignants de rang A ou B participent à l'enseignement de PCEM 1. Parmi eux, 18 viennent de la Faculté des Sciences. Trois disciplines : Chimie, Physique, Génétique sont enseignées par des scientifiques.

Cette disposition pourrait être a priori jugée positive, dans la mesure où l'on présume que la réorientation des étudiants, en cas d'échec, pourrait être favorisée dans une filière scientifique.

En fait, beaucoup de critiques ont été exprimées :

Critiques de la part des enseignants responsables de PCEM 1. L'établissement des emplois du temps doit tenir compte de l'éloignement des campus (vingt minutes en voiture, une heure par les transports en commun). L'harmonisation des programmes d'enseignement s'en trouve perturbée.

Les enseignants de l'UFR des Sciences ont participé largement à l'enseignement du P1 à une époque où le nombre d'étudiants scientifique était plus faible. Actuellement, les effectifs ayant augmenté de façon importante en 1er cycle Sciences, les enseignants de l'UFR des Sciences se désengagent progressivement de l'enseignement en Médecine. On peut regretter cette situation qui réduit les relations entre les deux UFR.

Il a été d'autre part souligné que les notes obtenues dans certaines disciplines scientifiques sont si mauvaises qu'elles n'interviennent pas toujours dans la sélection des étudiants.

Critiques de la part des étudiants. Les récriminations portent essentiellement sur l'éloignement des campus et le temps perdu dans les transports en commun, beaucoup de ces jeunes étudiants n'ayant pas la disposition d'un véhicule: 200 heures d'enseignement sont, en effet, dispensées dans les locaux de la Faculté des Sciences.

Etudiants

Le nombre d'inscrits en P1 est relativement stable depuis trois ans. Mais, en dix ans, le flux d'inscrits s'est réduit de presque 1/3 : 640 inscrits en 1979/80, 460 en 1989/90 (- 28% en 10 ans).

Les proportions de primants, de redoublants et de triplants apparaissent dans le tableau suivant :

	1987	1988	1989
Primants		239 soit 54,2%	277 soit 60,9%
Redoublants		173 soit 39,2%	165 soit 35,9%
Triplants	32 soit 7,6%	29 soit 6,6%	28 soit 6,1%

On peut faire les deux remarques suivantes :

- l'UFR conserve son recrutement d'étudiants en première inscription,

- le nombre de triplants est tout à fait excessif. Leur taux de réussite étant d'environ 50%, les 14 admis après trois années de préparation obèrent les chances de réussite des primants ou des redoublants. L'expérience a pourtant prouvé, dans toutes les universités, qu'à de rares exceptions près, les triplants représentent un lot d'étudiants de médiocre qualité qui mettront 12 à 15 ans (et parfois plus) pour accomplir leurs sept années d'études.

Une jeune faculté peut-elle se permettre de tirer un tel boulet et ne vaut-il pas mieux privilégier les bons éléments en se retranchant, pour refuser un triplement, derrière les rigueurs d'un texte réglementaire ?

On constate - ce qui est général - la diminution des titulaires du Bac C au profit du Bac D. En 1988, parmi 239 nouveaux inscrits, on note 73 Bac C, 166 Bac D.

La féminisation est constatée à Reims comme dans toutes les universités. En 1988/89, 49,4% de femmes ont été admises au concours de première année.

Programmes d'enseignement

Les matières enseignées sont conformes aux textes. Le volume d'enseignement est de 500 heures, dont une centaine d'heures de travaux pratiques et d'enseignements dirigés interactifs par petits groupes.

Les travaux pratiques existent dans six matières : Chimie, Anatomie, Physique, Histologie, Biologie génétique, Biochimie médicale.

Leur validation est nécessaire pour être autorisé à se présenter au concours.

Une remarque peut être faite sur le contenu des enseignements. Ils devraient davantage prendre en compte le fait que cette première année est commune avec celle d'Odontologie, et orienter davantage une partie du programme vers cette double option. Des efforts ont été accomplis dans ce sens, l'anatomie de la tête étant enseignée depuis un an. Ne pourrait-il y avoir un odontologiste dans la Commission pédagogique du 1er cycle ?

Concours du PCEM 1

Le numerus clausus est, depuis trois ans, de 79 médecins + 39 odontologistes. En dix ans, il a régulièrement baissé : il était de 125 médecins en 1979/80 pour 640 étudiants inscrits.

Le concours se déroule en deux parties :

- des épreuves anticipées Physique, Chimie, Histologie ou épreuves partielles Anatomie, Biologie génétique, en février ;

- le reste des épreuves en mai.

Le quota de 8% d'étrangers est variablement rempli. Le choix définitif de l'option Médecine ou Odontologie a lieu le lendemain des résultats.

Comme dans de nombreuses UFR, on note encore des médecins ou dentistes obligés (4 dentistes obligés en 1989), et on peut regretter vivement que les échanges ne soient pas possibles entre les UFR françaises pour satisfaire l'option choisie. Ceci devrait pouvoir être rectifié.

Nous avons déjà souligné l'effet pervers du nombre de triplants sur les chances de réussite des étudiants rémois.

Echecs au concours de PCEM 1

Comme dans l'ensemble des UFR de Médecine, la proportion d'échecs est de l'ordre de 3/4 des inscrits en P1. En 1988/89, la proportion de reçus au concours (Médecine + Odontologie = 118) par rapport aux flux d'entrants (primants = 239) est de 49%.

Le problème d'une réorientation des étudiants définitivement ajournés se pose avec acuité.

Il ne semble pas que la participation d'enseignants de la Faculté des Sciences aux programmes de P1 ait ouvert plus de possibilités pour l'admission des étudiants dans une filière scientifique.

Un projet de DEUG Santé est en négociation avec l'UFR des Sciences. Il permettrait d'admettre, en 2e année de DEUG, des étudiants qui auraient obtenu des notes satisfaisantes dans certaines matières. Encore faudrait-il que ce DEUG ouvre sur une maîtrise ou une licence et soit reconnu par l'UFR des Sciences. Des contacts sont également pris auprès de l'Ecole de Sages-femmes, sans conclusion positive pour l'instant.

Ne serait-il pas temps d'aménager le 1er cycle de Santé en offrant aux étudiants, par un système d'unités de valeur, un choix de filières courtes, moyennes ou longues, rassemblant toutes les professions de Santé médicales et paramédicales ? Selon le poids spécifique et le nombre d'unités de valeur acquises, tous les étudiants s'inscrivant en 1er cycle pourraient accéder à une formation professionnelle.

Ce problème des échecs en 1ère année demeure la plaie des études médicales.

2 - PCEM 2 et 2e cycle

L'effectif d'étudiants pour l'ensemble P2 et le 2e cycle, en 1989/90, est de 561.

Enseignement

L'enseignement à Reims n'a pas de particularité notable. La majorité des cours se fait sous forme magistrale avec des travaux pratiques et des enseignements dirigés, fort bien conçus dans différentes disciplines, et axés sur la pratique médicale. En anatomie, tous les étudiants dissèquent. On peut regretter que l'enseignement de l'anatomie, et particulièrement de l'anatomie radiologique, ne fasse pas appel à des radiologues ayant acquis une compétence (maîtrise) en anatomie.

Une initiation, par petits groupes, à l'informatique et aux statistiques avec utilisation de machine est donnée en P2. La séméiologie y a été introduite et se poursuit en D1. En revanche, il n'y a pas de stage clinique en P2, et l'acquisition des connaissances y est donc purement théorique. Le stage clinique existe en D1.

Contrôles pédagogiques

Les certificats de 2e cycle se déroulent comme suit :

- en D1 : 1 unité de valeur pour 1 certificat,
- en D2 : 9 unités de valeur à acquérir pour 6 certificats et demi,
- en D3 : 7 unités de valeur à acquérir pour 6 certificats et demi,
- en D4 : préparation du CSCT et de la trilogie (Médecine légale/Médecine du Travail/Hygiène),
- 2 certificats optionnels sont obligatoires, à choisir parmi une vingtaine d'options.

Il est toléré la non validation de deux certificats pour le passage de D2 en D3, et de trois certificats pour le passage de D3 à D4.

Le CSCT a le même poids spécifique que tout autre certificat.

Validation du 2^e cycle

La validation du 2^e cycle est prononcée à l'issue de la validation de tous les certificats et de tous les stages hospitaliers.

Un certain nombre d'étudiants ont été autorisés à s'inscrire en 3^e cycle, bien que n'ayant pas validé la totalité de leurs certificats. Comme dans la plupart des universités, ces cas de non validation ont entraîné des situations personnelles délicates. La décision de supprimer cette tolérance aurait dû assainir la situation, mais son application ne semble pas encore en vigueur.

Stages hospitaliers

Les terrains de stage sont nombreux et très formateurs. Outre les 1597 lits actifs existant dans les trois hôpitaux proches de l'UFR, des stages sont offerts à l'hôpital Sébastopol (200 lits actifs) ainsi que dans une résidence de moyen séjour de 150 lits.

Il n'y a pas de stage clinique en P2. Les stages commencent en D2 avec 10 semaines non rémunérées. En D3 et D4, les stages durent 4 mois.

Il n'y a pas d'adéquation possible entre les stages cliniques et les certificats de 2^o cycle, ces derniers n'étant pas à la carte mais fixés pour tous les étudiants.

Le choix des stages ne se fait pas au mérite, mais par tirage au sort et système de rotation. Ceci ne soulève aucune récrimination de la part des étudiants.

La notation des stages est effectuée par le chef de service.

La validation est indispensable pour le passage d'une année à l'autre.

Préparation à l'internat de spécialité

Depuis la suppression des CES, l'internat est devenu la seule voie d'accès à une spécialité.

D'autre part, les modalités actuelles du concours d'internat par inter-régions ont abouti à un brassage d'étudiants, défavorisant les facultés les moins performantes. La plupart des universités ont pris conscience de cette menace et ont organisé des préparations spécifiques de l'internat.

Reims n'a pas échappé à cette tendance : sur les trois années 1987/1989, la proportion moyenne des étudiants reçus à l'internat par rapport aux candidats inscrits a été de 26,6%, alors que la moyenne nationale est de 36%. Devant ces résultats médiocres, un groupe pédagogique a été créé, rassemblant des enseignants : 6 professeurs de rang A, 37 de rang B et 5 internes, pour mettre sur pied un programme de préparation par conférences étalé sur trois ans : initiation en D2 ; compréhension en D3 ; entraînement en D4.

Cette initiative paraît a priori intéressante, mais son évaluation ne pourra se faire qu'après au moins deux ans de fonctionnement. Une participation financière est demandée aux étudiants, avec exonération pour les boursiers.

Les derniers résultats n'ont pas encore démontré l'efficacité d'une meilleure préparation. Le nombre d'internes formés à Reims en position de choix d'une spécialité a été de :

en 1986 = 33 sur 82 candidats présents aux épreuves

en 1987 = 25 sur 119 candidats présents aux épreuves
en 1988 = 36 sur 114 candidats présents aux épreuves
en 1989 = 27 sur 95 candidats présents aux épreuves

Au concours de 1988, les 36 candidats reçus se sont répartis comme suit dans les différentes inter-régions : 1 Est ; 2 Ile de France ; 18 Nord-Est ; 5 Nord-Ouest ; 6 Ouest ; 0 Sud-Est ; 4 Sud-Ouest.

3 - 3e cycle

Résidents

L'effectif des résidents T1 et T2 paraît amorcer une décroissance en 1989.

Le choix des semestres se fait par tirage au sort et rotation. Les notes du CSCT n'interviennent que dans le choix de la zone géographique. La validation des semestres est faite par le maître de stage. Aucun contrôle théorique des connaissances n'a pu être mis sur pied.

Les stages chez le praticien se font en T1, sous la forme de deux demi-journées par semaine réparties sur trois mois.

Une commission du 3e cycle de Médecine générale, placée sous la responsabilité d'un professeur, règle tous les problèmes concernant les résidents : stages, enseignements validation, choix des praticiens habilités à recevoir des résidents, prise en compte des problèmes sociaux concernant les femmes.

Ce mode de fonctionnement paraît tout à fait satisfaisant : 132 étudiants étaient en instance de thèse en 1989-90.

DES

162 étudiants suivent actuellement la formation des DES dans les hôpitaux de Reims et de sa région. Cet effectif peut paraître important. En fait, la suppression des CES (reliquat de 10 en 1989) pénalise le fonctionnement des services cliniques. Leur effectif n'a pas été compensé par celui des DES.

Etrangers : DIS et AEPS

Les étrangers sont, en 1989-90, au nombre de 74, répartis dans les différentes spécialités des DIS.

La politique définie à Reims est de n'accueillir les étrangers qu'en fonction des possibilités de formation. L'UFR effectue donc une présélection des candidats sur dossier et en refuse un certain nombre. Cette présélection explique qu'il y ait peu d'échecs à l'AEPS, et qu'un étranger accepté en formation ait toute chance d'accéder à la spécialisation.

Les nationalités relèvent pour 43,2% des pays du Maghreb, 41,8% du Moyen-Orient, 10,8% d'Afrique Noire.

Diplômes d'université et capacités

191 étudiants sont inscrits en 1989 à un diplôme d'université (DIU) et 5 en capacité.

Cet effectif assez important traduit le souci qu'ont des médecins sans qualification d'acquérir un perfectionnement et un label, éventuellement utilisables dans leur pratique.

Les débouchés des médecins généralistes, résultant de l'acquisition d'un 3e cycle de gestion, ne semblent pas avoir été explorés à Reims.

III - Recherche

1 - Unités associées aux grands organismes de recherche

L'UFR de Médecine apparaît d'emblée pauvre en structures de recherche puisqu'il n'existe que deux unités : une de l'INSERM et une du CNRS dans le pôle Santé. Pourtant, elles paraissent extrêmement dynamiques et prometteuses.

Unité INSERM 314 / Conformations cellulaires et moléculaires

Elle comprend environ 45 chercheurs et ITA, dont 34 sont statutaires. Les activités de recherche, menées en interface physique-biologie, sont orientées vers l'analyse tridimensionnelle des micro-structures cellulaires et l'étude des conformations de molécules purifiées. L'Unité est structurée en 4 équipes regroupant des physiciens, biophysiciens, biologistes et pathologistes :

- Micro-investigations par microscopie électronique
- Spectroscopie biomoléculaire
- Mucus et système mucociliaire
- Pathologie cellulaire et moléculaire

Les points forts de cette Unité sont constitués par la pluridisciplinarité des chercheurs, l'équipement moderne -puisque les locaux ont été construits et équipés en 1987- et la proximité de l'environnement hospitalier. Il existe ainsi une interpénétration étroite entre l'activité de recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Dans cet esprit, une départementalisation est déjà effective avec le service de Cytogénétique et de Biologie de la Reproduction de l'hôpital Maison Blanche implanté dans le même bâtiment, permettant des investigations dans les domaines du diagnostic prénatal, du typage viral, des caractérisations d'oncogènes et de génétique moléculaire.

Unité URA 610 Structure et métabolisme du collagène

Elle regroupe 11 chercheurs répartis en 3 thèmes :

- Structures du collagène
- Métabolisme du collagène en cultures cellulaires
- Collagène et radicaux libres oxygénés.

Il existe de nombreuses interactions entre ces groupes et avec l'Unité U 314; l'environnement hospitalier favorise aussi une recherche appliquée.

Dans cette structure, cohabitent des chercheurs issus de milieux scientifiques purs et d'autres de formation médicale ou pharmaceutique.

Ces deux unités de recherche constituent un point fort de la recherche à Reims. Leur installation dans le CHU permet une active collaboration entre chercheurs statutaires et hospitalo-universitaires.

Cinq étudiants sont actuellement inscrits en DEA dans ces unités.

2 - Formations B1*

Cinq équipes ont bénéficié d'une recommandation par le Ministère de la Recherche :

- Groupe d'étude et de recherche en anatomie et imagerie médicale
- Hypersensibilité du poumon et pathologie de l'environnement
- Pharmacologie, toxicologie
- Nouvelles méthodes de médecine nucléaire en pathologie tumorale
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

A cela s'ajoutent trois équipes bénéficiant d'un programme privilégié (URCA) :

- Vieillesse
- Laboratoire de morphologie cellulaire digestive
- Virologie-immunologie.

Le label B1* avait jusque là permis de sélectionner les équipes ayant mis sur pied un programme de recherche méritant d'être soutenu. Il permettait aussi de prouver la crédibilité d'un groupe et d'obtenir des crédits extérieurs, aussi sa suppression est-elle très mal ressentie.

La nécessité de regroupement pour atteindre une masse critique de chercheurs et de moyens a fait l'objet d'une réflexion au Conseil Scientifique de l'université et de l'UFR, dans le cadre de l'établissement du plan quadriennal 1988/91. Parmi les axes prioritaires retenus, figurent l'interface physique-biologie ainsi que l'axe biologie.

Dans l'interface Physique-Biologie : le regroupement d'équipes B1* travaillant au laboratoire de Biophysique sur les méthodes d'imagerie en médecine nucléaire, et du groupe d'étude et de recherche en anatomie et imagerie chirurgicale aux côtés de chercheurs à plein temps de l'unité INSERM, a suscité un programme à deux volets : obtention des images (macroscopiques, microscopiques et de médecine nucléaire) et traitement analytique des images.

Dans l'axe biologique et clinique : plusieurs projets de regroupement ont été déposés. Nous citerons :

- un groupe sur le vieillissement réunissant trois services de clinique et le laboratoire d'hématologie du CHU, en collaboration avec l'unité CNRS,
- un regroupement des équipes de Pharmacologie des UFR de Médecine et de Pharmacie,
- une association de deux équipes sur une thématique d'immunologie pulmonaire.

Il semble que l'installation d'une unité INSERM dans le secteur Santé, aux côtés de l'unité CNRS existante, ait joué un rôle de catalyseur dans l'organisation de la recherche dans le CHU. Les collaborations avec les scientifiques se sont naturellement installées, permettant de faire le trait d'union entre les UFR de Sciences et de Santé.

Le dynamisme des équipes paraît évident. Elles devraient bénéficier de soutiens logistiques suffisants pour qu'une évaluation objective puisse être faite dans quelques années.

3 - DEA

L'UFR de Reims participe à plusieurs DEA à sceau multiple :

- Génie biologique et médical, avec Nancy et Strasbourg,
- Interactions Hôte-Parasite avec Paris XIII,
- Recherche épidémiologique et Santé avec Nancy I.

Elle est de plus laboratoire d'accueil pour le DEA "Pharmacologie, métabolisme des médicaments, pharmacologie clinique", organisé par Nancy.

4 - Maîtrise de Sciences Biologiques et Médicales (SBM)

L'UFR assure l'enseignement de 8 maîtrises SBM dans les disciplines suivantes: Biochimie, Anatomie pathologique, Histologie, Pharmacologie, Anatomie, Microbiologie, Parasitologie.

151 étudiants inscrits en C1 ou en C2 suivent, en 1989-90, ces enseignements. Leur inscription se fait à partir du PCEM 2. Le maximum d'inscrits se retrouve en Biochimie : 53 - Anatomie-pathologie : 20 - Histologie : 20 - Pharmacologie : 16 - Anatomie : 14.

Ce lot important d'étudiants dans des disciplines fondamentales reflète la motivation des enseignants qui, tous, participent aux programmes de recherche énumérés plus haut.

5 - Laboratoires B2

Les crédits B2, comme dans tous les établissements, sont modestes. Ils sont répartis à Reims par le Conseil scientifique de l'UFR et attribués aux équipes ayant été privilégiées par le Ministère de la Recherche. Trois programmes ont bénéficié de soutien:

- le vieillissement
- la gastro-entérologie
- la viro-immunologie

Le niveau de crédit alloué est calculé en fonction du nombre de chercheurs de l'équipe. Un prélèvement de 10 000 F sur la masse des crédits B2 est effectué avant répartition pour un soutien ponctuel. Ces crédits B2 restent très modiques et représentent plus un encouragement qu'un véritable soutien financier.

Des services communs pour la recherche semblent peu développés dans le cadre de l'université. Seul un microscope à balayage, installé en Odontologie, est mis à la disposition des UFR de Médecine et de Pharmacie.

6 - Laboratoires hospitaliers

Quelques laboratoires hospitaliers effectuent, à côté de leur activité clinique, une activité de recherche financée en grande partie par des contrats.

7 - Relations avec les collectivités territoriales

Le Conseil Régional a participé à l'acquisition de gros équipements de recherche.

IV - Gestion de l'UFR

Les crédits de fonctionnement de l'UFR s'élèvent à 786 505 F, dont 11 650 F pour les surfaces non bâties et 192 977 F pour le renouvellement de matériel pédagogique. Le budget est géré par l'université.

Les frais de chauffage sont payés par l'université, mais les fluides (eau, gaz, électricité) ainsi que le nettoyage sont supportés par la composante.

Les gros travaux de maintenance font l'objet d'une discussion et d'un classement par le service central de l'université.

L'UFR de Médecine de Reims souffre cruellement de crédits insuffisants aussi bien en fonctionnement qu'en maintenance et la visite des locaux démontre à l'évidence leur état de vétusté.

V - Vie des étudiants

Les étudiants se disent heureux à Reims. Ils sont attachés à leur région, n'envisagent pas de la quitter, choisissent de préférence leur CHU en cas de réussite à l'internat.

Ils confirment le peu d'échanges existant entre le campus Santé et les autres campus de l'université. La cafétéria réunit par contre les étudiants de médecine avec ceux de Pharmacie et d'Odontologie. Une seule association d'étudiants existe (CORPO).

Les étudiants regrettent cependant le manque de salles banalisées pour travailler entre les cours, l'exiguïté de la bibliothèque, ses plages d'ouverture trop réduites (11 h / 18h) et sa fermeture pendant le week-end.

Les activités sociales et sportives sont relativement peu développées.

Les étudiants apparaissent peu tournés vers l'extérieur, peu demandeurs de stages à l'étranger bien qu'ils aient sollicité une formation en anglais (en cours de négociation) sous forme d'un certificat complémentaire.

Peut-être faudrait-il, en prévision de l'Europe, favoriser leur ouverture sur l'extérieur, faisant naître la comparaison avec d'autres universités et entraînant une saine émulation.

VI - Conclusions

L'UFR de Médecine de Reims forme indiscutablement des médecins de qualité et remplit son rôle vis-à-vis de la santé de la population.

Elle semble prendre son essor dans la recherche et a réussi par l'implantation, au sein du groupe hospitalier, d'unités de recherche de haut niveau, à lier étroitement recherche fondamentale et recherche appliquée, créant ainsi l'interface entre les scientifiques et les hospitalo-universitaires cliniciens. Cet effort, pour être réussi, exige un soutien sans réserve.

VII - Recommandations

- Améliorer la qualité des étudiants recrutés en P1 en supprimant toute possibilité de triplement.

- Reconsidérer le fait que la première année est à double option pour mieux adapter le programme.

- Obtenir les échanges d'étudiants avec d'autres universités après le concours P1 pour respecter l'option choisie.

- Favoriser les enseignements interactifs en deuxième cycle au détriment des enseignements magistraux.

- Aménager des aires de travail pour les étudiants, plus conviviales que les amphithéâtres, le plus souvent indisponibles.

- Améliorer le taux d'encadrement relativement faible par rapport à la moyenne nationale.

- Agrandir la bibliothèque trop exiguë.

- Obtenir la rénovation des locaux universitaires devenus vétustes.

UFR DE PHARMACIE

I - Généralités

1 - Historique

Anciennement Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie, transformée en 1966 en Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, elle est devenue Faculté de Pharmacie en 1969.

Le nombre d'étudiants était à ce moment de 284. Après huit ans d'existence, l'effectif, qui atteignait 1 000 étudiants ; il n'a que peu varié depuis. En 1989/1990, l'UFR de Pharmacie compte 912 étudiants, soit 5,4% des étudiants de l'université. Par le nombre de ses étudiants, elle occupe le 15^e rang parmi les 24 UFR de Pharmacie françaises.

2 - Implantation et locaux

L'UFR de Pharmacie est implantée dans la partie sud-ouest de la ville, au voisinage de la Faculté de Médecine.

Les locaux d'enseignement constituent un des soucis majeurs de l'UFR de Pharmacie, tant en ce qui concerne leur surface insuffisante que leur mauvais état.

Edifiés en 1965/66 sur un programme pédagogique de 230 étudiants et mis en service en octobre 1966, les locaux de la Faculté de Pharmacie, avec les différentes adjonctions intervenues depuis, représentent aujourd'hui 4787 m². La capacité des locaux prévus a été dépassée dès 1968, et l'aménagement d'environ 500 m² de préfabriqués n'a pas permis de régler le problème. Ceci conduit donc à un taux d'occupation des locaux qui s'est stabilisé depuis 1975 entre 200 et 250 % de leur capacité normale d'accueil.

Un certain nombre de palliatifs sont utilisés afin de remédier, partiellement, à ces contraintes. Ainsi, au niveau de l'enseignement : cours de 1^{ère} année entièrement effectués dans une autre Faculté (Médecine) ; surutilisation des laboratoires de travaux pratiques ; cloisonnement divers ; utilisation des sanitaires. La surface par étudiant est de 5,4 m².

Un souci majeur concerne les bâtiments préfabriqués utilisés comme salles de cours : baraquements en bois de seconde utilisation installés en 1975, ils sont aujourd'hui vétustes, inconfortables et dangereux.

Parallèlement, au niveau de la recherche, l'exiguïté et l'inadaptation des locaux gênent fortement son développement. La surdensité actuelle du laboratoire de l'URA 492 crée une insécurité permanente et l'impossibilité d'accueillir de nouveaux chercheurs.

3 - L'administration

Les trois conseils fonctionnent normalement :

- le Conseil de Gestion et la Commission de Pédagogie, qui regroupent des représentants des enseignants, des ATOS, des étudiants et des personnalités extérieures ;

- le Conseil Scientifique où sont présents des enseignants, des étudiants de 3e cycle et des personnalités extérieures.

4 - Enseignants - ATOS

L'UFR compte :

- 48 enseignants-chercheurs (21 professeurs, 23 maîtres de conférences et 4 assistants),
- 4 chercheurs CNRS
- 39 personnels ATOS

Les enseignants sont répartis comme il suit dans les différentes disciplines du cursus :

	Enseignants A	Enseignants B + C	Enseignants non statutaires
Physique	1	2	4
Chimie analytique			
Chimie générale & minérale	1	4	-
Pharmacie galénique	1	2	1
Chimie thérapeutique	2	4	-
Chimie organique	1	1	-
Physiologie, Hématologie	2	1	3
Pharmacognosie	2	2	-
Pharmacologie	2	1	3
Toxicologie	1	1	-
Hygiène-Hydrologie	1	0	11
Biochimie	3	2	-
Microbiologie	1	2	1
	(+1 vacant)		
Parasitologie	1	2	5
Botanique	1	2	2

A côté des enseignants-chercheurs, travaillent 30 personnels non statutaires, affectés à l'enseignement de diverses disciplines. Certains d'entre eux n'interviennent que pour une seule conférence, comme par exemple dans le cadre du DU d'Orthopédie qui relève de l'enseignement d'hygiène.

Certaines charges d'enseignement sont particulièrement lourdes, tel l'ensemble chimie analytique, chimie générale et minérale, où les 5 enseignants assurent en moyenne 250 heures d'enseignement par an. Une préoccupation exprimée par nos collègues réside dans le sous-encadrement en enseignant, en personnels ATOS et administratif. Par exemple, une seule personne assume la direction des services administratifs des deux UFR de Médecine et de Pharmacie.

5 - Effectifs étudiants

1ère année de 1er cycle

Dans cette première année d'études qui prépare au concours d'entrée, le nombre d'inscrits est relativement important, et n'a cessé d'augmenter :

Année	Nombre total	1ère inscription	Doublants	Triplants	Dont étrangers
1986/1987	232	130	86	16	20
1987/1988	269	148	101	20	20
1988/1989	290	140	119	31	45

On notera le nombre anormalement élevé de triplants, dont l'inscription ne devrait être qu'exceptionnelle : 10,7% du nombre total d'inscrits en 1988/89. Or, parmi ces triplants, seuls une dizaine seront reçus, soit le tiers. Est-il justifié de maintenir une vingtaine d'étudiants dans une 3ème année d'études qui, finalement, ne les mène à rien? Ce triplement devrait être réservé aux seuls étudiants justifiant d'empêchements ou de handicaps majeurs au moment du concours, en accord avec les textes règlementaires.

La proportion d'étrangers inscrits en 1ère année a fortement augmenté ces dernières années, passant de 7,4% en 1987/88 à 15,5% en 1988/89.

Dans l'accueil des étudiants étrangers, l'UFR de Reims est nettement en tête des UFR de Pharmacie françaises, où la proportion moyenne d'étrangers est de 7,1 %. L'une des raisons de cette situation peut être trouvée dans la difficulté qu'éprouvent de nombreux jeunes étrangers à s'inscrire dans les facultés parisiennes. Une autre raison, liée à la présence d'une proportion élevée d'étudiants marocains, peut être due à l'existence de relations devenues traditionnelles.

Autres années d'études

Les étudiants inscrits en 1988/1989 se répartissent comme suit :

1er cycle	2e cycle	3e cycle
1ère année : 266	3e année : 78	5e année : 68
2e année : 68	4e année : 66	6e année (tronc commun) : 74
		dont option officine : 52
		option industrie : 22

La dénivellation entre les effectifs de 1ère et 2e année, liée au concours de sélection en fin de 1ère année, est du même ordre que celle observée dans les autres UFR pharmaceutiques.

Les thèses d'Etat de Docteur en Pharmacie (dites thèses "d'exercice") sanctionnent désormais la fin des études pharmaceutiques ; 73 ont été soutenues en 1987/88.

Enseignements spécialisés de 3e cycle

En 1988/89, étaient inscrits les nombres suivants d'étudiants :

- MSBM (Maîtrise des Sciences biologiques et médicales).....	30
- CES Hématologie.....	3
- CES Immunologie générale.....	4
- CES Bactériologie et Virologie clinique.....	6
- CES Biochimie clinique.....	2
- CES Diagnostic biologique parasitaire.....	6
- DEA de Chimie.....	7
- DES de Pharmacie hospitalière et des Collectivités.....	11
- DES d'Innovation pharmaceutique.....	2
- DES de Biologie médicale.....	19
- DES de Pharmacie industrielle et biomédicale.....	2

- DES de Pharmacie spécialisée..... 2

En 1988, 7 doctorats d'université (de recherche) ont été soutenus.

II - Enseignement

1 - La première année d'enseignement

En raison du manque de locaux, cette première année est entièrement délivrée par les enseignants de pharmacie, dans les locaux de l'UFR de Médecine.

Le numerus clausus, institué en 1980, avec un nombre de 70 étudiants, a progressivement décliné pour se stabiliser, depuis 1985, à 63. Les résultats des trois derniers concours sont analysés ci-dessous :

Année	Reçus dès la 1 ^e année de préparation	Reçus en 2 ^e année de prépa.	Reçus en 3 ^e année de prépa.	Total	Dont étrangers
1986/1987	9	44	13	66	4
1987/1988	16	35	13	64	2
1988/1989	14	42	11	67	10

Les étudiants inscrits ont été reçus en proportion de 25,2% en 1988/89, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (20,5%). En première année, le flux d'étudiants (reçus par rapport aux nouveaux inscrits) a été de 47,8% en 1988/89.

Le nombre des reçus est plus élevé que le numerus clausus, en raison de la présence d'étrangers (en 1988/89, 5 de ceux-ci étaient reçus dans le cadre de la proportion des 8% supplémentaires, les 5 autres se classant parmi les Français). La proportion d'étrangers reçus au concours de 1988/89 est particulièrement élevée (14,9%), très supérieure à la moyenne nationale (9,3%).

2 - Le 2^e cycle

La réforme des études est actuellement introduite au niveau du 2^e cycle ; elle a concerné la 3^e année d'études en 1989/90. C'est à partir de la 4^e année d'études, en 1990/91, que seront introduites des UV optionnelles qui assureront une pré-spécialisation vers l'officine, la biologie ou l'industrie.

La mise en place de la réforme introduit une année supplémentaire et des enseignements plus diversifiés, qui vont exiger un plus grand nombre de petites salles d'enseignement, et vont conduire à des charges encore plus lourdes pour les enseignants.

3 - Le 3e cycle

Les enseignements suivants sont assurés dans le cadre du 3e cycle :

- Doctorat d'Université de Recherche ;
- DEA de Chimie, option "chimie des substances naturelles" dans le cadre de l'URA CNRS 492 ;
- 5 Certificats d'Etudes Spéciales (CES) délivrés à titre transitoire aux étudiants déjà engagés dans cette voie ;
- 4 Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES), délivrés dans le cadre de l'internat :
DES de Biologie médicale (au niveau rémois),
DES de Pharmacie hospitalière et des Collectivités,
DES de Pharmacie industrielle et biomédicale (tous trois en collaboration avec les autres UFR de l'inter-région Nord-Est),
DES de Pharmacie spécialisée,
- Diplôme d'Université de Pharmacie rurale et vétérinaire ;
- Diplôme d'Université d'Orthopédie ;
- Attestation de Mycologie ;
- 4 Diplômes d'Université en Biologie médicale portant sur : Hématologie, Bactériologie, Immunologie, Parasitologie, et délivrant, en le fractionnant, l'enseignement du DIS ;
- Diplôme Interuniversitaire de Spécialité (ou DIS) en Biologie médicale, réservé aux étudiants étrangers.

III - Recherche

Elle comporte deux axes : Chimie et Biologie

1 - Disciplines chimiques

La composante majeure en est incontestablement l'URA CNRS 492 intitulée "**Isolement, structure, transformations et synthèse de substances naturelles**" qui regroupe des enseignants de plusieurs disciplines (Chimie organique, Chimie thérapeutique, Pharmacognosie et Pharmacie galénique).

Elle est constituée par trois équipes :

- Chimie extractive et structurale,
- Transformation et Synthèse,
- Pharmacotechnie.

Cet ensemble regroupe une cinquantaine de personnes (dont 4 chercheurs et 1 technicien CNRS). Son niveau de qualité vient d'être apprécié par le Comité National du CNRS qui lui a accordé le renouvellement pour 4 ans. L'URA 492 est incontestablement le noyau dur de l'UFR de Pharmacie où elle joue le rôle essentiel en recherche. Elle apporte en outre son concours, non seulement à l'enseignement des disciplines pharmaceutiques en général, mais aussi, au niveau du 3e cycle, à l'enseignement de la Chimie dans un DEA bien structuré en commun avec les chimistes de l'UFR de Sciences exactes et naturelles (URA CNRS 459).

Cette articulation étroite autour d'un enseignement se retrouve dans l'acquisition des matériels mi-lourds (spectrographie de masse, résonance magnétique nucléaire) qui sont utilisés en service commun, ainsi que dans une concertation suivie sur la politique de recrutement.

Dans la période 1985/1988, cette formation a publié 6 mémoires dans des périodiques nationaux et 38 dans des revues internationales de niveau élevé. L'une de ses composantes (Pharmacotechnie) a déposé un brevet. Enfin, 20 conférences sur invitation ont été prononcées, tant à l'étranger qu'en France, par des membres de cette formation.

L'URA 492 est donc un des points forts d'un axe chimie bien structuré au sein de l'université de Reims-Champagne-Ardenne. Son problème le plus urgent est le manque de place qui rend le travail difficile et le niveau de sécurité insuffisant.

Le Laboratoire de Chimie analytique comporte au total 4 enseignants-chercheurs qui disposent d'une surface fort réduite (20 m²) et doivent consacrer une large part de leur temps de travail (80%) à l'enseignement, puisqu'ils assurent, outre l'enseignement de la Chimie analytique, celui de la Chimie physique et de la Chimie minérale. Une petite activité de recherche est cependant maintenue dans le domaine de l'application de la CLPH à l'analyse pharmaceutique et alimentaire. Une publication est parue entre 1985 et 1988 dans un périodique national.

2 - Disciplines biologiques

Côté Biologie, la formation la plus performante est le **GIPSA** (Groupe d'Etude des Interactions biologiques des Substances anticancéreuses (B1*)). Créée en 1981, cette formation regroupe les laboratoires de Biochimie, de Physiologie cellulaire et de Biophysique de l'UFR de Pharmacie, et le Laboratoire de Biochimie de l'Institut Jean Godinot (Centre de Recherche et de Lutte contre le Cancer).

Au total, 13 enseignants-chercheurs et 5 chercheurs de l'Institut Jean Godinot encadrent 12 thésards, avec seulement 2 techniciens.

La thématique du groupe comporte essentiellement l'étude du mécanisme d'action des substances anticancéreuses et de la résistance qu'elles peuvent susciter, la finalité étant le développement de molécules thérapeutiques. Le groupe est bien équipé, actif et ouvert. Son niveau de divulgation est qualitativement et quantitativement satisfaisant puisque, dans la période 1985/1988, la formation a publié 12 mémoires dans des périodiques nationaux et 30 dans des revues internationales. Dans le même temps, 27 conférences sur invitation étaient présentées par ses membres. Le GIPSA n'est cependant pas reconnu à l'heure actuelle par le CNRS ou l'INSERM.

Le Laboratoire de Pharmacologie-Toxicologie (B1*) regroupe 5 enseignants-chercheurs et 5 chercheurs "autres" autour de trois axes

- Pharmacologie cardiovasculaire
- Pharmacocinétique (barrière hémato-méningée)
- Toxicologie de métaux lourds.

Bien que d'une présentation un peu confuse, le dossier reflète un niveau d'activité notable (8 publications internationales et 1 publication nationale entre 1985 et 1988, ainsi que 32 communications dans des congrès régionaux, nationaux ou internationaux). Cette formation entre dans une période de remaniement liée au départ à la retraite du responsable (fin 1991).

Le Laboratoire de Microbiologie regroupe 3 enseignants-chercheurs et un thésard, sur deux axes :

- virologie alimentaire et microbiologie viticole,
- microbiologie médicale.

Le premier axe implique des préoccupations orientées vers le domaine appliqué et repose sur des aides extra-universitaires. Le second ressortit à une articulation avec la microbiologie médicale qui semble être en train de s'affirmer. La production de cette équipe entre 1985 et 1988 comporte une publication internationale et 4 communications par affiche. En tout état de cause, il paraît difficile à une formation aux moyens aussi modestes de ne pas étudier une formule de rapprochement, de regroupement ou même de rattachement.

Le Laboratoire de Biologie Végétale et Cryptogamie (B2) comporte 3 enseignants-chercheurs avec deux domaines de recherche.

- en Mycologie : opérations de screening, études sur *Candida*, micromycètes contaminant les piscines.

- en Botanique : enquête sur les plantes gabonaises, en relation avec l'Industrie pharmaceutique.

Entre 1985 et 1988, 9 publications nationales, 3 internationales et 3 mises au point ou conférences ont été divulguées. Un regroupement paraît, là encore, souhaitable, ainsi qu'un recentrage des thématiques.

Le Laboratoire de Parasitologie comprend 3 enseignants-chercheurs et 2 doctorats. Ses axes de recherche sont :

- l'épidémiologie des leishmanioses
- les parasites du gibier en Champagne-Ardenne
- l'archéologie parasitaire
- la pollution parasitaire en milieu urbain
- les insectes nuisibles

C'est un petit groupe actif au plan régional aussi bien qu'international (16 publications nationales, 3 internationales et 17 mises au point ou conférences entre 1985 et 1988), mais trop dispersé dans ses activités et pour lequel un regroupement s'impose.

IV - Conclusions

1 - Enseignement

Des difficultés réelles existent, principalement liées à des problèmes de moyens. Les bâtiments d'enseignement sont insuffisants : rappelons l'existence de baraquements dont l'inconfort et l'état de dégradation ont pu être constatés. Certains enseignants, obligés

d'assumer le service de plusieurs disciplines, sont dans l'impossibilité de pratiquer une recherche suivie.

A noter, par contraste, les points forts liés au potentiel de l'URA 492 qui couvre, outre le cursus de base, le 3e cycle (DEA de Chimie en association), et ceux liés au potentiel du GIPSA.

2 - Recherche

L'URA 492 représente, grâce à son organisation et à ses articulations, le pôle d'activité dominant. Le GIPSA constitue, par ailleurs, un regroupement de moyens fort actif dont la reconnaissance par l'INSERM ou le CNRS est souhaitable et devrait être possible.

Les autres équipes, en dépit d'un dynamisme souvent évident, souffrent de leur petite taille et de leur isolement et rencontrent de réelles difficultés.

V - Recommandations

A l'UFR :

- Limiter le nombre des étudiants triplant la première année.
- Contribuer au développement du pôle biologique de l'UFR par un soutien très large au GIPSA.
- Restructurer la recherche des petites équipes en la focalisant sur un petit nombre d'axes bien définis.
- Poursuivre les actions d'ouverture sur l'extérieur.

A l'université :

- Réaliser dans des délais rapides la construction indispensable de nouveaux bâtiments d'enseignement et de recherche.
- Favoriser l'installation de jeunes enseignants-chercheurs dont la présence permettra le renouvellement des cadres enseignants dans un proche futur.

UFR D'ODONTOLOGIE

I - Généralités

1 - Historique

Un enseignement de chirurgie dentaire existe depuis 1930, dans le cadre de la Faculté de Médecine. La Faculté d'Odontologie a été créée en 1970. Par le nombre de ses étudiants, elle figure au 10^e rang parmi les 16 UFR d'Odontologie de France.

2 - Implantation - Locaux

L'UFR d'Odontologie dispose de bâtiments construits en 1978 au sud-ouest de la ville, à proximité de l'Hôpital de Maison Blanche. Les locaux ont une surface totale de 5585 m². Ils comprennent :

- un grand amphithéâtre auquel sont adjointes 2 salles de cours,
- 2 salles d'enseignements dirigés
- 11 salles de travaux pratiques
- un laboratoire de recherche où se trouve le "Centre de Recherche odontologique "
- une bibliothèque

Aussi bien pour l'enseignement que pour la recherche, les locaux sont suffisants, sans exigüité et on ne relève aucune mauvaise adaptation ni organisation demandant à être corrigées. Leurs abords viennent d'être redécorés et sont d'un accueil agréable.

3 - Administration

L'UFR a été mise en conformité avec la loi Savary le 7 juillet 1986.

Le Conseil de l'UFR est présidé par un Doyen assisté de 3 directeurs-adjoints (2 professeurs de 1^{er} grade et un maître de conférences). Il comprend 5 enseignants de rang A, 5 de rang B, 2 ATOS, 5 personnalités extérieures. Les étudiants y sont présents, au nombre de 10, répartis en 5 étudiants élus et 5 invités avec voix consultative.

Plusieurs Commissions sont prévues dans le fonctionnement de l'UFR :

- Commission des Finances, Moyens et Bâtiments
- Commission de la Pédagogie
- Conseil Scientifique
- Commission Culturelle et de la Vie Universitaire.

4 - Corps enseignant

L'enseignement est assuré par 23 enseignants-chercheurs titulaires :

- . 4 professeurs des Universités
- . 6 professeurs de 1er grade
- . 1 professeur de 2e grade
- . 12 maîtres de conférences

A ceci doit être ajouté un corps de 17 assistants non titulaires, intégrés pour 4 ans, qui participent surtout aux travaux pratiques et à l'enseignement clinique.

Les enseignements théoriques sont effectués par les enseignants titulaires, sauf en certaines matières où l'on fait appel à des enseignants de l'UFR de Médecine et de l'UFR de Pharmacie.

Les responsables des enseignements sont élus par les sous-sections. Celles-ci établissent les programmes des enseignements en collaboration avec le Doyen et les soumettent au Conseil de Faculté qui assure la maîtrise de la pédagogie.

D'autres enseignants dits "attachés", recrutés parmi les praticiens libéraux de la région, sont rémunérés sur la base de 480 F par an, ce qui correspond à un bénévolat. Ils participent à l'enseignement clinique dans les deux "Services de consultations et traitements dentaires", ce qui est bénéfique tant pour la mise à jour des connaissances de ces praticiens que pour la formation des étudiants, qui sont plus à même d'établir la relation entre les données scientifiques et les applications pratiques. Ces "attachés", bien qu'ils renforcent le taux d'encadrement clinique, ne sont pas pris en compte dans l'encadrement présenté par l'université.

Leur existence soulève, entre autres, le problème du bénévolat et de ses risques de fluctuation, qui sera sans doute réglé dans l'avenir si la formation continue des praticiens devient une obligation, comme cela est déjà réalisé dans certains pays européens, et si cette formation est essentiellement assurée par l'université.

Il faut encore souligner à ce sujet que la subvention pédagogique versée aux "attachés", aussi modeste soit-elle, atteint une somme totale de près de 20 000 F par an, et représente une proportion non négligeable du budget annuel de l'UFR, voisine de 3%.

Evaluation des besoins

Le rapport des effectifs étudiants/enseignants-chercheurs est, en 1989/1990, de 424/23 soit 18,4, valeur nettement supérieure à la moyenne nationale (10,8) et montre un encadrement insuffisant.

Parmi les 9 sous-sections du CNU concernées par l'odontologie, seules 4 d'entre elles font intervenir à Reims des professeurs d'université, et des créations d'emplois paraissent nécessaires dans les 5 autres.

Il faudrait alors, pour commencer, tenir compte des possibilités de promotions locales, en particulier au niveau des maîtres de conférences. Car nous rencontrons là un problème général auquel les responsables de l'Education nationale devraient s'intéresser : l'absence actuelle de possibilités de promotion a fait que certains des enseignants de grade peu élevé réduisent leur activité de recherche, ce qui conduira, dans quelques années, à ce que les éventuelles offres de promotion ne puissent être satisfaites de façon convenable faute de candidats.

5 - Le personnel ATOS

14 ATOS sont attribués à l'UFR, dont 12,5 à l'enseignement et 1,5 à la recherche ; 11 sont titulaires et 3 vacataires. Il n'existe aucun ingénieur. Une secrétaire médicale, sous tutelle hospitalière, est affectée aux "Services de consultations et de traitements dentaires".

La pyramide des âges s'étale entre 23 et 65 ans.

Les ATOS sont répartis entre les divers services par le Conseil de l'UFR, en fonction des tâches et des besoins. Ils sont placés sous la responsabilité du chef des services administratifs.

Comme dans beaucoup d'UFR d'Odontologie, les espoirs de promotion sont faibles. Cependant, les ATOS en place ne cherchent pas à quitter l'UFR.

6 - Effectifs d'étudiants

Le nombre total d'étudiants, toutes années confondues et englobant le 2^e et le 3^e cycle, a été, au cours des trois dernières années de : 414 en 1987 ; 436 en 1988 ; 424 en 1989.

Ceci représente actuellement 2,5% des étudiants de l'université.

Dans la même période, la répartition des étudiants inscrits parmi les diverses années de scolarité a peu varié :

	2e année	3e année	4e année	5e année	Total
1987/1988	63	84	65	56	268
1988/1989	58	67	81	56	262
1989/1990	61	54	84	57	256

Les effectifs d'étudiants inscrits en 3^e cycle sont les suivants (le CESA n'a été créé qu'en 1988) :

	CESA	CESB	CECSMO	TOTAL
1987/1988	-	4	37	41
1988/1989	52	10	40	102
1989/1990	44	6	39	89

Le nombre d'étudiants inscrits en CESB est relativement faible, mais va croître avec l'arrivée des étudiants issus du CESA.

Les doctorats d'exercice, soutenus en fin de 2^e cycle, ont été au nombre de 70 en 1987, 66 en 1988 et 54 en 1989.

Des étudiants étrangers sont présents en petit nombre. On en compte, en 1989/1990, 23 en 2^eème cycle et 6 en 3^e cycle. Aucun n'effectue des travaux de recherche pure, sans doute en raison de l'absence de possibilités d'allocations de recherche.

II - L'enseignement

1 - L'entrée en 2e cycle

Comme dans toutes les UFR d'Odontologie, il n'existe pas de 1er cycle ; celui-ci est assuré dans le cadre de l'UFR de Médecine, en PCEM 1. L'enseignement de 2e cycle d'Odontologie commence immédiatement après le concours en 2e année.

Le numerus clausus a subi l'évolution suivante :

60 étudiants en 1985

54 étudiants en 1986 et 1987

48 étudiants en 1988 et 1989

Le devenir des nombreux étudiants, exclus des études odontologiques en raison de la faible valeur du numerus clausus, pose problème, comme partout en France dans les UFR des Sciences de la Santé. Etant semblable à celui rencontré en UFR de Médecine, il a été traité à ce niveau (voir supra p. 143).

Un problème plus spécifique concerne les étudiants issus des PCEM 1 des universités de Rouen et de Tours (respectivement 5 et 4 en 1989) où il n'existe pas d'UFR d'Odontologie, qui ont reçu une préparation très éloignée des études odontologiques, et dont l'insertion, en 2e année d'études, est souvent difficile. Il serait souhaitable que ces étudiants préparent le concours à Reims.

Les enseignants d'Odontologie regrettent l'absence d'enseignements préparatoires à l'Odontologie en PCEM 1. L'UFR d'Odontologie n'est d'ailleurs pas consultée sur le contenu des enseignements de PCEM 1.

2 - Le deuxième cycle

Les étudiants reçoivent, par semaine, un total de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et cliniques d'un volume horaire de

- 35 heures en 2e année

- 39 heures en 3e année

- 38 heures en 4e année

- 35 heures en 5e année

Certains cours sont délivrés par les enseignants des UFR de Médecine et de Pharmacie, avec lesquelles l'UFR d'Odontologie entretient des relations préférentielles.

Il est souhaité par les responsables de l'UFR que la Maîtrise des Sciences biologiques et médicales, délivrée par l'UFR de Médecine, puisse figurer dans le cursus normal des étudiants d'Odontologie.

On peut regretter qu'il n'existe pas, au sein de l'UFR, de rapport d'activité sur le 2e cycle.

3 - Le troisième cycle

Dans le cadre du 3e cycle, l'UFR est habilitée à délivrer :

- un CES groupe A d'Histo-embryologie
- deux CES groupe B, l'un d'Odontologie chirurgicale, l'autre de prothèse scellée.

L'enseignement de chacun des CES dure un an, à raison de 15 heures de cours hebdomadaires.

- Un CECSMO (certificat d'études cliniques spéciales mention orthodontie), d'une durée de 4 ans, est organisé avec l'UFR d'Odontologie de Lille, et est enseigné dans chacune des deux villes, avec la collaboration d'enseignants de chaque UFR. Les programmes sont communs, mais les examens ont lieu dans chaque UFR.

Les proportions de réussite aux examens ont été, en 1989/1990, de 25% pour le CESA, 40% pour les deux CESB et 100% pour le CECSMO.

Le conseil de l'UFR, sous l'impulsion des professeurs et du Doyen, cherche à faire un enseignement très ciblé sur l'odontologie conservatrice et en pédodontie prévention, sans pour autant négliger les autres enseignements - et ceci aussi bien en 2ème cycle qu'en 3e cycle.

Les étudiants sont actuellement peu attirés par la recherche. Les causes en sont diverses : aucun DEA n'est délivré dans le cadre de l'UFR d'Odontologie, l'accès aux DEA extérieurs est difficile pour les étudiants rémois, la maîtrise des sciences biologiques et médicales se révèle peu accessible. Un seul étudiant prépare, en 1989, un DEA extérieur dans une unité INSERM de Médecine.

Treize jeunes enseignants préparent le Doctorat d'université de recherche, dans le cadre du "Centre de Recherche odontologique".

4 - L'enseignement clinique

Les deux Services de Consultations et de Traitements Dentaires, qui dépendent en grande partie du CHR, disposent de 60 fauteuils. Ils restent ouverts toute l'année, y compris pendant la période estivale, ce qui représente une charge supplémentaire pour les enseignants : ceci est rare et mérite d'être signalé.

Les enseignants effectuent 40 semaines de présence, à raison de 6 vacations de trois heures par semaine (4 vacations d'enseignement et 2 de clinique). Un total de 25 à 40 vacations est assuré chaque jour.

Les étudiants, répartis en trois groupes, disposent ainsi d'un encadrement très suffisant pour valoriser leur effort, et leur permettre de s'adapter aux techniques de l'odontologie classique et même à certaines techniques de pointe.

Cependant, deux salles d'opérations restent inutilisées, faute de personnel. Un médecin anesthésiste mi-temps et une infirmière-anesthésiste mi-temps (ou panseuse) seraient nécessaires pour que ces salles retrouvent leur activité. Les postes qui avaient été créés ont été repris et non renouvelés.

Il existe également, associés à ces salles d'opérations (véritable petit bloc opératoire), 4 lits d'hospitalisation qui devraient être partagés avec le service d'oto-rhino-laryngologie et pourraient être utilisés en chirurgie lourde maxillo-faciale.

Les urgences sont assurées dans les Services de consultations. Il existe pour cela un personnel de garde, comprenant enseignants et stagiaires, prêt à intervenir pour toutes les pathologies d'urgence : hémorragies, névralgies, traumatismes, etc...

Cependant, l'hospitalisation est impossible à ce niveau, et il faut alors faire appel aux services de chirurgie ou de médecine du CHR. Les patients ainsi hospitalisés doivent être dirigés, chaque jour, sur les Centres de Soins spécialisés dans la conduite des traitements. Il en résulte un va-et-vient des malades, pénible pour tous.

De même, dans le cadre des Services de Consultations et Traitements Dentaires, la réanimation n'est possible qu'avec un matériel léger, et toute grande détresse respiratoire ou cardiaque ne peut être traitée sur place, faute de moyens, d'où une importante responsabilisation des enseignants.

5 - Services annexes

Il existe une bibliothèque au sein de l'UFR. Le service de documentation est à la disposition des étudiants et des enseignants-chercheurs, mais le fichier n'est pas informatisé. Par contre, il existe une vidéothèque très précieuse pour les rappels de technicité.

6 - Conclusions

L'enseignement paraît bien réparti entre les diverses matières. Cependant, certains enseignements pourraient être introduits, en particulier l'informatique, l'anglais et la gestion du cabinet dentaire.

L'UFR forme une unité pédagogique homogène aux locaux et aux infrastructures cliniques suffisants. Un renforcement des moyens pédagogiques serait le bienvenu.

III - La recherche

Ce n'est que depuis quelques années qu'une activité de recherche coordonnée se manifeste dans le cadre de l'UFR. En raison de ce développement tardif, il n'existe ni équipe B1, ni équipe B1*. Cependant, l'Odontologie fait maintenant partie des programmes privilégiés de l'université.

1 - Le Centre de Recherche odontologique

La Faculté a entrepris un effort de regroupement des activités de recherche, qui s'effectuent maintenant dans un seul laboratoire, intitulé "Centre de Recherche odontologique".

Il existe, au sein de ce laboratoire, trois départements :

- Biophysique-Biomatériaux
- Histo-embryologie

- Endodontie-Immunologie

L'effectif de recherche comprend 22 des enseignants titulaires de rang A, 10 des assistants. Il n'y figure aucun chercheur à plein temps ni aucun boursier étranger.

La maintenance technique du Centre est assurée par un 1/2 secrétaire et 1 technicien ATOS, et un 1/2 technicien payé par vacances sur le budget de l'université.

Les crédits de fonctionnement, d'origine universitaire, affectés à la recherche par l'UFR, s'élèvent à 149 KF. D'autres sources de financement doivent nécessairement assurer la dotation en équipements. En 1989, une somme importante a été accordée à raison de 50% par la DRED, 45% par la région et 5% par des contrats industriels.

On peut craindre qu'un tel mode de financement, qui dépend en majorité de l'extérieur de l'université, ne soit contraignant et n'entraîne des liens de subordination.

Pour certains matériels, tels le microscope électronique à balayage, des contrats inter-facultés ont pu être établis avec les UFR de Médecine et de Pharmacie, et avec le CHR.

Le Centre dispose, au sein de l'UFR, d'un seul local de 440 m².

Les thèmes de recherche sont surtout axés sur la biophysique, comme l'interaction du laser argon avec les matières composites, ou du laser CO₂ avec les tissus durs. Les travaux sont publiés dans des revues nationales telles que La Revue d'Odontologie-Stomatologie, les Cahiers de Prothèse, le Journal de Biologie-buccale mais également internationales : "Journal of Dental Research".

Le nombre moyen de publications est d'environ 10 par an, soit 0,31 par enseignant participant aux activités de recherche. Un brevet ANVAR a été pris en 1982 sur la polymérisation par laser argon des résines composites et son utilisation en obturation dentaire. D'autres brevets sont en préparation. Les thèmes de recherches sur l'endodontie et l'embryologie semblent prometteurs.

Ces recherches conduisent normalement à des doctorats. Au cours des trois dernières années, 2 doctorats de 3^{ème} cycle et 5 doctorats d'université nouveau régime ont été soutenus, tandis que 4 habilitations à diriger des recherches ont été obtenues.

Le nombre de ces thèses est relativement modeste au regard des possibilités offertes par le Centre de recherche, où plusieurs enseignants-chercheurs déploient une grande activité, et tentent de développer une émulation bénéfique. Le statut spécifique de la majorité des enseignants (hospitalo-universitaire avec activité libérale) explique en partie ce constat.

Ajoutons que la Société de Biologie de Reims tient ses réunions à l'UFR d'Odontologie, ce qui contribue à l'établissement de relations avec les UFR de Médecine, de Pharmacie et de Sciences.

2 - Les Services de Consultations et Traitements Dentaires

En plus du "Centre de Recherche odontologique" existent, au niveau du CHR cette fois, les deux "Services de Consultations et Traitements Dentaires" où sont effectués des travaux de recherche en relation directe avec les techniques de soins, tels que l'utilisation des composites, de nouvelles céramiques, des lasers ou des instrumentations endodontiques mécanisées.

En conclusion, malgré de réels efforts pour qu'une activité de recherche se développe au sein de l'UFR, les résultats restent pour le moment modestes.

IV - Gestion de l'UFR

L'UFR a disposé, en 1989, d'un budget global de 704 KF, dont 149 KF affectés à la recherche et 555 KF au fonctionnement.

Le 2^e cycle reçoit une subvention de 190 KF et le 3^{ème} cycle de 170 KF. Ce dernier, compte tenu des droits versés par les étudiants, semble largement pourvu.

Par contre, les affectations paraissent insuffisantes sur d'autres postes, tels que la maintenance des locaux, de 14 KF, ou la subvention des terrains non bâtis, de 12 KF.

De même, le renouvellement du matériel se fait avec une somme de 86 KF, ce qui est nettement insuffisant ; une affectation au moins trois fois supérieure paraît nécessaire pour entretenir et renouveler le matériel qui est utilisé par des étudiants non encore initiés, au cours d'une formation essentielle si l'on veut que ceux-ci deviennent des praticiens convenablement entraînés.

Les crédits de recherches ont été analysés plus haut.

V - Vie des étudiants

Les étudiants participent activement à la vie de l'UFR. Nous avons vu que 10 d'entre eux sont présents au Conseil de l'UFR, dont le Président de leur association. De plus, trois étudiants siègent au Conseil d'Université ; deux d'entre eux participent aux travaux du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et le troisième au Conseil d'Administration de l'Université.

La vie sociale est active, grâce à l'Amicale des Etudiants et à la "Corpo". Un journal paraît régulièrement : le "Cri Dentaire", édité par la Corpo. Un service de photocopie est organisé par la Corpo, avec la participation des sous-sections de l'UFR. Les achats de matériel sont également organisés par la Corpo.

Les relations entre étudiants d'une part, enseignants et Direction de l'UFR d'autre part, paraissent extrêmement bonnes facilitées, il est vrai, par le petit nombre d'étudiants.

En possession de leurs diplômes, les étudiants rémois s'installent en grande majorité dans la région champenoise. Ils n'hésitent pas, ensuite, à retourner à la Faculté, dans le cadre de la formation continue, et à participer à des réunions ou à des congrès organisés par différentes sociétés.

VI - Relations régionales, nationales et internationales

Rappelons ce qui a été dit plus haut : un CECSMO est délivré en commun avec l'université de Lille et, en l'absence de DEA odontologique à Reims, des relations sont établies avec les UFR d'Odontologie de Strasbourg et de Paris pour permettre à des étudiants rémois de préparer un DEA en effectuant leurs stages au "Centre de Recherche odontologique" de l'UFR de Reims.

Au niveau international, de nombreuses relations sont établies ou en cours de développement.

Dans le cadre du programme ERASMUS, l'UFR de Reims et la Faculté d'Odontologie de Sassari (Italie) effectuent des échanges d'étudiants, au nombre de 6 chaque année dans chaque sens, et d'enseignants.

Des liens sont établis avec l'université Catholique de Louvain.

Une participation à un programme commun d'enseignement inter-universitaire européen est dans une première phase d'étude. Les enseignements se répartiraient comme suit :

- l'Endodontie et les Biomatériaux à Reims
- l'Histologie à Lyon
- les Matériaux composites à Bruxelles
- les Amalgames à Lisbonne.

Une intégration de modules ERASMUS dans le cursus des études odontologiques est en prévision, dans le cadre de la 6^e année d'études.

Enfin, il ne faut pas oublier que la ville de Reims est jumelée avec Florence, ville de "L'Université Européenne" qui vient d'être créée sous l'égide d'un français. Les enseignants rémois ne manqueront pas cette occasion de pouvoir s'intégrer aux diverses manifestations de cette nouvelle université.

Au niveau de la recherche, une participation à un réseau de laboratoires de recherche est en cours d'élaboration sur le thème "Biomatériaux et tissus calcifiés".

VII - Recommandations

Le recrutement des étudiants provenant des PCEM 1 d'autres facultés devrait se faire à une échelle plus régionale. Il serait souhaitable que tous les étudiants préparent le concours de PCEM1 à Reims. Une révision de l'accueil des étudiants en Champagne est à envisager.

La maintenance des locaux chirurgicaux au niveau des Services de Consultations et Traitements Dentaires est d'une nécessité impérieuse.

Des enseignements d'anglais, d'informatique et de gestion devraient être introduits dans le second cycle.

Le corps enseignant devrait être complété au niveau des professeurs d'université, en raison du taux d'encadrement relativement faible.

Le personnel ATOS est en nombre insuffisant et fonctionne au maximum de ses possibilités, et même de sa bonne volonté. Il n'existe, par exemple, qu'une secrétaire pour l'ensemble des enseignants.

La recherche reste peu développée, malgré un effort réel de la direction de l'UFR et de certains de ses enseignants. Il paraît souhaitable que les thèmes de recherche soient mieux précisés au sein du programme privilégié "Odontologie" - tant au niveau de l'université qu'au niveau de l'UFR. Il faut éviter une diversification trop grande des sujets, et mieux les cibler. Le nécessaire appel à des crédits d'origines variées, en raison de la faiblesse des crédits universitaires, entretient cette diversité en créant des liens de subordination.

Les étudiants sont peu attirés par les thèses de recherche, les DEA et l'habilitation à diriger des recherches. Il en résultera des difficultés de recrutement d'enseignants-chercheurs dans un proche avenir.

Le problème majeur porte sur l'insuffisance des crédits, tant au niveau de l'enseignement qu'à celui de la recherche. Le volume de crédits affectés à la pédagogie est cinq fois plus faible que celui accordé à certaines autres UFR d'Odontologie.

La Direction est en droit de réclamer une subvention pédagogique pour le 2^{ème} cycle, égale à celle allouée aux IUT, en raison de sa finalité professionnelle. La maintenance du matériel exige une subvention portée au triple de sa valeur actuelle. L'entretien des locaux ne peut être fait convenablement qu'avec une subvention au moins supérieure à 2 F le m², triple de celle allouée actuellement. La situation est aussi difficile au niveau de la recherche, ce qui constitue un handicap au moment où l'on essaye de lui donner un développement convenable.

Il paraît nécessaire d'instaurer, au sein de l'enveloppe financière actuellement attribuée, un nouvel équilibre dans les affectations de crédits.

Université de Reims - Champagne-Ardenne

UFR des Sciences exactes et naturelles

I - Généralités

1 - Historique

La renaissance de l'université de Reims a commencé par les Sciences. En 1956, a été créée une Ecole Supérieure des Sciences, érigée en faculté en 1962, et l'Université elle-même a été fondée en 1967, dans le contexte de la mise en place des universités dites de la couronne parisienne.

2 - Implantation - Locaux

L'UFR est installée sur un campus agréable, au bord Sud-Est de la ville de Reims. Les locaux sont modernes, nettement mieux entretenus que dans la plupart des autres universités, et l'ensemble donne une excellente impression.

3 - Organisation - Administration

L'organisation de l'UFR, avec une solide et dynamique direction des études, démontre le soin qui est apporté à l'enseignement.

Les départements sont dotés d'un conseil de gestion, bien assuré pour trancher les questions d'enseignement, mais peu efficace en ce qui concerne les problèmes de la recherche. Le bon fonctionnement de l'UFR repose sur quelques individus dévoués et dynamiques, et sur une équipe d'ATOS de très bon niveau.

4 - Enseignants et ATOS

L'UFR compte 171 enseignants, avec une forte proportion de professeurs de rang A (52). L'effectif est stable : 8% d'augmentation sur 1980/1989 (alors que le nombre d'étudiants a doublé). La très grande majorité d'entre eux (> 80%) habitent la région de Reims.

Comparé à d'autres UFR scientifiques moins bien loties, l'effectif des ATOS (120) apparaît raisonnable, mais l'encadrement est insuffisant dans certaines disciplines qui ont évolué rapidement ces dernières années.

5 - Etudiants

Le nombre d'étudiants est passé de 1 153 à 2 310 en neuf ans, ce qui pose de très sérieux problèmes d'encadrement, notamment en mathématiques. Leur répartition est équilibrée entre le 1er et le 2e cycle ; l'effectif en 3e cycle, plus faible qu'ailleurs, reflète l'absence de certaines filières (mathématiques et physique, notamment).

6 - Budget

En 1988, les ressources du compte financier de l'UFR s'élèvent à 6,9 MF pour 6,2 MF de dépenses. Globalement, ces chiffres restent assez stables depuis trois ans. Les ressources propres (droits d'inscription, taxe d'apprentissage et prestations de service) représentent environ 41% des recettes. En dépenses, l'infrastructure et la formation continue subissent une légère baisse depuis 1986 au profit des autres fonctions, l'équipement en particulier.

II - Enseignement

1 - Le premier cycle

DEUG

Six filières sont proposées ; elles sont méticuleusement organisées et articulées, et il est clair que la structure modulaire adoptée est le fruit d'une réflexion en profondeur sur le niveau d'entrée et sur les besoins des étudiants. Le fonctionnement de ce DEUG rénové est jugé très satisfaisant à la fois par les enseignants et par les étudiants. Mais certains modules sont très chargés, et exigeraient des moyens accrus (enseignants, matériel, salles) pour continuer à fonctionner correctement.

Les enseignements sont normalement d'une durée de 4 semestres mais peuvent inclure, en outre, des modules de soutien pour les étudiants qui en ont besoin. Ces modules ne sont pas comptabilisés pour l'obtention du DEUG, qui peut être suivi en 3 années si l'étudiant a une activité salariée.

L'enseignement débute en septembre par une mise à niveau, obligatoire dans certaines matières en fonction des baccalauréats obtenus. L'UFR accorde beaucoup d'importance à l'accueil et à l'information des nouveaux étudiants, et à leur bonne insertion dans l'université.

Le premier semestre est consacré aux modules de base. Ensuite, les étudiants s'orientent vers les différentes filières, ou peuvent choisir par exemple le DEUST agroalimentaire.

Les réorientations sont possibles tout au long de ce premier cycle : vers un IUT, la préparation d'un BTS, etc.

Le DEUG est délivré après le suivi de 18 modules dont :

- 12 à 14 modules imposés dépendant de la filière choisie
- 2 modules de langage (informatique, langue vivante)
- 1/2 module de méthodologie et un 1/2 module d'ouverture professionnelle

Les 6 filières sont : mathématiques, physique, chimie, sciences de la terre, sciences naturelles, biologie-biochimie.

DEUST agro-alimentaire

Ce DEUST s'adresse, à l'issue de l'orientation de fin de premier semestre, à 14 étudiants choisis parmi les candidats inscrits à cette formation en début d'année.

Deux modules sont obligatoires en 1^{ère} année : biochimie et chimie physique industrielle.

En 2^e année, l'enseignement comporte 12 modules spécifiques (par exemple : génie industriel alimentaire, microbiologie alimentaire, contrôle qualité, physico-chimie alimentaire, chimie alimentaire, emballage-conditionnement).

A l'issue des études, un stage de 2 mois est effectué en entreprise.

Effectifs stabilisés 1987 - Résultats session 1988

	Inscrits 1 ^{ère} année	Admis 2 ^e année	Diplômes délivrés
DEUG SSM	305	302	177
DEUG SNV	224	232	141
DEUST agroalimentaire	14	14	9

Le taux de réussite au DEUG est nettement plus élevé que la moyenne nationale. A la session de 1987, 50% des étudiants inscrits à la rentrée de 1985 obtenaient le DEUG SMM (moyenne France : 32,4%); pour le DEUG SNV les pourcentages étaient respectivement 45,4% (Reims) et 37,9% (France).

2 - Le deuxième cycle

Licence et maîtrise

A l'exception des Sciences de la terre, les 6 filières DEUG se poursuivent au niveau licence et maîtrise. Certaines se spécialisent : la maîtrise de mathématiques en mathématiques pures et en ingénierie mathématique (dont le programme est très complet, mais le taux de réussite anormalement faible); il existe une filière électronique, électrotechnique et automatisme au niveau licence et maîtrise ; la licence de biologie cellulaire et physiologie se prolonge en deux maîtrises.

Le taux de réussite au deuxième cycle est plus faible que la moyenne nationale; avant d'en tirer des conclusions, il faudrait effectuer une analyse fine des inscriptions, car un nombre important d'étudiants ont une activité professionnelle.

Formation des maîtres

Le niveau atteint par les différentes licences et une juste appréciation des besoins à venir en enseignants, ont conduit l'UFR à créer des préparations aux concours de l'enseignement secondaire :

- CAPES et agrégation de mathématiques
- CAPES de physique-chimie
- CAPES de physique-électricité
- CAPET de génie électrique
- Agrégation de physique

CAPES et agrégation de sciences naturelles

Le taux de réussite est assez élevé (12/12 au CAPES de mathématiques en 1988 , 5/26 à l'agrégation de mathématiques en 1989).

L'IREM a démarré tardivement avec peu de moyens et il ne dispose pas de locaux propres. Il a néanmoins réussi à doubler son activité au cours des 3 dernières années: encadrement du DEUG et de la licence PEGC (en liaison avec Besançon), organisation de stages pour les enseignants du second degré.

Cette politique de formation des maîtres nettement affirmée par l'UFR, et les résultats très encourageants qu'elle a obtenus, ont conduit logiquement à choisir l'université de Reims comme site de l'un des premiers Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). L'UFR Sciences entend y jouer un rôle très actif, mais celui-ci risque d'être limité par la disponibilité des enseignants, dont le service est déjà très chargé : 10% d'entre eux ont pourtant répondu favorablement à l'appel qui leur était lancé.

Autres filières

Des formations plus spécialisées sont assurées en 3e année d'IUT et sont sanctionnées par un diplôme d'université (voir IUT).

L'université assure également un enseignement d'oenologie, sur deux ans, qui correspond à une vocation régionale évidente. Suivi par une douzaine d'étudiants, il conduit à un diplôme national d'oenologie.

3 - Le troisième cycle

DEA

L'UFR est habilitée pour préparer deux DEA :

- DEA de Chimie, organisé conjointement par l'UFR Sciences et l'UFR de Pharmacie, qui se partagent les deux options (chimie fine et chimie des substances naturelles).

- DEA de Génie biologique, également en collaboration entre l'UFR Sciences et l'UFR de Médecine. C'est un DEA à sceau multiple avec l'université de Nancy I.

Les laboratoires de Microscopie électronique et de Physique moléculaire interviennent dans le tronc commun et dans l'option numéro 2 (méthodes physico-chimiques appliquées à la biologie), dont les cours sont donnés à l'université de Reims.

Par ailleurs, le laboratoire de Mathématiques participe à l'enseignement de DEA par correspondance de l'université de Paris V, dans le cadre d'une convention établie entre les deux universités.

En outre, le laboratoire d'applications de la micro-électronique participe à un DEA multisceaux avec Nancy en automatique, et au DEA de mécanique et énergétique avec le service universitaire d'énergétique de Nancy.

Il serait logique d'y adjoindre un DEA de physique, dans les disciplines où la recherche est d'un bon niveau ; l'UFR a entrepris des démarches dans ce sens.

Les DESS

L'UFR Sciences est habilitée à délivrer 4 DESS :

- DESS Analyse et traitements des surfaces, dont le programme comporte une initiation théorique et des notions de métallurgie, une initiation aux méthodes d'analyse des surfaces, un cours sur les dépôts métalliques et non métalliques et sur les assemblages, quelques cours sur la législation et la protection industrielle.

- DESS Energétique, basé sur un enseignement relativement classique de thermique et des enseignements plus originaux sur les régimes transitoires de pompes à chaleur, sur le rayonnement et la thermographie infrarouge, la télésurveillance et l'interfaçage de systèmes thermiques.

- DESS Automatique industrielle, qui comporte un tronc commun de 428 heures d'enseignement axé sur l'automatique, l'informatique industrielle et la robotique, avec des compléments d'anglais technique, de gestion et d'initiation à la relation industrielle.

- DESS en Oenologie des vins de Champagne, dont l'enseignement est orienté à la fois sur les technologies propices à la production des vins selon la méthode champenoise, et à leur commercialisation (marketing, législation, micro-informatique appliquée, etc.).

III - Recherche

Toutes les disciplines sont représentées à l'UFR Sciences exactes et naturelles. La première impression est le morcellement : on ne compte pas moins de 34 équipes ou laboratoires pour 171 enseignants-chercheurs. Mais la petite taille (en moyenne) des équipes ne semble pas nuire à la qualité de leur travail. La recherche à Reims est de bon niveau, et elle est reconnue au plan national. Un laboratoire de chimie organique est associé au CNRS ; deux autres font partie d'une unité INSERM. Une vingtaine d'autres (soit plus de la moitié) étaient recommandés par la Direction de la Recherche.

1 - Mathématiques et Informatique

Le laboratoire "Mathématiques et Applications" regroupe 22 des 31 membres mathématiciens du département (hors détachés du secondaire). Les autres membres ne semblent rattachés à aucune équipe; cela s'explique soit par une recherche orientée dans une direction différente, soit par une absence de recherche, compensée le plus souvent par un engagement accru dans l'enseignement et/ou l'organisation (à l'intérieur ou à l'extérieur du département). Le point fort du laboratoire est incontestablement l'équipe d'analyse pseudo-différentielle, rassemblée autour d'un projet scientifique cohérent et original; sa valeur est reconnue aussi bien par la communauté des mathématiciens que par l'université de Reims, qui en a fait un de ses axes prioritaires de développement. Cette équipe bénéficie d'une SDI de la part du CNRS.

Autour de ce projet, les mathématiciens ont bâti une équipe par une politique intelligente de développement. Les recrutements récents ont été particulièrement bien réussis par la commission de spécialistes (commune aux mathématiques et à l'informatique). Les Rémois ont l'ambition d'aller plus loin, et de fonder une véritable école. Mais les obstacles (en

particulier matériels) ne manquent pas. Le principal est l'absence de formation doctorale (et en particulier de DEA) sur place. Il appartient à l'équipe rémoise "d'amorcer en quelque sorte la pompe", en démontrant dès maintenant sa volonté et sa capacité d'associer de jeunes chercheurs au développement de son projet. L'association au DEA "par correspondance" de Paris VI va dans ce sens. La réputation internationale de l'équipe suggère d'explorer simultanément d'autres voies (notamment européennes).

En dehors de cette équipe, il se fait du bon travail dans des directions totalement différentes, mais l'influence parisienne y est prédominante. Cela est particulièrement vrai en analyse numérique où le voisinage des grands centres parisiens freine un développement pourtant souhaité.

La même remarque vaut pour les mécaniciens (regroupés avec leurs collègues de l'IUT dans le laboratoire de Mécanique) qui s'interrogent également sur leur avenir. Faute de DEA local, ils participent à ceux de Paris VI, de Lyon I et de Toulouse III (laboratoire d'accueil, suivi de stages). En recherche, les aspects expérimentaux sont traités à l'extérieur, et les aspects numériques se développent avec les numériciens et les informaticiens du département.

En informatique, on constate, comme souvent ailleurs, une grande difficulté à séparer la recherche proprement dite dans cette discipline de la prestation de service à l'ensemble des chercheurs. Les différents groupes de recherche se sont équipés dans le passé d'une manière autonome et quelque peu anarchique. Ils ont pourtant conscience de la nécessité d'une politique cohérente dans ce domaine. C'est également le souci des instances dirigeantes de l'université qui, par l'intermédiaire du Conseil scientifique, ont suscité l'élaboration d'un projet de Centre informatique. Ce projet est une voie d'acheminement et devrait conduire rapidement à un développement rationnel de l'informatique à l'université de Reims, qui satisfera les besoins à la fois de la recherche et de l'enseignement.

En contraste avec les autres départements de l'UFR, celui de mathématiques manque de crédits de recherche, ce qui constitue une véritable entrave au développement d'un centre dont la valeur est pourtant reconnue. Plus qu'ailleurs, la situation de la bibliothèque est désolante : on est contraint de lui "emprunter" le tiers de sa surface pour faire une salle de cours ; elle n'a aucun personnel affecté, même à temps partiel, et elle doit se contenter de 18 abonnements à des revues (plus 6 provenant de la BU). Les membres du département s'accommodent tant bien que mal de cette situation, mais le plus souvent ils ont recours aux bibliothèques parisiennes. Certains finissent par se décourager, et saisissent la première occasion pour quitter Reims au profit d'une université mieux dotée.

2 - Physique

C'est surtout la Physique expérimentale qui est représentée à Reims, avec trois thèmes majeurs : l'énergétique, la spectroscopie et la microscopie électronique.

L'énergétique est regroupée dans un service universitaire, qui bénéficie de substantiels contrats de recherche (2 600 KF en 1988, en majorité venant de l'industrie). La plupart des domaines sont couverts : construction, connexion et rayonnement ; l'accent est mis sur la mesure des flux, par des méthodes dans certains cas originales. Cette recherche est résolument tournée vers les applications.

La spectroscopie est très développée dans l'UFR ; elle représente un de ses domaines d'excellence. Les chercheurs se sont regroupés autour de deux orientations principales : l'une vise la spectroscopie moléculaire et atmosphérique, l'autre la spectroscopie biomoléculaire. Les laboratoires sont bien équipés ; l'un d'entre eux construit sa propre instrumentation. Les coopérations internationales sont nombreuses.

Le laboratoire de microscopie électronique est particulièrement bien équipé ; l'accent est mis surtout sur le traitement des images obtenues. Les applications médicales sont privilégiées : le laboratoire est regroupé avec des équipes de médecins dans une unité INSERM (319).

Le laboratoire d'application de la microélectronique, laboratoire d'accueil du DEA MAE de Nancy, effectue des recherches dans divers domaines des sciences physiques pour l'ingénieur : capteurs intelligents, commande optimale, dialogue homme-machine, défauts dans les structures MOS.

Le laboratoire de spectroscopie des électrons a mis au point une technique originale de caractérisation des surfaces, la tomographie X. Les crédits sont plus modestes, le matériel relativement ancien, mais les résultats sont de premier plan.

La physique théorique est représentée par le laboratoire de mécanique quantique et de structure de l'information. Disposant de peu de moyens, il a pourtant acquis une notoriété internationale.

Toutes ces équipes font une recherche de bon niveau, excellent même dans quelques cas. Leur handicap principal est leur petite taille, qui ne leur permet pas de se faire reconnaître par les grands organismes de recherche. La solution est sans doute dans le regroupement autour de grands thèmes fédérateurs. Cette évolution est en cours.

3 - Chimie

Les disciplines chimiques ont amorcé une structuration interne dont le signe le plus visible est l'existence d'une unité associée au CNRS : le laboratoire des réarrangements thermiques et photochimiques. Celui-ci développe une recherche de très bon niveau, qui trouve des applications à la synthèse des molécules naturelles. La collaboration est étroite avec l'URA de l'UFR de pharmacie (gestion commune du DEA, politique d'acquisition et d'utilisation des matériels mi-lourds).

Les autres équipes, plus petites, cherchent à se positionner par rapport aux axes prioritaires de l'université : le traitement des surfaces et l'agro-alimentaire.

4 - Biologie

Les disciplines biologiques ne sont pas parvenues à une structuration qui permettrait une meilleure utilisation de leurs ressources et une élévation de leur niveau de recherche. Elles sont encore sous le coup de la désassociation d'une unité précédemment associée au CNRS, pour des raisons qui n'ont pas été bien comprises : faut-il l'interpréter comme une volonté du CNRS de se désengager de la région Champagne-Ardenne, ce qui serait très regrettable ? ou est-ce seulement à cause de sa taille modeste ? De toute manière, la solution qui s'impose est la fédération des diverses équipes sur des thèmes homogènes, dans un ensemble consensuel.

Il faut souligner la présence d'un laboratoire d'oenologie, orienté surtout vers les productions régionales, et celle d'un très actif laboratoire de recherche en agroalimentaire et conditionnement, largement ouvert vers l'extérieur.

5 - Sciences de la Terre

Une douzaine d'enseignants-chercheurs travaillent dans ce domaine. La venue récente d'un nouveau chercheur, qui avait le projet de créer une structure plus dynamique, a provoqué la séparation en deux équipes. Rien ne justifie cette scission, qui porte préjudice au développement des sciences de la terre et qui pourrait à terme poser la question de leur maintien à Reims.

En dépit de cette situation malheureuse, les deux équipes font du bon travail, avec de faibles moyens. Elles sont toutes les deux spécialisées en géodynamique ; l'une s'intéresse aux marges de la Nouvelle Calédonie, l'autre à la marge active alpine.

6 - Conclusions et recommandations

L'UFR Sciences exactes et naturelles joue un rôle extrêmement important dans la vie et le rayonnement de l'université de Reims. Elle prend des initiatives dans beaucoup de domaines, qui sont souvent reprises pour l'ensemble de l'université, comme par exemple dans la formation des maîtres et dans l'établissement de liens avec des partenaires extérieurs.

Sa mission d'enseignement est remplie de manière très satisfaisante, en particulier au niveau du DEUG dont le taux de réussite est nettement plus élevé que la moyenne nationale.

La recherche est d'un bon niveau général, avec quelques réels pôles d'excellence : l'analyse pseudo-différentielle en mathématiques, l'imagerie médicale et infrarouge, la spectroscopie, la photochimie. Les laboratoires sont bien équipés dans l'ensemble, grâce à des contrats de recherche.

Toutefois, les équipes sont petites, et même celles qui sont de premier plan ne parviennent pas à se faire reconnaître par les organismes nationaux de recherche, en raison de leur effectif trop faible. La solution serait de les regrouper autour de thèmes fédérateurs, mais seuls les mathématiciens et les chimistes y sont parvenus jusqu'ici. Ces regroupements sont parfois inhibés par des difficultés de relations personnelles, mais, dans la plupart des cas, le morcellement est dû à la trop grande diversité des sujets, et à l'absence d'une véritable politique scientifique.

Cependant la situation semble évoluer rapidement, avec l'instauration d'un nouveau Conseil scientifique bien décidé à restructurer la recherche de l'UFR. La dynamique fédératrice, amorcée par la demande du nouveau DEA (en physique notamment), est en train de porter ses fruits. Il reste que des choix s'imposeront à terme, ne serait-ce que pour orienter les futurs recrutements, et que l'UFR ne pourra pas faire l'économie d'une véritable politique scientifique. Il est possible que celle-ci soit influencée par une évolution du contexte extérieur : demande régionale, implantations nouvelles (comme celle, en discussion, de l'Institut du Vivant).

Un autre souci est le manque de locaux, qui risque de freiner le développement de la recherche.

En conclusion, on peut être optimiste quant à l'avenir de la recherche à Reims. Les équipes sont dans l'ensemble d'un bon niveau, reconnu au plan national et international, et elles font preuve de détermination. Leur souhait majeur est d'être reconnues pour ce qu'elles font, et d'obtenir des statuts d'association avec le CNRS et l'INSERM. Ce label les conforterait dans leur implantation à Reims, dynamiserait leur recrutement, et faciliterait les relations avec leur environnement régional.

Université de Reims - Champagne-Ardenne

Les IUT

IUT DE REIMS

I - Généralités

1 - Historique

Créé le 1er octobre 1966, l'IUT de Reims est un des plus anciens IUT français. Doté à l'origine de deux départements, il en comporte à présent cinq, qui accueillent 1 410 étudiants et 200 stagiaires en formation permanente.

2 - Implantation et locaux

L'IUT est situé à la périphérie Sud-Est de la ville, au "Moulin de la Housse", où il jouxte l'UFR des sciences exactes et naturelles.

Du fait de son développement, il est très à l'étroit dans ses locaux d'origine. Grâce à l'aide de l'Etat, de la ville et du département, un certain nombre d'extensions ont pu être réalisées. Cependant, 5 départements d'enseignement se partagent une superficie de 18 000 m² (et seulement 4 amphis) pour plus de 1 600 étudiants. La réalisation d'une troisième tranche de locaux de 3 500 m², prévue dès 1968 (notamment 2 bâtiments et 2 amphithéâtres), permettrait de décongestionner l'établissement et de créer deux départements supplémentaires.

3 - Enseignants

L'IUT de Reims compte 131 enseignants :

- 83 de l'enseignement supérieur
(14 de rang A, 69 de rang B)
- 32 de l'enseignement secondaire
(dont 10 agrégés)
- 16 autres (dont 4 chefs de travaux ENSAM)

C'est en Génie civil que l'encadrement est le plus insuffisant, comme le souligne la répartition en départements du secteur secondaire ; il est accentué par un déficit de professeurs du second degré :

	Supérieur	Secondaire et autres	% heures complémentaires
GEA	16	16	37%
Génie civil	13	4	29%
Génie mécanique	21	12,5	43%
Informatique	18	8,5	35%
Mesures physiques	15	7	27%

4 - Effectifs étudiants

EFFECTIFS 86-87

Départements	1ère année Inscrits	2e année Admis	DUT Délivrés
GEA	192	139	120
Génie civil	78	63	59
Génie mécanique	132	126	113
Informatique	155	124	106
Mesures physiques	87	63	61

EFFECTIFS 87-88

Départements	1ère année Inscrits	2e année Admis	DUT Délivrés
GEA	192	138	125
Génie civil	110	72	68
Génie mécanique	146	132	114
Informatique	125	105	84
Mesures physiques	80	57	57

5 - Budget

Cet IUT bénéficie d'un soutien considérable des collectivités locales et régionales. Son budget, de 11 500 KF environ, est couvert partiellement par une subvention de la région (5%), par les taxes d'apprentissage (6,8%), par des recettes de formation continue (22,7%), par les droits d'inscription (1,4%), et par des prestations de services (1,4%). La part du ministère de l'Education nationale est donc de 62,7% du budget (dont 10,7% des dépenses en infrastructure, soit seulement 58% des dépenses de fonctionnement et de recherche).

II - Enseignement

1 - Gestion des entreprises et administration

L'enseignement recouvre les domaines prescrits par la Commission pédagogique nationale : techniques comptables et budgétaires, mathématiques, statistiques, économie, droit, langues vivantes, psychologie sociale, informatique, marketing, communication, etc.

Ces disciplines sont enseignées le plus souvent dans le cadre de travaux dirigés ou pratiques ; les cours magistraux ne représentent que 25% du total des heures.

En deuxième année, les étudiants ont le choix entre deux options, qui peuvent être préparées également en année spéciale :

- l'option Finances-comptabilité
- l'option Gestion appliquée aux petites et moyennes organisations (comprenant elle-même plusieurs sous-options : gestion agricole et droit rural, création, collectivités locales,...). Cette option peut être suivie en formation continue.

Chaque année, le département GEA délivre environ 190 DUT, dont 150 obtenus en formation initiale, 25 en année spéciale et 15 en formation continue. Les diplômés n'ont aucun problème de débouchés : les offres d'emploi excèdent la demande.

2 - Génie civil

L'enseignement comporte, en première année, une solide formation générale et un stage obligatoire de 4 à 6 semaines en entreprise. Deux options sont proposées en seconde année : Travaux publics et Bâtiment, ou Génie climatique et Equipements du bâtiment. Une grande part est faite à l'enseignement de langages fondamentaux : techniques d'expression, psycho-sociologie, langues étrangères, apprentissage d'un langage informatique. A l'issue de la seconde année, les étudiants consacrent quatre semaines à un travail de bureau d'études et de synthèse.

En janvier 1990, 98 étudiants sont présents en 1ère année (sur 115 inscrits) et 67 en 2e année dans les deux options Bâtiment et travaux publics (46) et Génie climatique (21 dont 3 Anglais du Brighton Polytechnic).

L'enseignement est axé sur les techniques nouvelles de Dessin assisté par ordinateur, et dispense des formations permanentes sur ce thème auprès des enseignants et des architectes de la région. L'ancrage dans la région est excellent et des prix de la Fédération des Travaux publics, de l'Ordre des architectes et de la Fédération du bâtiments récompensent chaque année les trois meilleurs projets de fin d'étude des étudiants.

Le département souffre encore, dans l'esprit des candidats étudiants, de la mauvaise image de marque de l'industrie du bâtiment au cours des dernières années. Pourtant, c'est l'un des départements les plus dynamiques et ses 60 diplômés annuels bénéficient de plus de 400 offres d'emploi.

Son dynamisme est attesté par ses échanges d'étudiants avec le Brighton Polytechnic (5 Français à Brighton) et la Fachhochschule de Mayence (2 Français à Mayence) ; par les voyages d'études effectués en Europe chaque année ; par le Séminaire européen de Génie civil organisé avec ces deux établissements précédents. Un jumelage est aussi envisagé. Un diplôme européen d'études technologique est d'ailleurs attribué dans certaines conditions aux étudiants qui, après avoir obtenu leur DUT, ont effectué une année d'études dans un établissements européen équivalent aux IUT.

Le problème principal de ce département est le manque de postes de professeurs du secondaire; il est loin d'être compensé par les heures complémentaires, moins nombreuses que dans les autres départements.

3 - Génie mécanique et productique

L'enseignement comporte une très forte proportion de travaux dirigés et travaux pratiques, les cours magistraux étant limités à l'enseignement scientifique de base. A l'issue de la deuxième année, un stage de 6 semaines en entreprise clôt le cycle d'études.

Il faut noter les aspects productiques de cette formation, notamment le souci de contrôle de qualité et de maintenance préventive des installations, et l'enseignement d'informatique adapté à la commande numérique de machines.

4 - Informatique

L'enseignement d'informatique, très solide sur l'apprentissage des systèmes hard et soft, est complété par une formation générale en mathématiques, en environnement de l'entreprise, en techniques de communication et d'expression et en langue anglaise. Il se termine par l'étude d'un projet.

5 - Mesures physiques

L'enseignement, réparti par tiers entre les cours magistraux, les TD et les travaux pratiques, est semblable à l'ancien programme de physique générale et comporte deux options : "techniques instrumentales" et "physico-chimie - contrôle des matériaux". La formation des étudiants se termine par un stage obligatoire de 8 semaines.

Ce département est celui qui apparaît le plus classique dans sa formation. Mais c'est aussi un département qui recrute essentiellement des bacheliers C et D, et plus du tiers de ses diplômés continuent vers des filières longues : maîtrises, écoles d'ingénieurs.

Le département est bien équipé en microordinateurs interfacés sur des systèmes à microprocesseurs, mais ce parc important d'informatique nécessite un renouvellement constant.

6 - Les formations complémentaires de 3e année

Au nombre de 6, elles sont sanctionnées par les diplômes suivants :

- Le diplôme d'université de Gestion et comptabilité approfondie (DUGECA) : diplôme en complément du DUT de gestion des entreprises et administrations;

- Le diplôme d'université en organisation et gestion de la production et de la qualité (DUGEP) : c'est une formation diversifiée à la gestion avec un élément important de contrôle de qualité ;

Cette filière est développée en commun par les départements Gestion des entreprises et administration, et Génie mécanique et productique. Elle s'adresse à une vingtaine d'étudiants issus des DUT Gestion, Génie mécanique, Génie civil, Génie électrique et Mesures physiques ou des BTS correspondants.

En 1986 - 87, 14 diplômes ont été délivrés ; 7 étudiants avaient un DUT de GEA de Reims, 7 étudiants avaient un DUT de Génie mécanique et productique (6 de Reims et 1 de Troyes), 1 étudiant avait un DUT techniques de commercialisation de Troyes, 1 étudiant avait un BTS Bureau d'études de l'académie de Reims.

- Le diplôme d'université pour l'administration des entreprises du Génie civil (DUAEGC) : diplôme destiné aux titulaires du DUT ou du BTS de Génie civil et accueillant chaque année une quinzaine d'étudiants.

L'enseignement comporte trois domaines essentiels : gestion organisation et techniques de commercialisation ; micro-informatique appliquée à la gestion ; stage de 3 mois en entreprise.

- Le diplôme d'université en automatisation et robotique industrielle (DUARI) : cette filière, pilotée par le département Génie mécanique et productique, forme 16 à 20 étudiants issus d'un des DUT ou d'un des BTS mécanique, automatisme ou productique. En 900 heures de cours et 10 à 15 semaines de stage en entreprises, elle comporte une formation à l'outil informatique, aux automatismes industriels et à la gestion de production automatisée.

En 1986 - 87, 20 diplômes ont été délivrés : 15 étudiants provenaient du DUT Génie mécanique de Reims, 5 du BTS mécanique et automatismes industriels (4 de Reims, 1 d'Amiens).

- Le diplôme d'université image infographie, communication (DUIIC) : le DUIIC s'adresse aux titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un BTS comportant une formation à l'informatique. L'effectif accueilli chaque année est de 16 stagiaires. L'enseignement comporte 600 heures de cours et TD et 15 semaines de stage en entreprise. La formation proposée est ouverte sur les techniques les plus récentes de traitement d'image : production audiovisuelle, image de synthèse, imagerie en contrôle de production, image biologique, télédétection... A cette formation sont rattachés un certain nombre de modules et séminaires de formation ouverts à la formation permanente.

- Le diplôme d'université en Microélectronique et informatique industrielle (DUMII) : cette filière est pilotée par le département Mesures physiques. Elle s'adresse aux étudiants formés en électronique, mesures physiques et informatique.

En 1986-87, 19 diplômes ont été délivrés : 4 étudiants avaient un DUT Informatique (3 de Reims, 1 d'Aix en Provence), 3 étudiants avaient un DUT Mesures physiques de Reims, 6 étudiants avaient un DUT Génie électrique (2 de Nancy, 4 de Lille), 3 avaient un BTS (Informatique industrielle de Lyon, Service informatique de Nantes, Electronique de Orléans-Tours), 1 étudiant avait un diplôme belge admis en équivalence.

III - Recherche

80% des recherches des enseignants-chercheurs de l'IUT s'effectuent dans les laboratoires de l'université. Mais l'IUT possède en propre deux laboratoires :

- Le laboratoire d'automatique et de robotique industrielle (LARI).

L'effectif de ce laboratoire est de 2 professeurs, 2 assistants et 4 professeurs du second degré. Son activité principale concerne le développement d'un capteur de contact et de proximité pour un dispositif de sécurité anticollision (brevet), et la maintenance préventive de machines-outils.

Le laboratoire participe comme équipe de recherche aux travaux du laboratoire d'applications de la microélectronique et envisage de participer à l'axe productique de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en emballage et conditionnement.

- Le laboratoire d'études et de recherches informatiques.

L'effectif de ce laboratoire privilégié est de 1 professeur, 5 maîtres de conférences et 2 assistants. Les thèmes de recherche concernent l'imagerie médicale, l'intelligence artificielle et les systèmes experts en environnement incertain.

Ce petit laboratoire très dynamique souffre du manque de locaux, du manque de personnel technique et administratif et sans doute aussi de l'excès des charges d'enseignement.

IV - Conclusions

Les points forts de cet IUT sont les filières Informatique et Automatique, le grand dynamisme du département de Génie civil et l'excellente coopération entre départements qui a permis de créer des formations pluridisciplinaires en 3e année.

Soutenu et encouragé par la région Champagne-Ardenne, l'IUT souhaite développer deux nouveaux départements : un département transport et logistique, et un département techniques de commercialisation. Cette diversification devrait être bien accueillie ; elle permettrait de décongestionner le département GEA et répondrait aux offres d'emploi régionales, tout en constituant un débouché pour des bacheliers de type G3.

Les points faibles sont le manque de locaux déjà signalé, le déficit de postes d'enseignants en mécanique, informatique et génie civil et le manque généralisé de techniciens et d'administratifs.

IUT DE TROYES

I - Généralités

1 - Historique

Créé en 1968, avec un département de Techniques de commercialisation, complété deux ans plus tard par celui de Génie mécanique, ce n'est qu'en 1971 que l'IUT s'est installé dans ses locaux actuels .

2 - Implantation

Beaucoup d'IUT se trouvent à des distances importantes du siège de leur académie et de leur université. De plus, dans le cas de l'IUT de Troyes, il n'existe aucune liaison directe rapide avec Reims.

La seule jonction qui ne passe pas par Paris est la route, qui sera dans quelques mois complétée par une autoroute mettant Troyes à une heure de Reims. Ce caractère excentré donne à l'IUT de Troyes un rôle particulièrement important pour le développement du département de l'Aube et de la ville de Troyes, et une grande indépendance de fait vis-à-vis de l'université de Reims.

Il explique aussi, et justifie, l'existence à Troyes de deux départements qui sont présents également à l'IUT de Reims.

3 - Enseignants

L'IUT de Troyes comprend 70 enseignants :

- 39 de l'enseignement supérieur
(9 de rang A et 30 de rang B)
- 25 de l'enseignement secondaire et technique
(dont 5 agrégés)
- 4 chefs de travaux ENSAM

Ils se répartissent à peu près uniformément entre les 4 enseignements proposés ; la proportion d'heures complémentaires est de l'ordre de 35%.

4 - Effectifs étudiants

EFFECTIFS 87-88

Départements	1ère année Inscrits	2e année Admis	DUT Délivrés
TC	132	100	87
GEA	128	115	97
Génie électrique	136	100	81
Génie mécanique	102	46	43

EFFECTIFS 87-88

Départements	1ère année Inscrits	2e année Admis	DUT Délivrés
TC	129	100	94
GEA	135	105	97
Génie électrique	139	86	81
Génie mécanique	90	54	52

5 - Budget

Le budget annuel, de l'ordre de 9650 KF, n'est couvert qu'à 54% par les subventions du ministère, le complément provient des collectivités locales (17,3%), des droits d'inscriptions (1,3%), des taxes d'apprentissage (10,3%), de la formation continue (7,7%) et des prestations de service (9,3%). La part d'autofinancement, des taxes d'apprentissage et l'intervention des collectivités locales sont donc particulièrement importantes.

II - Enseignement

L'IUT propose 4 filières :

1 - Techniques de commercialisation

L'enseignement comprend une formation générale (techniques d'expression, mathématiques et statistiques, langues) et s'organise autour de deux grands thèmes : l'entreprise et son environnement, la gestion commerciale. Il se termine par un stage de 8 semaines en entreprise. Certains étudiants ont la possibilité d'effectuer ce stage à l'étranger (notamment l'Irlande, la RFA et les Pays-Bas).

2 - Gestion des entreprises et des administrations

Après une première année de tronc commun, où est assurée la formation de base, l'étudiant a le choix entre deux options : finances-comptabilité ou gestion du personnel. Le stage en entreprise qui conclut la deuxième année a pour objet l'étude d'un problème précis de gestion. Cette formation souffre d'un net sous-encadrement, problème aggravé par l'interprétation restrictive que font 2 ou 3 enseignants de leurs obligations de service.

3 - Génie électrique et informatique industrielle

L'enseignement de première année est un enseignement général de physique et mathématiques avec des éléments de remise à niveau et une part d'enseignement d'anglais obligatoire et de formation humaine.

En seconde année, les étudiants se partagent entre deux options : électronique, ou automatismes et systèmes. L'enseignement est alors plus spécialisé, avec une part importante de travaux de réalisation pour des industriels et un stage de 8 semaines dans l'industrie.

L'équipement de cet IUT en matériel performant de traitement d'image est particulièrement remarquable (6 consoles APOLLO en réseau avec 3 disques durs, à la disposition des étudiants qui bénéficient de la proximité d'un laboratoire de recherche en traitement d'images).

Une enquête sur les diplômés 1989 de cette filière montre que plus de la moitié des étudiants prolongent leurs études, notamment en licence EEA à Reims, en DUTEN à Troyes, ou même en productique à Châlons. A peine un tiers sont en cours de service militaire ou occupent un premier emploi.

Il faut noter, parmi les réponses les plus intéressantes de l'enquête sur les carrières, que les diplômés insistent sur l'importance de l'anglais dans leur carrière professionnelle et recommandent de ne pas arrêter cette formation après les deux années d'IUT.

4 - Génie mécanique et productique

L'enseignement comporte une formation générale en physique, mathématiques, résistance des matériaux, mécanique, électronique, informatique, mais aussi une formation technique spécialisée en technologie de construction, automatique et robotique, fabrication, organisation et gestion de la production.

Une part importante de l'enseignement est dévolue aux techniques de DAO, CAO, et FAO. L'équipement de l'établissement en machines à commandes numériques est bon, mais l'avance de cet établissement depuis plusieurs années ne devrait pas conduire à une diminution de l'effort public de soutien.

Un stage en entreprise de 6 à 8 semaines clôt l'enseignement de seconde année.

Une caractéristique de ce département est le nombre important d'étudiants qui ne passent pas la barre de la première année. La majorité de ces étudiants malheureux sont titulaires de baccalauréats F, notamment F1. Ceci montre les difficultés de recrutement local de bons étudiants pour un département qui double celui de l'IUT de Reims. Heureusement, un recrutement peut être fait sur les listes complémentaires de l'IUT de Cachan. Cela pose aussi le problème de la qualité de certaines séries de baccalauréats.

III - Les formations complémentaires

Une proportion croissante d'étudiants (50%) prolongent leurs études par une 3e année, sanctionnée par un diplôme d'université. Sept filières sont proposées à Troyes :

- Le diplôme d'université de Commerce international (DUCI) : c'est une année de spécialisation des techniques de commercialisation, accessible aussi en année spéciale aux titulaires d'un DEUG du secteur secondaire (recrutement sur concours et entretien).

- Le diplôme d'université d'Informatique appliquée à la gestion des entreprises (DUIAGE) : cet enseignement, organisé en collaboration avec l'Ecole de commerce, comporte 350 heures d'enseignement général et 550 heures d'informatique (notamment programmation Basic, GAP et outils progiciels).

- Le diplôme d'université de Gestion et de comptabilité approfondie (DUGECA) : c'est un enseignement de spécialisation de techniques de commercialisation et gestion des entreprises et des administrations, organisé en collaboration avec le Conseil régional de l'ordre des experts comptables.

- Le diplôme d'université des Techniques de l'électronique numérique (DUTEN) : cette année de spécialisation comporte 150 heures d'enseignement théorique, 330 heures de projet industriel et un stage en entreprise de 16 semaines.

- Le diplôme d'université de Production automatisée (DUPA) : ce programme de spécialisation s'adresse à une vingtaine de diplômés de Génie mécanique et productique. Il comporte quatre grands thèmes :

- formation à l'outil informatique,
- formation technique (CAO, FAO, automatique robotique),
- formation à la gestion de production (GPAO),
- formation humaine.

La formation dispose d'un important matériel informatique (parc de stations graphiques APOLLO, poste de vision assistée par ordinateur, logiciels de FAO et CAO, calcul par éléments finis, langages évolués), et de plusieurs machines à commandes numériques et robots.

- Le diplôme d'université des Industries textiles et de l'habillement (DUTIH) : il s'agit d'une formation organisée en collaboration avec la profession et les deux lycées techniques Edouard Herriot et des Lombards.

L'enseignement est réparti entre l'IUT et les lycées. Les modules techniques sont à charge des lycées, l'IUT enseigne les 3 modules gestion du personnel, gestion de l'entreprise (comportant entre autre l'étude de progiciels de gestion et une formation à la gestion de la qualité) et gestion de la production.

- Le diplôme universitaire de Gestion des opérations logistiques (DUGOL) : cette formation, organisée initialement par l'IUT d'Aix-en-Provence avec la Fondation nationale de la logistique, comporte également une localisation à l'IUT de Troyes où 15 étudiants sont inscrits cette année.

La formation alterne 700 heures d'enseignement (dont 90 heures d'informatique), 22 semaines de stage en entreprise, et un séjour linguistique de 3 semaines en Grande Bretagne.

IV - Recherche

Il existe un laboratoire de recherche en informatique à Troyes. Les autres enseignants effectuent leur recherche soit à Reims, soit à Paris.

- Le Groupe de recherche appliquée en micro-informatique et optique numérique (GRAMO) : ce petit laboratoire privilégié comporte 3 professeurs et 2 maîtres de conférences. Il est spécialisé dans les capteurs de vision et le traitement des images. Il est en relation avec le laboratoire d'hématologie du CHU de Reims et l'unité de biorhéologie (associée au CNRS) de l'université de Paris 6.

V - Conclusions

L'IUT de Troyes témoigne d'une remarquable insertion dans la région : le foisonnement des collaborations (lycées techniques, syndicats professionnels, Arts et Métiers, Association des métiers d'arts) et les spécialisations de troisième année sont là pour en témoigner. Les journées AMIE (automatisme, mécanique, informatique, électronique), organisées chaque année à l'IUT, connaissent un grand succès auprès des industries et des collectivités locales.

Les locaux de l'IUT accueillent 230 étudiants en formation CNAM.

Mentionnons aussi l'initiative originale (qui date de 1978) de l'Institut universitaire du temps libre, rattaché à l'IUT et qui accueille, sans contrainte de contrôle des connaissances et sur les sujets les plus divers, 637 étudiants en 1989.

Mais si la situation excentrée de Troyes favorise un dynamisme local très réel, elle restreint également le recrutement dans certaines spécialités, notamment dans les domaines où Troyes se trouve en rivalité avec Reims.

Un des atouts de cet IUT est la diversité de ses formations complémentaires, qui devraient attirer des étudiants de régions plus lointaines, moyennant une information adéquate.

Parmi les projets à l'étude figure une formation d'ingénieur en relation avec l'industrie textile, dans le cadre du Plan textile et d'une délocalisation de l'Ecole de Mulhouse. Ce projet devrait être rattaché aux autres composantes des formations d'ingénieur projetées dans le cadre de l'université de Reims Champagne-Ardenne, notamment le projet de formation d'ingénieur en Génie industriel. En effet, la région a également des spécificités en métallurgie et en industries électroniques.

Université de Reims - Champagne-Ardenne

**Institut de formation technique supérieure
de Charleville-Mézières**

I - Généralités

1 - Historique

Ouvert en octobre 1985, cet Institut est rattaché à l'université de Reims.

Il prépare chaque année 75 étudiants environ aux diplômes d'études techniques supérieures de l'université de Reims Champagne-Ardenne en Distribution des produits industriels (DPI), en Génie des matériaux et plasturgie. Cet Institut s'adresse à des étudiants de niveau Bac + 2 ou à des techniciens issus du milieu professionnel et ayant un niveau jugé équivalent.

2 - Implantation - Locaux

La création de cet Institut s'explique par le souci de former et de retenir sur place les cadres dont l'industrie locale a besoin, et d'éviter à terme un dépeuplement des Ardennes qui restent un département très industrialisé (fonderies et forges, industries automobiles et électroménager).

L'Institut occupe des locaux provisoires à Charleville-Mézières, mais l'aide régionale permet de construire de très beaux locaux qui ont été achevés pour la rentrée 1990 (1 200 m² de laboratoires, 700 m² de salles de cours et TD, dont un amphi de 150 places). L'Institut bénéficie de l'environnement favorable de l'université de Reims auquel il appartient, de la proximité du CRITT Traitements de surface qui disposera de locaux dans le même complexe, et des ateliers du lycée technique François Bazin. Il s'ouvre résolument sur la région et sur l'Europe.

3 - Enseignants et ATOS

L'Institut ne dispose pas de postes affectés. Six professeurs, 5 maîtres de conférence, 16 professeurs du secondaire, 7 vacataires participent à l'enseignement qui est assuré uniquement par des heures complémentaires. Même son directeur n'est pas sur un poste affecté, et l'absence de postes administratifs est critique.

Le fonctionnement de l'Institut est assuré -outre le financement des heures complémentaires par le ministère de l'Education nationale- grâce au soutien des collectivités locales, aux actions de formation permanente et de congés formation, et aux produits de la taxe d'apprentissage.

4 - Etudiants

Dans l'année de référence 1988-1989, les effectifs d'étudiants des filières DETS ont été les suivantes :

Départements	Nombre d'étudiants	Diplômes délivrés
Génie des Matériaux	25	24
DPI	25	24

5 - Budget

Le budget de l'établissement, d'un montant de l'ordre de 2 000 KF, est couvert à plus de 50% par la région Champagne-Ardenne, les taxes d'apprentissage et les contrats.

II - Enseignement

Il s'adresse à des étudiants titulaires d'un DEUST, d'un DUT ou d'un BTS, ou jugés d'un niveau équivalent.

La sélection sur dossier est très sévère à l'entrée : en 1989, 75 dossiers sélectionnés sur 630 présentés, ce qui explique la bonne réussite des étudiants admis.

L'origine géographique des étudiants est majoritairement la région Champagne-Ardenne .

L'enseignement du DPI se déroule sur 25 semaines, suivi d'un stage, de préférence à l'étranger, qui fait partie intégrante des modalités d'examen.

Cet enseignement répond aux besoins en spécialistes de l'exportation dans la perspective du marché de 1992.

L'enseignement du département Génie des matériaux et plasturgie comporte 900 heures d'enseignement axées essentiellement sur la technologie des matériaux (matériaux métalliques, composites, céramiques et procédés d'assemblage) et sur la productique appliquée, systèmes flexibles de production, gestion de production, DAO, CAO). L'enseignement s'achève par un projet industriel et 8 à 10 semaines de stage en entreprise. L'ancrage du département Génie des Matériaux dans le milieu professionnel local est attesté par l'importante participation des professionnels aux journées d'étude organisées par ce département, en 1988, sur les Céramiques techniques, et en 1989 sur l'Informatique industrielle.

III - Recherche

Elle est effectuée au Laboratoire de Sciences des matériaux.

Ce laboratoire recommandé regroupe 7 professeurs et maîtres de conférence de l'IUT et de l'UFR sciences de Reims, et quelques thésards.

Il utilise les locaux et ateliers des départements Génie mécanique et Génie civil de l'IUT de Reims.

Les deux thèmes de recherche de ce laboratoire concernent la détermination de limites de fatigues d'aciers à haute résistance, et le collage structural d'alliages métalliques et du polyéthylène en fonction du type d'assemblage.

IV - Conclusions

Le problème essentiel de cet Institut est le manque total de postes affectés. L'université devra se prononcer non seulement sur le principe, mais aussi sur les modalités de son soutien. A terme, la création d'une filière complète type IUT s'imposera logiquement. Une délocalisation du DEUG SSM est également envisagée à l'IFTS pour la rentrée 1991.

Actuellement, l'accent est mis plutôt sur l'implantation d'un deuxième cycle long. Une maîtrise de sciences et techniques en génie et productique des matériaux a été créée à la rentrée 1990 ; elle accueille 37 étudiants titulaires d'un DEUG, DUT, BTS ou DETS, sélectionnés parmi 200 candidats. Il faut souligner que cette maîtrise est axée sur des filières prioritaires de l'université : matériaux et productique et qu'elle s'articule avec les formations de l'UFR Sciences, de l'IUT, et de l'ESIEC.

Université de Reims - Champagne-Ardenne

**L'Ecole supérieure d'ingénieurs en emballage et conditionnement
(ESIEC)**

I - Généralités

1 - Historique

L'ESIEC est issue de la maîtrise de Sciences et techniques en emballage et conditionnement créée en septembre 1981.

Elle est habilitée depuis septembre 1987 à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'université de Reims en emballage et conditionnement. Elle a obtenu, en 1989, le statut d'Ecole d'ingénieurs interne à l'université de Reims Champagne-Ardenne.

La première promotion (17 étudiants), recrutée en 1987, est sortie en juin 1990.

2 - Implantation et locaux

L'Ecole est encore hébergée sur le campus du "Moulin de la Housse", mais 4 000 m² de locaux financés par les collectivités locales sont en cours de construction et seront opérationnels en juin 1991. Ils sont situés dans la technopole Henri Farman à proximité des 2 000 m² de l'ADRIAG (Association pour le développement de la recherche dans les industries agroalimentaires). Les deux bâtiments seront reliés et disposeront d'un hall de technologie commun de 300 m².

3 - Administration

L'Ecole est administrée par un conseil de gestion de 22 membres, et comporte un conseil de perfectionnement, présidé par un industriel, qui fait une large place aux professionnels.

4 - Enseignants

Le corps enseignant est constitué de professeurs et maîtres de conférences de l'université de Reims (20 enseignants des UFR sciences, pharmacie, anglais), et fait appel en heures complémentaires à une douzaine de professeurs et maîtres de conférences de l'IUT, autant de vacataires pour les enseignements spécialisés et une trentaine de conférenciers de l'industrie.

L'effectif ATOS est très insuffisant : 1 poste administratif et un poste et demi de technicien.

5 - Etudiants

Les étudiants sont sélectionnés sur dossier universitaire, et après un entretien avec 3 ou 4 enseignants. Un quart environ est issu de la région. En 1989, 425 dossiers ont été examinés pour le choix des 26 étudiants de la promotion.

La répartition par spécialité des étudiants recrutés a été la suivante en 1987-1989 :

Diplôme de recrutement	1987	1988	1989	1990
DEUG	6	7	10	10
Classes préparatoires	1	1	1	4
BTS	0	0	1	2
DUT	10	10	14	10
dont Mesures physiques	3	3	1	1
Génie mécanique et productique	0	3	7	4
Biologie appliquée ind. alim.	6	3	4	3
Chimie	1	1	2	2

L'effectif de la promotion de septembre 1989 est de 26 étudiants (16 garçons et 10 filles) ; en régime de croisière, il est prévu 36 étudiants par an.

II - Recherche

La recherche s'effectue au sein de l'université, dans 3 directions privilégiées :

- Le laboratoire de recherche en agro-alimentaire et conditionnement : ce petit laboratoire recommandé (7 chercheurs confirmés et 5 thésards) étudie l'influence de l'ionisation sur les produits alimentaires pré-emballés, et le rôle du conditionnement dans la préservation des végétaux. Il s'est regroupé avec quelques professeurs et maîtres de conférences de l'UFR Sciences pour créer le Groupe de recherches en emballage du produit alimentaire et comptabilité (GREPAC).

- L'équipe des interactions emballage-contenu : il s'agit d'une toute petite équipe (1 maître de conférences et 2 étudiants) qui étudie la migration d'additifs (notamment des encres et vernis) vers des produits emballés.

- Le laboratoire d'automatique et de robotique industrielle (LARI) :

(cf. le paragraphe recherche de l'IUT de Reims).

III - Conclusions

La création de cette Ecole témoigne de la vitalité de l'université de Reims, et de sa bonne insertion dans le tissu économique et industriel régional. On peut lui prédire une belle réussite, car les diplômés de la MST préfigurant l'Ecole n'avaient aucun problème

d'embauche, et se voyaient offrir 3 à 4 emplois par diplômé. La première promotion d'ingénieurs (17 diplômés) est sortie en juin 1990.

Les problèmes de locaux, aigus pendant la période transitoire, trouveront bientôt une solution dans la nouvelle implantation.

La situation est, par contre, très préoccupante concernant le trop faible effectif ATOS : 1 poste et demi. Le personnel enseignant permanent est insuffisant, et une trop grande partie des enseignements est assurée en heures complémentaires. On peut signaler également le soutien financier disproportionné de l'Education nationale (hors salaires) : 20 à 25 KF par an.

Conclusions et recommandations

I - Conclusions

La relative jeunesse de l'université de Reims Champagne-Ardenne et la concurrence des importantes universités parisiennes contribuent fortement à ce que l'établissement présente :

- un développement irrégulier de ses enseignements de 2e et 3e cycles ;
- un développement irrégulier de la recherche.

L'université offre une gamme assez complète de formations de premier et de second cycles. On peut cependant s'étonner de ce que, dans un passé récent, l'habilitation n'ait pas été accordée pour certains enseignements de licence et de maîtrise, alors que les enseignements de DEUG correspondants sont suivis par un nombre important d'étudiants.

Les formations de 3e cycle sont en nombre appréciable, mais ne recouvrent évidemment qu'un petit nombre de domaines. Il faut souligner l'apport extrêmement positif que constitue la création de filières de 3e cycle en agroalimentaire, en productique, en conditionnement et emballage, qui s'ouvrent directement sur des besoins techniques régionaux et même nationaux.

La recherche universitaire rémoise repose essentiellement sur un petit nombre de laboratoires officiellement reconnus par l'INSERM ou le CNRS, particulièrement dynamiques et souvent remarquables. Mais ceux-ci sont trop peu nombreux.

La recherche rémoise repose également sur l'existence de quelques équipes, fort actives et de niveau également international, mais qui, faute de reconnaissance par les grands organismes de recherche, risquent de voir leur activité se ralentir ou même décliner.

A côté de ces équipes actives existent de nombreux groupes de faible productivité. Cela peut s'expliquer par un manque de moyens humains et financiers, par l'absence de locaux, par une surcharge d'enseignements et, dans certains cas par une proportion importante de "turbo-profs" (plus de 50% en droit, en science politique, et en lettres et sciences humaines).

Les efforts menés par les responsables de l'université pour restructurer la recherche sont indéniables. Mais il faut reconnaître que l'établissement, en définissant ses priorités dans le cadre du plan quadriennal 1988-1991, a choisi des axes trop larges. Les nouveaux responsables du Conseil scientifique, élus en juin 1990, ont, à l'évidence, perçu ce problème et proposent de concentrer le soutien de l'université sur un petit nombre de laboratoires reconnus au niveau national, de développer la recherche en biologie appliquée, de restructurer les recherches au sein des formations doctorales, ou de certaines disciplines.

Les collectivités territoriales apportent un soutien efficace à l'université, par l'installation de locaux, par le financement d'enseignements nouveaux ayant souvent un intérêt régional, ou par un soutien aux équipes de recherche. Il faut ici souligner l'effort considérable envisagé par le Conseil régional, au cas où s'installerait, à proximité immédiate de Reims, l'Institut des sciences et techniques du vivant (ISTV).

Le recrutement d'enseignants-chercheurs est un problème préoccupant.

Il serait tout d'abord souhaitable que des créations d'emplois interviennent, non seulement en raison de la croissance du nombre des étudiants, mais aussi pour stimuler la recherche. De plus, comme dans toutes les universités, il faut prévoir les mises à la retraite qui interviendront de façon massive dans les années à venir. Or le nombre de thèses soutenues

devant l'université rémoise est trop faible, dans la plupart des disciplines, pour que cette dernière ne soit pas obligée de faire appel à des candidats formés par d'autres universités. Un tel brassage serait positif s'il était convenablement organisé ; à cet effet, il conviendrait que les services du ministère de l'Education nationale définissent avec l'université de Reims Champagne-Ardenne les profils des postes vacants ; il faudrait de plus que l'université accueille les enseignants nommés, dans des conditions d'environnement et de travail convenables.

De nombreuses filières de l'université ne pourront accepter le flux d'étudiants à venir, sans qu'intervienne dans les plus brefs délais un accroissement des locaux et une augmentation du nombre des enseignants et des personnels ATOS. L'université présente d'ailleurs dès maintenant des besoins évidents concernant le remplacement des baraques en bois, de grande insécurité, utilisées pour l'enseignement de la pharmacie.

En résumé, l'université de Reims Champagne-Ardenne est à un tournant de son existence : née de la réunion d'éléments créés avec l'aide d'universités extérieures (Nancy pour les Lettres, Lille pour le droit, Paris pour les sciences), elle a réussi à s'émanciper de ces tutelles et à attirer un corps enseignant dont le talent et le sérieux garantissent aux formations qu'elle dispense et aux diplômes qu'elle délivre la qualité nécessaire. De fait, dans bien des domaines (professions juridiques et de santé, enseignement, divers domaines techniques, etc...), l'université fournit à la région une partie des cadres dont cette dernière a besoin.

Mais un double phénomène, à la fois national et local, est en train de se produire :

- la structure de l'emploi change très rapidement et, dès à présent, un quart environ des emplois se situe au niveau Bac + 3 ou Bac + 5, ce qui impose aux établissements d'enseignement supérieur une activité de formation accrue ;

- la région Champagne-Ardenne, à travers ses élus et l'ensemble de ses forces vives, "parie" sur son université. Elle lui demande non seulement de lui fournir des juristes, des médecins, des enseignants, bref des cadres en tout genre, mais aussi de participer activement aux efforts de la région en matière technologique économique. Bien sûr, la mise en phase d'une université et de l'économie d'une région ne peut constituer un but exclusif ; mais c'est un aspect déterminant et stimulant de l'activité d'enseignement, et plus encore de recherche.

Pour relever ces deux défis, touchant l'enseignement et la recherche (fondamentale et appliquée), l'université, dans la phase où elle se trouve, doit réfléchir à ses missions, à ses structures, à ses moyens, aux cursus qu'elle propose et à l'encadrement dont elle a besoin.

Parmi nos recommandations, les unes s'adressent à l'université seule ; d'autres à l'université et aux collectivités territoriales ; les dernières à l'université et à l'Etat.

II - Recommandations

1 - Missions

Schématiquement, la mission de l'université de Reims Champagne-Ardenne, étant donné qu'elle est seule dans la région et qu'elle couvre l'ensemble des disciplines, est double :

- contribuer à la formation des hommes dont la région a besoin dans les divers secteurs de son activité ;
- contribuer au développement de la science et de ses applications.

L'université, quand on l'examine composante par composante, remplit sa première mission de façon satisfaisante. Dans le détail, nous suggérons des modifications ou des améliorations, mais l'institution, dans l'ensemble, marche bien.

Toutefois, son expansion nécessaire et le départ à la retraite prévisible d'un nombre important d'enseignants lui imposent de se doter d'un plan à moyen terme (échéance de 5 ans et de 10 ans).

Dans le domaine de la recherche, la situation est plus contrastée et plus préoccupante : par une sorte d'oecuménisme bien compréhensible, l'université a évité jusqu'ici de privilégier certains axes de recherche. Pourtant, elle n'obtiendra la reconnaissance et les concours nécessaires que si, à travers son président et son conseil scientifique, elle opère des choix.

Mais c'est une action qu'elle ne peut réussir sans aide extérieure : de la part du Ministère et des grands organismes de recherche nationaux d'une part, de la région de l'autre.

Les scientifiques rémois souffrent des effets de seuil et de taille qui, en comparaison avec les laboratoires de Paris ou des grandes métropoles régionales, leur sont défavorables. Or cette reconnaissance scientifique nationale est indispensable, si l'on veut que des équipes s'installent durablement.

Il faut aussi que les projets de l'Université en matière de recherche fassent l'objet d'une concertation avec la région, pour que cette dernière apporte son appoint.

En résumé, deux problèmes concernent les missions : augmentation et diversification des enseignements, qu'il faut éclairer par une vision prospective à dix ans ; réflexion et action pour donner à l'université de Reims une personnalité propre et une identité claire dans le domaine de la recherche.

2 - Structures

L'université de Reims, comme toutes les universités créées dans les années 1960, est née de l'assemblage de facultés, d'écoles ou de collèges universitaires ouverts avec l'aide d'universités plus anciennes. L'origine diverse de ces composantes, leur installation sur des sites dispersés, l'habitude prise par chacune de se gérer comme une entité distincte, ne facilitent pas la coalescence en un tout de ces éléments. Or l'université de Reims, à ce point de son évolution, a besoin d'affirmer et de faire reconnaître son unité, tant sur le plan régional qu'à l'égard des autres universités.

Les textes qui régissent les universités permettent des modes de gestion et de gouvernement très différents : le problème de l'université de Reims est de passer de l'assemblage à l'union.

Cela implique que la présidence de l'université se dote de moyens accrus de pilotage, de prévision, et de contrôle.

Cela implique aussi que le Conseil scientifique propose des choix plus clairs, plus précis, plus tranchés.

Cela implique enfin que les composantes sentent leur appartenance à un même tout.

3 - Moyens

L'entretien annuel du patrimoine représente 1 à 2%, par an (selon l'âge des bâtiments), du coût à neuf de la construction.

La création d'une place nouvelle tourne en moyenne autour de 60 000 F (avec les variations du simple au double selon qu'il s'agit de droit, de lettres, de médecine ou de sciences).

Or l'université doit, dans les dix prochaines années, connaître une expansion importante (plus de 30% ?) de ses effectifs.

Il serait bon qu'elle évalue ses besoins matériels et humains :

- maintenance du patrimoine et locaux supplémentaires ;
- encadrement en enseignants et personnels IATOS ;

pour voir avec l'Etat et les collectivités territoriales comment son expansion peut être financée, programmée et conduite. C'est d'ailleurs à ce besoin que répondent les contrats quadriennaux, mais il faut entrer dans plus de détails.

4 - Scolarité

1) Dans l'ensemble, les formations dispensées au sein de chacun des départements sont de bonne qualité.

Les secteurs où les croissances les plus notables devraient être enregistrées sont les suivants : lettres et sciences humaines ; sciences ; droit et sciences économiques. Dans les professions de santé, le numerus clausus régule les effectifs.

Pour accompagner cette croissance, plusieurs habilitations seraient encore nécessaires, au niveau des 3e cycles notamment.

2) Toutefois, à l'université de Reims comme ailleurs, un problème se pose : dans quelles structures accueillir et comment former les jeunes bacheliers qui ne se montrent ni capables ni peut-être même désireux de suivre l'une des filières traditionnelles?

Pour l'instant, la réponse à cette question est apportée plutôt par les lycées (sections de BTS) que par l'université.

Elle se pose et continuera de se poser. Une réflexion devrait être engagée, en tirant parti de l'expérience des IUT et des BTS, et avec l'appui des autorités consulaires, pour aménager des cursus pour les bacheliers voulant poursuivre des études, mais à qui le système des premiers cycles, même aménagés ou "renforcés", ne convient pas. (cf. rapport du CNE sur "L'enseignement supérieur de masse").

3) La mise en place de l'IUFM demande à être suivie de près.

Toutes les académies ont en effet à résoudre, simultanément, un double problème:

- former des instituteurs et des professeurs de collège et de lycée (ce qui est la vocation pour le moment presque exclusive des IUFM) ;

- former des professeurs agrégés (en particulier dans les disciplines littéraires où l'agrégation demeure la meilleure propédeutique à la recherche), pour les classes post-baccalauréat des lycées, et pour le supérieur.

Le système des IPES conciliait ces deux exigences ; sous sa forme actuelle, celui des IUFM ne les concilie pas. Il conviendrait donc de faire en sorte que les IUFM apportent au moins aux étudiants les mêmes avantages de carrière que les IPES (possibilité de préparer la maîtrise, et de présenter à la fois le CAPES et l'agrégation), tout en leur apportant en plus une meilleure formation au métier d'enseignant.

L'académie de REIMS ayant dans ce domaine un rôle expérimental, ses initiatives demandent à être suivies de près. Pour le moment, le problème mentionné ci-dessus ne semble pas avoir trouvé de solution.

5 - Recherche

L'université de Reims Champagne-Ardenne se doit de donner à la recherche une nouvelle dimension. Car si la recherche est un moteur essentiel de l'enseignement, elle constitue aussi, aux yeux de tous, une image de l'activité et du rôle d'une université.

Deux ensembles de mesures peuvent y contribuer : les unes, en consolidant ce qui existe et marche bien ; les autres, en suscitant de nouveaux laboratoires, de nouvelles équipes.

Le nombre d'équipes reconnues officiellement par le CNRS ou l'INSERM (B1) est très faible, et doit être accru. Parmi les équipes recommandées par le ministère de l'Education nationale (B*1), certaines sont d'un excellent niveau, très comparable à celui des précédentes, et celles-ci devraient normalement figurer parmi le peloton des équipes B1. Pour que cette promotion se fasse, il faut insuffler à ces équipes des moyens supplémentaires, tant en matériels que, pour certaines, en locaux.

Cet effort devrait s'accompagner d'une meilleure diffusion des réalisations et des possibilités de la recherche rémoise (avec le concours des médias).

Parallèlement, la création de nouveaux DEA -à sceau unique ou à sceaux multiples- doit être assurée : ceux-ci apportent à la recherche les effectifs indispensables de jeunes chercheurs et renforcent, tout en les illustrant, les liens existant entre la recherche et l'enseignement.

Par ailleurs, il est nécessaire de soutenir les équipes de recherche les plus actives, qui n'ont peut-être pu atteindre une taille critique, ou qui ont des préoccupations essentiellement régionales.

Ce qui précède se rapporte au développement du potentiel existant à l'université.

De plus, il paraît nécessaire de repenser l'ensemble des orientations (ou axes) de recherche, de regrouper certains laboratoires et éventuellement de réorienter leurs activités. Ces regroupements doivent être perçus par les équipes concernées non comme l'occasion d'obtenir momentanément un soutien financier accru, mais comme une raison de développer solidairement leurs activités, pour permettre à l'université de mieux se situer au niveau national ou international.

L'installation éventuelle de l'Institut des sciences et techniques du vivant (ISTV) conduirait à de profondes réorientations de la plupart des programmes de recherche de l'université. Cependant, même si cette opération ne se fait pas, on peut souhaiter que la région Champagne-Ardenne maintienne à l'université sinon un soutien identique, du moins un

apport permettant l'essor de ses laboratoires. Il faut, pour cela, que l'université démontre qu'avec un tel appoint elle sera encore plus capable de vivifier la vie économique régionale.

Quoiqu'il en soit, l'université va devoir repenser, dans des domaines d'autant plus divers que ses composantes touchent à toutes les disciplines, ses activités de recherche, d'une façon plus ou moins profonde ou même radicale.

Une telle mission, certes, incombe aux directeurs des laboratoires et au conseil scientifique de l'université. Nous suggérons cependant, là où la refonte des activités de recherche semble devoir être importante, qu'il soit fait appel, à l'instar de ce qu'a pratiqué déjà l'Ecole normale supérieure, à un "Comité de sages", composé pour l'essentiel de personnalités scientifiques extérieures à l'établissement.

Enfin, et il est banal de le remarquer, toute équipe de recherche se constitue d'abord autour d'une personnalité qui réussit à faire partager ses idées et à communiquer son enthousiasme. La difficulté essentielle que rencontrent les responsables des établissements universitaires est, sinon de percevoir ces potentialités naissantes, du moins de leur apporter à temps les moyens nécessaires au développement rapide d'un nouveau laboratoires.

Peu de règles, dans ce domaine, existent. La vigilance, le discernement et l'indépendance des responsables universitaires sont les conditions nécessaires -et non suffisantes- pour contribuer à la construction de l'université qui émergera dans vingt ans.

6 - Encadrement

1. Estimer les recrutements nécessaires.

L'université de Reims n'est ni mieux ni plus mal placée que les autres universités pour renouveler son personnel enseignant. Toutefois, comme les établissements créés dans les années 1960, elle va connaître un nombre important de départs à la retraite regroupés dans un temps limité. Dans plusieurs disciplines, des problèmes notables apparaissent déjà. Il serait nécessaire de faire une estimation des recrutements à prévoir dans les 10 années à venir (même si la marge d'erreur est importante et que seul un ordre de grandeur peut être donné).

2. Prospecter les professeurs de lycée susceptibles de préparer un DEA et une thèse.

Or il existe, dans les lycées de la région, des représentants de la génération d'agrégés de la fin des années 1960 et des années 70-80, qui n'ont eu aucune possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur. Il serait utile, discipline par discipline, dans le cadre des associations régionales, de prendre contact avec eux et de voir s'il en est qui veulent entreprendre un DEA ou une thèse. Quand on voit le succès des préparations à l'agrégation interne, on peut être confiant sur le résultat qu'aurait une campagne d'information et de sollicitation.

3. Mais cela implique une politique de développement des DEA, et une activité plus affirmée qu'aujourd'hui, dans les cas de préparation et de direction de thèses.

L'Université de Reims Champagne-Ardenne

Postface

POSTFACE

Je suis heureux que le Comité National d'Evaluation, avec lequel j'ai pris contact en juillet 1988 et qui s'est vu remettre l'ensemble des documents constituant le "dossier du président" en avril 1989, ait achevé le rapport que je lui avais demandé d'établir sur l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Si j'ai pris l'initiative de soumettre cette université encore jeune à l'expertise du Comité National d'Evaluation, c'est parce qu'il m'a semblé que le moment était venu de faire le point : l'établissement d'un bilan ne peut que se révéler utile pour décider des orientations à prendre ou des "corrections de trajectoire" à effectuer. Il est intéressant qu'un regard extérieur soit porté sur notre Université, qui démontre par là-même son aptitude à travailler en quelque sorte "à ciel ouvert".

Je n'ai personnellement qu'à me louer de l'excellent climat dans lequel s'est déroulée cette évaluation de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Pour avoir rencontré, à une ou deux exceptions près, toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit, y ont participé -qu'il s'agisse des membres du Comité, des responsables de la coordination et du secrétariat de l'évaluation, ou de l'ensemble des experts- j'ai été très sensible à leur courtoisie, à leur capacité d'écoute, à leur grande compétence, à leur sens du recul et de la distanciation, à leur volonté d'appréhender les situations dans leur complexité, et, surtout, à leur désir de nous aider à résoudre nos problèmes. Que le Comité National d'Evaluation et, au premier chef, son Président veuillent bien accepter ici le témoignage de ma profonde gratitude.

L'indéniable qualité du rapport produit ne saurait pourtant m'interdire d'exprimer quelques réserves. Dans la mesure où un temps assez long s'est écoulé entre l'expertise proprement dite et la mise au point définitive du rapport, certains éléments factuels ou statistiques se trouvent parfois dépassés, ne serait-ce qu'au regard de l'extraordinaire accroissement du nombre des étudiants qu'a connu notre Université au cours des deux dernières années. Le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (télé-enseignement compris) s'élève, en 1990-1991, à près de 20 500, cependant que l'augmentation du flux d'entrée, en première année de premier cycle à l'U.F.R. des Sciences, était en octobre 1990, de + 70 % par rapport à octobre 1988. Bien entendu, le Comité National d'Evaluation n'est nullement responsable de ce léger "déphasage" par rapport au présent immédiat. Je veux seulement souligner combien les choses évoluent vite. Je pourrais prendre un autre exemple. Par deux fois, le rapport dénonce la vétusté de l'équipement téléphonique à l'U.F.R. de Droit. Cette remarque n'est désormais plus fondée, l'ensemble des campus disposant depuis peu d'un système de communications téléphoniques moderne et performant. Mais il s'agit là de points mineurs, sur lesquels il est inutile de s'appesantir. Les développements concernant les diverses composantes de l'Université -services communs, U.F.R., I.U.T., I.F.T.S., E.S.I.E.C.,- sont marqués au sceau d'une extrême minutie, mais d'aucuns estimeront, non sans raison, qu'ils sont quelquefois plus descriptifs qu'analytiques. De surcroît, et ceci est gênant, la présentation des diverses composantes, qui semble avoir été laissée au libre arbitre de chaque expert, n'obéit manifestement pas à des critères homogènes. Au vu du nombre de pages consacrées aux diverses U.F.R., un lecteur non prévenu et extérieur à l'établissement risquera fort de se méprendre sur leur importance respective. Les rubriques traitant des U.F.R. de Lettres et Sciences Humaines, Droit et Sciences Politique, Sciences Economiques et Gestion, Médecine, Pharmacie, Odontologie, Sciences Exactes et Naturelles, comportent respectivement 48 pages, 12 pages, 14 pages, 13 pages, 9 pages, 12 pages, 9 pages. Les pages consacrées à l'U.F.R. des Sciences Exactes et Naturelles sont, certes, remarquables de densité. On s'étonnera pourtant que l'U.F.R. des Sciences Exactes et Naturelles, dont le rapport note par ailleurs, et c'est justice, qu'elle "joue un rôle extrêmement important dans la

vie et le rayonnement de l'Université de Reims", soit moins bien traitée, en terme de nombre de pages, que par exemple l'U.F.R., au demeurant fort dynamique, d'Odontologie. Pourquoi avoir consacré à l'U.F.R. des Lettres, dont chaque département est décrit par le menu au détriment d'une vision d'ensemble, cinq fois plus de pages qu'à son homologue scientifique ? Rien ne justifiait, *a priori*, un tel traitement de faveur. Des esprits chagrins, prompts à faire des procès d'intention, ne manqueront pas de voir derrière cela je ne sais quelle intervention occulte du Président de l'Université, soupçonné de nourrir une bien compréhensible sympathie pour son U.F.R. d'origine... Qu'on le veuille ou non, la longueur d'un développement se doit de refléter l'importance de la question traitée. Je regrette en l'occurrence que ce principe, qui relève de la plus élémentaire rhétorique, n'ait pas été respecté.

Le diagnostic porté sur l'Université de Reims Champagne-Ardenne me semble globalement conforme à la réalité. Parce qu'elle est pluridisciplinaire et que, sans même parler de ses antennes délocalisées de Troyes et de Charleville-Mézières, elle est, au sein de la Ville de Reims, "éclatée" géographiquement, avec ses trois campus correspondant à trois grands secteurs disciplinaires (Lettres, Droit, Economie ; disciplines scientifiques et technologiques ; disciplines de santé), notre Université, que caractérise un certain morcellement, s'est longtemps apparentée à une fédération de composantes, du reste baptisées "Facultés", très soucieuses de sauvegarder une autonomie que ne leur reconnaissait pourtant ni la loi de novembre 1968 ni celle de janvier 1984. Aujourd'hui encore, et malgré un début d'évolution dans les mentalités des personnels (enseignants et ATOS), le sentiment d'appartenance à une U.F.R. ou à un I.U.T. est plus fort que le sentiment d'appartenance à l'Université. Récemment j'ai dû rappeler au directeur d'une très importante U.F.R., qui, lors d'une réunion de doyens, faisait référence aux "décisions" prises par son Conseil de Gestion, que le Conseil d'Administration de l'Université et lui seul avait vocation à décider de la politique à mettre en oeuvre. Peut-être n'était-ce, chez ce directeur qui défend les intérêts de "son" U.F.R. avec ardeur, qu'un simple lapsus. Mais point n'est besoin d'avoir lu Freud pour savoir que rien n'est plus révélateur qu'un lapsus... Le projet de développement de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (pour la période 1991-1994), actuellement en cours de négociation avec la Direction de la Programmation et du Développement Universitaire (D.P.D.U.) du Ministère de l'Education Nationale, repose sur la volonté clairement affirmée de "passer de l'assemblage à l'union". Je souscris sans réserve à la recommandation contenue dans l'une des dernières pages du rapport, selon laquelle "l'Université de Reims, à ce point de son évolution, a besoin d'affirmer et de faire reconnaître son unité, tant sur le plan régional qu'à l'égard des autres universités".

Un certain nombre de moyens a déjà été mis en oeuvre pour tenter de remédier à l'atomisation, voire à la balkanisation de notre Université. Dès le début de mon mandat, j'ai pris l'habitude de réunir, une fois par trimestre, les directeurs des composantes, afin de briser l'isolement où chacun d'eux risquait de se complaire. Ces réunions des directeurs de composantes, auxquelles peuvent être conviés les chefs des services administratifs, ont lieu depuis quelque temps à intervalles plus rapprochés. Elles se déroulent dans un climat de confiance réciproque, et se révèlent généralement constructives, ne serait-ce que parce que les différents responsables sont à même de prendre conscience des difficultés auxquelles les autres U.F.R. sont confrontées. Je ne doute pas que, progressivement, "les composantes ne sentent leur appartenance à un même tout".

Passer de l'assemblage à l'union implique assurément que "la présidence de l'université se dote de moyens accrus de pilotage, de prévision et de contrôle". Grâce à une opération immobilière, financée par l'Etat, la Ville de Reims, le Département de la Marne et la Région Champagne-Ardenne -opération dont l'exécution a malheureusement été plus longue que prévu-, il a été procédé, il y a quatre mois, au regroupement en centre ville de tous les services centraux de la présidence, dont trois d'entre eux et non des moindres, puisqu'il s'agit de la Scolarité, du Service Informatique et de l'Agence Comptable, se trouvaient jusqu'alors "excentrés" sur le campus Croix-Rouge. Le regroupement des services centraux sur

un même site a été l'occasion d'une restructuration des services de la présidence, gage d'un meilleur fonctionnement. Il reste que la présidence de l'Université devra, le plus rapidement possible, se doter d'une logistique renforcée, en particulier dans les domaines de la communication et des relations internationales. La création de postes d'informaticien, de contrôleur de gestion, d'ingénieur de maintenance, de chargé des relations avec les entreprises et les pays étrangers, constitue une priorité absolue, pour la mise en place des indispensables outils d'aide à la décision. La bonne volonté, le dévouement, le travail acharné des uns et des autres ne pourront éternellement compenser le nombre insuffisant des personnels ATOS. Est-il normal, par exemple, que le Président de l'université, dont les tâches ne cessent de s'alourdir du fait des indispensables mutations que connaît aujourd'hui l'enseignement supérieur, ne soit pas secondé par un collaborateur qui pourrait cumuler les fonctions de Directeur de Cabinet et de Secrétaire Général Adjoint ?

Il est réconfortant de constater que le Comité National d'Evaluation rend hommage au sérieux des enseignements dispensés, en premier et en second cycles, par notre Université. Sans doute des efforts devront-ils être faits pour améliorer les taux de réussite en DEUG, notamment en Lettres, en Droit, en Sciences Economiques et en Gestion. Il nous faudra poursuivre une politique volontariste d'orientation, qui passe d'abord par une meilleure information en amont, c'est-à-dire auprès des classes terminales des lycées. Il faut que très vite des relations confiantes s'établissent entre les professeurs des classes terminales des lycées et les collègues en charge des premiers cycles de l'enseignement supérieur. Trop souvent, et faute d'être admis dans les filières -sélectives- qui dispensent un enseignement correspondant à leur scolarité antérieure, les titulaires d'un baccalauréat technique se fourvoient, par choix négatif dans des cursus, *a priori* non sélectifs, pour lesquels il n'ont aucune attirance réelle et auxquels leurs études secondaires ne les ont nullement préparés. Le problème, s'il n'est pas propre à Reims, revêt dans notre Université une acuité particulière, et touche au premier chef les U.F.R. de Sciences Economiques et de Lettres. Aussi bien le Rectorat et l'Université s'efforcent-ils de favoriser une meilleure répartition des bacheliers du technique dans l'enseignement supérieur, d'une part en incitant les I.U.T. de Reims et de Troyes à accueillir ces bacheliers en plus grand nombre, d'autre part en augmentant les capacités d'accueil des Sections de Techniciens Supérieurs (STS). A la question, qui se pose à Reims comme ailleurs, de savoir "comment former les jeunes bacheliers qui ne se montrent ni capables ni peut-être même désireux de suivre l'une des filières traditionnelles", l'Université seule n'est pas en mesure, hélas !, d'apporter de réponse totalement convaincante. Il serait à coup sûr très souhaitable de s'adonner, comme le suggère le rapport, à une observation systématique du devenir des étudiants, qui prolongerait une étude fort utile réalisée en 1989 par le Service d'Information et d'Orientation de l'Université. Mais le S.I.O.U., pour le moment, ne dispose pas des moyens en personnels lui permettant d'entreprendre un travail d'une telle ampleur.

Si, en matière de premier et de second cycles, comme pour ce qui est de la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement du second degré (CAPES et agrégation), l'Université de Reims Champagne-Ardenne n'a pas à craindre la comparaison avec d'autres universités souvent mieux dotées, force est de reconnaître que les troisièmes cycles et la recherche constituent, malgré les progrès accomplis, le talon d'Achille de cette université encore jeune. Il n'est pas douteux que le nombre de thèses soutenues à Reims est notoirement insuffisant, tout comme est insuffisant le nombre de D.E.A. que notre Université est habilitée à délivrer. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les effectifs, en troisième cycle, soient beaucoup trop faibles, surtout si on les compare à ceux du second et plus encore du premier cycle. L'équipe présidentielle et le Conseil d'Administration de l'Université ont une conscience très claire du problème, et ce n'est pas par hasard que le renforcement de la recherche et des troisièmes cycles a été retenu comme axe de développement prioritaire de notre Université. L'accord semble maintenant s'être fait sur la nécessité de conforter les laboratoires de recherche rémois, encore trop peu nombreux, qui sont associés aux grands organismes nationaux. Nous savons, depuis quelques semaines, que deux nouvelles équipes de recherche rémoises vont être

associées au C.N.R.S., ce qui porte désormais à cinq le nombre de nos URA. Une telle progression est encourageante, et il importe de poursuivre dans cette voie. Il faut absolument que les plus performants de nos laboratoires de recherche atteignent la "taille critique" qui garantira leur reconnaissance au plan national et international. Ceci suppose que plusieurs conditions soient réunies. Il faut, si l'on veut mobiliser les énergies et les compétences sur un thème fédérateur, que cessent les rivalités de personnes. L'attitude d'une dizaine d'enseignants-chercheurs qui se scindent en deux équipes est, à court terme, suicidaire. S'il est un domaine où la balkanisation doit être proscrite, c'est celui de la recherche. L'avenir de l'Université de Reims Champagne-Ardenne passe obligatoirement par la définition et la mise en oeuvre d'une véritable politique scientifique, dont il n'est désormais plus possible -les auteurs du rapport ont raison de la souligner- de faire l'économie. Une action énergique, conduite par le Vice-Président du Conseil Scientifique, a été entreprise pour restructurer la recherche dans notre Université. Nos demandes de créations d'emplois tiendront le plus grand compte des impératifs de la recherche, même si, bien entendu, nous ne pouvons pas faire fi de l'obligation qui est la nôtre d'accueillir toujours plus d'étudiants en premier et en deuxième cycles. Tel est en effet le double défi auquel il nous faut répondre : défi quantitatif d'une part, défi qualitatif de l'autre. Redoutable dilemme pour une université comme la nôtre, et qu'illustre incidemment la mise en place récente des primes pédagogiques. Si un Président d'Université se félicite que des enseignants-chercheurs s'engagent à assurer, pendant quatre ans, 50 % ou 2/3 de service en plus de leur service statutaire, il ne peut toutefois s'empêcher de regretter que ces enseignants soient, *de facto*, temporairement perdus pour la recherche". Ce n'est pas là le moindre des effets pervers du système des primes, qui a déjà fait couler beaucoup d'entre...

Le Comité National d'Evaluation signale très justement que le développement de la recherche à Reims risque d'être freiné par le manque de locaux. Cela, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et son Président l'ont parfaitement compris. Aussi bien ont-ils clairement fait savoir qu'ils étaient prêts à participer financièrement à l'extension indispensable des surfaces de l'Université de Reims qui, on le sait, est la seule Université de la région. Je me réjouis que, pour reprendre les termes du rapport, "la région Champagne-Ardenne", à travers ses élus et l'ensemble de ses forces vives, parie sur son université". Je veux espérer aussi que l'Etat aidera l'Université de Reims Champagne-Ardenne à se hisser, d'ici l'an 2000, au rang des meilleures universités françaises. Un effort significatif a été accompli, en prévision de la prochaine rentrée universitaire, en matière de créations de postes d'enseignants. Cet effort, qui demeure insuffisant compte tenu de l'accroissement du nombre d'étudiants, devra être poursuivi et amplifié au cours des prochaines années. "L'encadrement de tous les secteurs disciplinaires de Reims, lit-on dans le rapport, est défavorable par rapport à la moyenne nationale, sauf en Santé et en Droit". Les risques de détérioration sont réels, le recours aux heures complémentaires ne pouvant en aucun cas constituer une panacée pour résoudre les difficultés d'encadrement rendues de plus en plus aiguës par l'augmentation du nombre des étudiants. Comment ne pas déplorer aussi le déficit en personnels ATOS, justement souligné dans le rapport, qui affecte aussi bien les Services centraux que les laboratoires de recherche ou le Service de Documentation ?

L'Université de Reims Champagne-Ardenne se trouve aujourd'hui à une croisée des chemins. On sait que près de 60 % de la recherche française est actuellement concentrée dans la région parisienne, qui, en 1991, possède treize universités, auxquelles vont venir s'ajouter, dans les prochaines années, au moins quatre autres universités nouvelles, dont celle de Marne-la-Vallée située à une heure d'autoroute de Reims. L'avenir de l'université champardennaise se résume à l'alternative suivante : ou bien elle sera une université de plein exercice, capable d'offrir un large éventail de formations de troisième cycle et d'atteindre l'excellence dans quelques domaines de recherche privilégiés, ou bien elle deviendra un super-collège universitaire de premier et de deuxième cycles, dont les meilleurs étudiants iront préparer leur DEA et leur thèse dans une université parisienne. L'enjeu est suffisamment important pour mobiliser aussi bien les collectivités territoriales que les

milieux socio-professionnels. Puisse l'Etat, qui prône la décentralisation et affirme vouloir procéder à un aménagement harmonieux du territoire, consacrer à l'Université de Reims et aux autres "universités de la couronne" les mêmes moyens qu'elle s'apprête à dégager pour la création *ex nihilo* des quatre universités nouvelles de la région parisienne.

Si ce rapport du Comité National d'Evaluation contribue à convaincre les "décideurs" que l'Université de Reims Champagne-Ardenne a besoin d'être soutenue et qu'elle mérite un tel soutien, il n'aura assurément pas été inutile.

Reims, le 2 avril 1991

Jean RAIMOND
Président de l'université de Reims
Champagne-Ardenne

Directeur de la publication : François Luchaire
Edition - Diffusion : Françoise Massit-Folléa

PUBLICATIONS DU COMITE

Rapports d'évaluation

L'Université Louis-Pasteur Strasbourg I, octobre 1986
L'Université de Pau et des pays de l'Adour, octobre 1986
L'Ecole française de Rome, décembre 1986
L'Université de Limoges, juin 1987
L'Université d'Angers, décembre 1987
L'Université de Rennes 2 – Haute Bretagne, décembre 1987
L'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, février 1988
L'Université Paris VII, avril 1988
L'Université Paul Valéry – Montpellier III, avril 1988
L'Université de Savoie, juin 1988
L'Université Claude Bernard – Lyon I, juin 1988
L'Université Paris VIII – Vincennes à Saint-Denis, octobre 1988
L'Université de Provence – Aix-Marseille I, décembre 1988
L'Université de Technologie de Compiègne, mars 1989
L'Université Paris Sud – Paris XI, mai 1989
La géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, mai 1989
L'Université de La Réunion, mai 1989
L'Université Lumière Lyon II, mai 1989
L'Université Jean Monnet – Saint-Etienne, mai 1989
L'Université Rennes I, mai 1989
L'Université du Maine, Le Mans, mai 1989
L'Ecole Normale Supérieure, septembre 1990
L'Université Charles de Gaulle, Lille III, novembre 1990
L'Université Paris XII – Val de Marne, décembre 1990
L'Université Joseph Fourier – Grenoble I, janvier 1991
L'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon, janvier 1991
L'Université Strasbourg II, janvier 1991
L'Université de Nantes, mars 1991
L'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique de Nantes, mars 1991

Autres publications

Recherche et Universités, Le Débat, n°43, janvier-mars 1987, Gallimard, Paris
Où va l'Université ?, rapport au Président de la République, Gallimard, Paris 1987
Rapport au Président de la République, mai 1988
Priorités pour l'Université, rapport de fin de mandat au Président de la République
La Documentation Française, juin 1989
Rapport au Président de la République, mai 1990
L'enseignement supérieure de masse, septembre 1990

Bulletin du Comité national d'évaluation : Numéros 1 à 11

Service des Publications 131 rue du Bac 75007 Paris
Tél. (1) 49 55 06 28 / 45 49 92 54